

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(52^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 3 novembre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

1. **Loi de finances pour 1995 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6405).

AFFAIRES EUROPÉENNES (suite)

MM. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes; Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne; Mme Nicole Catala.

Réponses de M. le ministre délégué aux questions de: MM. Philippe Martin, François Loos, Pierre Lequiller, Charles Ehmann, Dominique Paillé, Maurice Ligot, Marc Reymann.

Les crédits seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Didier Bariani, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

Mme Christiane Taubira-Delannon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'action humanitaire et les droits de l'homme.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles internationales et la francophonie.

Mme Martine David, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles internationales.

MM. Jean-Yves Le Déaut,
Georges Hage.

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

MM. Jean-Bernard Raimond,
Pierre Lequiller,
Daniel Garrigue.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

Mme Lucerte Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme.

Réponses de M. le ministre et de Mme le ministre délégué aux questions de: M. Alain Peyrefitte, Mme Nicole Catala, MM. Aymeri de Montesquiou, Claude Malhuret, Jean-Gilles Berthommier, Mmes Martine Aurillac, Roselyne Bachelot, MM. Georges Mesmin, François Rocheloin, Daniel Garrigue.

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 6450)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 6450)

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 6450).
3. **Dépôt de propositions de loi** (p. 6450).
4. **Ordre du jour** (p. 6451).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. ÉRIC RAOULT,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1995

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n^{os} 1530 et 1560).

AFFAIRES EUROPÉENNES (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires européennes.

La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en complément de l'exposé présenté ce matin par M. le ministre des affaires étrangères, je voudrais vous apporter quelques éléments de réponse aux remarques, aux suggestions et parfois aux critiques formulées tant par les rapporteurs que par les orateurs des groupes.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial, a plus particulièrement évoqué les aspects budgétaires de la politique européenne. Il a relevé, à juste titre, qu'au cours des quinze dernières années, les dépenses du budget européen ont augmenté de manière sensible, observant de lui-même qu'une partie de cette augmentation était la traduction automatique du passage de dix à douze et bientôt à seize États membres. Vous me permettrez donc, en préambule, de vous livrer quelques réflexions sur le budget européen.

Lors de l'examen, en première partie de la loi de finances, de l'article 18 relatif à la contribution de la France aux Communautés européennes, j'ai déjà noté qu'il ne peut pas y avoir de dérapage des dépenses communautaires dès lors que les traités, les institutions, en garantissent la maîtrise parfaite. L'augmentation des dépenses est encadrée par ce que l'on appelle les perspectives financières, qui correspondent à un plafond global de dépenses et de recettes et à des sous-plafonds pour les six grandes catégories de dépenses. Le budget est voté et exécuté en équilibre. Enfin, la Communauté ne peut pas créer de ressources nouvelles sans un traité nouveau et n'a pas non plus la possibilité de s'endetter pour financer des dépenses communautaires. Il y a donc une maîtrise institutionnelle des dépenses européennes.

De la même manière, il ne peut pas y avoir de dérapage politique, parce que toute décision entraînant des dépenses doit faire l'objet d'une délibération et d'une décision prise, selon les cas, à l'unanimité ou à la majorité au sein du Conseil des ministres européens représentant les États. C'est ainsi que la réforme de la politique agricole commune a été adoptée à l'unanimité, et le doublement des fonds structurels décidé pour la période 1993-1999 également. Cette année, le Conseil a adopté le programme-cadre sur la recherche-développement. Enfin, l'aide aux pays tiers, et particulièrement aux pays d'Europe centrale et orientale, correspond à une priorité politique très importante pour l'Assemblée nationale comme pour le gouvernement français.

Quant au montant de la contribution de la France au budget européen, les orateurs n'ont peut-être pas assez souligné qu'elle va diminuer de 2 milliards de francs puisqu'elle sera, en 1995, de 88 milliards. Cette réduction, due en partie aux résultats de notre politique économique et monétaire, qui a permis un redressement du franc sur le marché des changes par rapport aux autres monnaies de la Communauté, est donc le fruit de l'effort collectif des Français.

Tout aussi intéressant, peut-être même plus, est le fait que la contribution nette de la France, c'est-à-dire la différence entre ce que la France apporte au budget communautaire et ce qu'elle en retire en tant que bénéficiaire des politiques communes, a tendance, elle aussi, à se tasser, voire à se réduire autour de 15 milliards de francs, ce que l'on appelle familièrement le taux de retour de la France pour la politique agricole ayant très sensiblement augmenté avec la réforme de la politique agricole commune et étant passé en quelques années d'environ 18 p. 100 à 23,5 p. 100.

Enfin, monsieur d'Aubert, je rejoindrai certainement votre préoccupation en indiquant que nous devons poser, au niveau européen ou au niveau national, ce que j'appelle le « principe de constance ». Je pense, à titre personnel, que nous aurions intérêt à l'inscrire dans notre législation interne, voire dans nos institutions. En vertu de ce principe, tout accroissement des dépenses au niveau européen, dû au fait que l'on choisit librement d'exercer des compétences à ce niveau et non plus au niveau national, devrait désormais entraîner une baisse symétrique des dépenses, et donc des impôts, au niveau national ou infranational.

En ce qui concerne la décision sur les ressources propres communautaires, c'est-à-dire le plafond de dépenses qui s'imposera pendant la période 1995-1999, M. le ministre des affaires étrangères a rappelé qu'après plusieurs mois de litige au sein du Conseil des ministres un accord a été trouvé sous la forme d'un compromis qui permettra de relever ce plafond de 1,20 p. 100 aujourd'hui à 1,27 p. 100 en 1999, en contrepartie - en quelque sorte politique - d'une transaction sur le problème des quotas laitiers en Italie et en Espagne.

Plusieurs orateurs ont critiqué le compromis ainsi intervenu. Je rappellerai d'abord que ce contentieux est né du fait que les Italiens et les Espagnols contestaient les pénalités qui leur étaient demandées pour insuffisante

application - c'est une litote - du régime des quotas laitiers par leur pays depuis 1989. Le compromis auquel on est arrivé dans ce domaine correspond, certes, à une transaction, mais il est très coûteux pour les deux pays directement concernés, puisque l'Italie aura à payer 1,905 milliard d'écus de pénalités et l'Espagne, 1,285 milliard, soit presque 3,2 milliards d'écus au total. Ce compromis est plus dur - 1 milliard d'écus de plus - que ce qu'avait proposé initialement la Commission européenne.

Par ailleurs, les Italiens ont fait valoir, non sans raison, que, s'il y avait eu chez eux un dépassement des quotas, c'est en partie parce que, au départ, en 1982, les autorités européennes compétentes avaient sous-évalué leur production laitière réelle. Donc, le dépassement de quotas constaté était, en partie, « optique ». C'est d'ailleurs pourquoi le Royaume-Uni, qui est comme nous - sinon plus que nous - très vigilant sur la bonne application des règles financières communautaires et qui avait engagé un recours devant la Cour de justice contre l'Italie et contre la Commission européenne, a fini par retirer son recours lorsque le dossier a été approfondi.

Enfin, le compromis ainsi trouvé permettra à la décision sur les ressources propres, donc au relèvement du plafond des dépenses communautaires, d'être appliquée en 1995, comme nous l'avions souhaité, ce qui garantira le financement de la politique agricole commune et du soutien aux revenus des agriculteurs. A défaut d'un accord intervenant à temps, c'est-à-dire maintenant, nous aurions couru des risques graves pour le financement de la politique agricole l'année prochaine.

Dans ces conditions, je considère que ce compromis est un bon accord. De toute manière, votre assemblée, comme le Sénat, pourra se prononcer sur la décision relative aux ressources propres et donc sur l'ensemble du compromis, puisqu'il s'agit d'un texte dont le niveau juridique est comparable à celui d'un traité, et qui sera donc soumis à la ratification des parlements nationaux.

Notre intention, monsieur le président de la délégation pour l'Union européenne, est de saisir le Parlement, si l'emploi du temps le permet, pendant l'actuelle session, afin de pouvoir appliquer ce compromis dans le courant de l'année 1995. Nos partenaires souhaitent, eux aussi, le ratifier d'ici à la fin de l'année. On me dit que dans certains pays, tels que le Royaume-Uni, pour des raisons tenant à la procédure parlementaire, la ratification ne pourra avoir lieu qu'au début de l'année prochaine. L'essentiel est que nous puissions voter une révision des perspectives financières et adopter un budget pour 1995 révisé de façon que le relèvement du plafond s'applique dès l'année prochaine.

M. Myard a indiqué qu'il attendait beaucoup d'un bon fonctionnement de ce que l'on appelle familièrement le deuxième et le troisième pilier du traité de Maastricht, c'est-à-dire les procédures particulières de la politique étrangère et de sécurité commune, d'une part, des affaires intérieures et de justice, d'autre part. Le Gouvernement partage tout à fait les ambitions de M. Myard.

Le deuxième et le troisième pilier sont une création du traité de Maastricht. Pour simplifier, on dit généralement qu'il s'agit d'un mode de fonctionnement intergouvernemental et non pas communautaire. En réalité, c'est un peu plus compliqué que cela. Pour la politique étrangère, par exemple, pour que l'Union européenne soit capable d'agir en tant que telle sur la scène internationale sur un certain nombre de sujets importants, il faut combiner des décisions nouvelles qui doivent être prises par les gouvernements des Etats membres au titre de la politique étrangère commune et l'utilisation des moyens communau-

taires préexistants au traité de Maastricht, notamment toute la politique de coopération financière, économique, technique, culturelle, engagée depuis de longues années avec un certain nombre de pays tiers. Au fond, les moyens financiers de la politique étrangère commune se trouvent dans le budget communautaire et sont soumis aux procédures communautaires. Compte tenu de sa complexité, le fonctionnement de ces deux piliers est en période de rodage et a certainement besoin d'être amélioré.

Bref, nous savons évidemment conduire des politiques au niveau national. Nous savons également conduire des politiques dans le cadre des institutions communautaires, comme l'a montré le fonctionnement du Marché commun depuis 1957. Mais en matière d'affaires étrangères, en matière de justice ou en matière d'affaires intérieures - maîtrise des mouvements migratoires ou répression du grand banditisme, par exemple -, nous ne savons pas encore bien faire fonctionner ces politiques mixtes qui sont des politiques intergouvernementales associées à la Communauté dans le cadre du deuxième et du troisième pilier.

Lorsque nous aurons à dresser - j'y reviendrai en conclusion de mon intervention - le premier bilan d'un an d'application du traité de Maastricht, il faudra avoir le courage de reconnaître que presque tout reste à faire pour le mode fonctionnement des deuxième et troisième piliers.

M. Myard a également relevé que les dotations budgétaires pour améliorer la desserte aérienne de Strasbourg, capitale européenne, siège du Parlement européen, connaissent un certain tassement puisqu'elles sont ramenées de 47,2 millions de francs en 1994 à 46,5 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1995. Cela tient au fait que nous avons l'intention d'améliorer ce que j'appelle le rapport qualité-prix des efforts consentis pour améliorer cette desserte.

Ainsi nous avons décidé de soumettre à un appel d'offres européen l'ensemble de la desserte aérienne de Strasbourg avec les grandes villes européennes. Nous avons d'abord lancé au mois d'octobre un premier appel d'offres comportant les obligations de service public à remplir sur ces lignes en matière de fréquence et de types d'avion. S'il ressortait des réponses reçues que, pour certaines de ces lignes, aucune compagnie n'était prête à assumer ces obligations sans déficit, nous lancerions un second appel d'offres dont le but serait d'accorder au moins-disant l'exploitation de ces lignes. Nous espérons donc que cette procédure nous permettra de réaliser des économies par rapport aux années antérieures.

Néanmoins, si notre objectif est bien de réaliser des économies, nous tenons surtout à améliorer la desserte aérienne de Strasbourg, en particulier pour consolider sa vocation de capitale européenne et son rôle de siège du Parlement européen.

Le président Pandraud a évoqué la question de l'élargissement en cours de l'Union européenne à l'Autriche et aux pays scandinaves et celle de ses conséquences budgétaires. Je lui confirme d'abord l'ordre de grandeur des chiffres sur lesquels nous nous sommes mis d'accord avec les pays candidats au moment de la signature du traité d'adhésion. Trois des quatre Etats concernés ayant un revenu moyen par tête supérieur à la moyenne communautaire, ils seront contributeurs nets au budget communautaire. Même si nous avons admis qu'il y aurait, pour certains d'entre eux, un étalement sur plusieurs années, avant qu'ils ne versent intégralement la contribution normalement due en application des traités, dans l'hypothèse

où les quatre adhéreraient dès le 1^{er} janvier prochain, la contribution nette serait de 600 millions d'écus en 1995, pour atteindre, dans quatre ans, en régime de croisière, 1,6 milliard d'écus.

Cela nécessitera un nouvel accord interinstitutionnel et une adaptation des perspectives financières à moyen terme. Un projet a été préparé par la Commission sur la base du traité d'adhésion. Il vous a été soumis, monsieur le président, au titre de ce que l'on appelle la loi Josselin. En revanche, pour un texte qui, par sa nature juridique, relève du traité et ne constitue pas un acte communautaire, la procédure de l'article 88-4 n'est pas applicable. Toutefois, l'Assemblée nationale peut d'ores et déjà y travailler au titre de la loi Josselin, avant d'être appelée à ratifier, le moment venu, l'accord interinstitutionnel.

Quant à l'imputation, au sein du budget national, de la contribution de la France au budget communautaire, vous savez qu'elle se traduit actuellement par l'existence d'un prélèvement sur recettes que l'Assemblée a voté au titre de l'article 18, dans la première partie du projet de loi de finances.

A la suite des remarques que vous avez formulées, ainsi que plusieurs de vos collègues, il y a quelques jours, lors de l'examen de cet article 18, nous avons demandé au ministère du budget de réfléchir à la question, afin que l'on puisse en reparler avant la prochaine loi de finances.

Personnellement je pense, me rapprochant semble-t-il de votre analyse, qu'à l'intérieur de cette contribution - 88 milliards de francs pour 1995 - il faudrait distinguer juridiquement, donc budgétairement et sur le plan comptable entre deux catégories de recettes : d'une part, celles qui, perçues par les administrations françaises, sont directement versées au budget communautaire, c'est-à-dire les droits de douanes et les prélèvements agricoles avec la cotisation sucre qui y est assimilée ; d'autre part, celles qui constituent de véritables contributions complémentaires de l'Etat français au budget européen. Il s'agit de la ressource communautaire calculée sur l'assiette de la TVA et du versement assis sur le produit intérieur brut. Alors que les premières pourraient être imputées dans la partie « recettes » du budget, les secondes relèveraient davantage de la partie « dépenses ».

Cela dit, il ne s'agit que d'un sentiment personnel et nous attendrons de savoir ce qu'en pense le ministère du budget avant de vous présenter des propositions pour l'année suivante.

Je tiens enfin à saluer l'initiative que vous nous avez annoncée tout à l'heure, monsieur le président de la délégation, consistant à associer à vos travaux, selon les sujets que vous traiterez, les membres français des commissions compétentes du Parlement européen. Une telle initiative est tout à fait conforme à l'esprit de la loi Josselin et de la réforme qui a débouché sur l'article 88-4 de la Constitution.

Vous avez bien voulu rappeler que, de manière informelle, je réunissais, chaque mois, avant les séances plénières du Parlement européen, des représentants de toutes les délégations françaises au sein des groupes de cette institution, et les présidents des délégations pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale et du Sénat, afin d'améliorer l'information et, si possible, la coordination entre les uns et les autres. Votre initiative sera un complément particulièrement heureux de cette action.

Je remercie Mme Ameline pour les encouragements qu'elle a prodigués au Gouvernement dans la conduite de sa politique européenne. Je ne reprends pas tous les sujets qu'elle a abordés, M. Juppé ayant répondu assez largement à ses préoccupations. Je tiens seulement à confirmer

la priorité que le Gouvernement français accorde aux programmes de formation et d'éducation. C'est pourquoi nous nous sommes réjouis de constater que l'un des deux commissaires français, Mme Edith Cresson, aura ce dossier en charge, pendant les cinq ans qui viennent, au sein de la Commission européenne.

Nous avons soutenu la réforme des programmes visant à améliorer la mobilité des étudiants et des professeurs : ils sont désormais regroupés dans ce que l'on appelle le programme SOCRATES. Alors qu'il ne s'appliquait qu'à l'enseignement supérieur, ce programme sera désormais étendu à l'enseignement scolaire qu'il soit primaire ou secondaire, ce qui constitue une novation extraordinaire. Il inclut toujours une action importante en faveur de la promotion des langues, avec le programme LINGUA dont la France consomme, à elle seule, le quart des crédits. Au total, SOCRATES bénéficiera de 760 millions d'écus pour la période 1995-1998.

De la même manière, nous attachons beaucoup d'importance au programme Jeunesse pour l'Europe, lequel recevra 105 millions d'écus et concernera 100 000 jeunes en situation difficile, soit parce qu'ils sont au chômage, soit parce qu'ils sont handicapés.

Enfin, dans le domaine de la formation professionnelle, il a fallu mettre de l'ordre car des programmes partaient un peu dans tous les sens. Nous avons concentré les efforts dans le cadre du programme Leonardo-da-Vinci qui comprend plusieurs volets et qui recevra 620 millions d'écus en cinq ans.

M. Muller a évoqué lui aussi, après M. Myard, le soutien à la vocation européenne de Strasbourg. Je lui confirme que la détermination du Gouvernement reste sans faille sur ce sujet. Nous avons enregistré, avec beaucoup de plaisir, il y a quelques mois - grâce aux initiatives vigoureuses prises par l'Assemblée nationale, sur proposition du président de la commission des affaires étrangères - la signature du contrat de bail du futur hémicycle du Parlement européen à Strasbourg par le président sortant, M. Klepsch.

Par ailleurs, nous nous sommes réjouis de constater que le nouveau Parlement européen, élu en juin, avait adopté, pour 1995, un programme de travail comportant, conformément à la décision des gouvernements prise à Edimbourg, douze sessions ordinaires à Strasbourg.

Enfin, nous consolidons la vocation européenne de Strasbourg par des équipements publics. Après avoir parlé des liaisons aériennes, je dois mentionner le très important programme de TGV-Est qui reliera Paris, Strasbourg et le centre de l'Europe.

Pour sa première visite officielle, nous recevrons, dans quelques jours à Paris, le nouveau président du Parlement européen, M. Hänsch qui rencontrera le Président de la République, le Premier ministre, le ministre des affaires étrangères et moi-même ; j'ai déjà été le voir dès son élection. Nous insisterons pour rappeler que la France entend que soient respectés, pendant l'actuelle législature du Parlement européen, non seulement l'esprit, mais aussi la lettre de la décision d'Edimbourg.

De l'exposé très nourri, comme d'habitude, de Mme Catala, je retiendrai deux points.

En ce qui concerne d'abord les relations commerciales de l'Europe je tiens à la remercier du soutien qu'elle a apporté, et dont elle a renouvelé l'expression, à la conclusion du très important traité de Marrakech qui a mis fin au cycle d'Uruguay. Je veux également rappeler que malgré ce qui est trop souvent affirmé, la France a tout à gagner au développement des échanges internationaux. Contrairement à ce que prétendent certains, y compris

des plumes illustres en matière économique, le développement des échanges internationaux n'est pas destructeur d'emplois ; il est créateur net d'emplois, il est la source principale du progrès économique et du progrès tout court que connaît l'humanité depuis quelques décennies.

Comme cela est le cas depuis longtemps en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, nous devons cesser de penser que la France a tout à craindre du développement des échanges mondiaux. Souvenons-nous que l'Europe est la première puissance commerciale du monde et qu'en son sein, la France est une grande puissance. Il est significatif de constater qu'en 1993 nous avons enregistré un excédent commercial historique de 90 milliards de francs. Alors qu'il s'agissait d'une année de récession, nous avons amélioré nos résultats commerciaux non seulement vis-à-vis des pays qui connaissaient une certaine croissance économique - pays d'Asie du Sud-Est, Chine, Etats-Unis - mais également avec ceux qui subissaient une récession et une contraction du pouvoir d'achat plus fortes que chez nous, y compris à l'égard de l'Allemagne avec laquelle l'année dernière, pour la première fois depuis très longtemps, nous avons dégagé un léger excédent.

Cette année, alors que, enfin, la croissance économique repart, notre balance commerciale reste très fortement excédentaire. La France est maintenant l'un des pays les plus compétitifs du monde.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je vous en prie.

Mme Nicole Catala. Je souhaite également interrompre M. le ministre.

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Robert Pandraud, président de la délégation. Monsieur le ministre, il s'agit d'une question de méthodologie.

Les accords de Marrakech sont, sans aucun doute, un acte communautaire et à la fois un accord international. Néanmoins, il serait souhaitable, sur le plan de la procédure réglementaire de l'Assemblée, que nous puissions confondre les deux débats. Il serait, en effet, à la fois fastidieux et compliqué d'organiser deux discussions, l'une au titre de l'article 88-4 de la Constitution, l'autre dans le cadre de la procédure de ratification d'un accord international.

Même si deux votes peuvent être nécessaires, il serait souhaitable que la conférence des présidents, si le Gouvernement en était d'accord, joigne les deux débats. Je voudrais donc connaître votre position en la matière.

M. le président. M. le ministre, acceptez-vous que Mme Nicole Catala vous interrompe également ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Bien volontiers !

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala, avec l'autorisation de M. le ministre.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre, vos propos sur la compétitivité sont parfaitement fondés, mais il faut bien établir la distinction entre avoir une balance commerciale positive et conserver des emplois. En effet, si les échanges internationaux peuvent se développer pour le plus grand bénéfice de certaines entreprises, d'autres dis-

paraissent, si bien que le solde de nos emplois est négatif. Or tout élu un tant soit peu responsable et conscient des problèmes sociaux ne peut être que préoccupé d'une évolution qui aboutit à la mise au chômage d'un très grand nombre de nos concitoyens.

S'il est bien que nous soyons de plus en plus compétitifs, je doute que nous parvenions à persuader du bien-fondé de cette évolution les 3 300 000 chômeurs que compte la France. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président Pandraud, il est exact que les deux procédures, celle de l'article 88-4 et celle relative à la ratification, sont juridiquement applicables au traité de Marrakech. En l'occurrence, la plus efficace paraît être la ratification, puisque la négociation du traité est achevée. La mise en œuvre de l'article 88-4 de la Constitution serait purement formelle.

M. Robert Pandraud, président de la délégation. C'est pourtant à ce titre que vous avez soumis ce texte il y a quelques semaines.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Certes, mais l'essentiel est désormais le débat de ratification.

Je saisis l'occasion, en remerciant le président Pandraud d'avoir évoqué cette question, pour souligner que nous sommes très attentifs à ce qui se passe actuellement au Congrès des Etats-Unis, où je me suis rendu moi-même il y a six semaines pour évoquer ce sujet. J'ai ainsi appris que la ratification par le Congrès du traité de Marrakech, qui devait avoir lieu au début du mois d'octobre, avait été reportée au 29 novembre pour la Chambre des représentants et au 1^{er} décembre pour le Sénat. Les Etats-Unis seront encore dans les temps puisque nous souhaitons que le traité s'applique au 1^{er} janvier prochain.

J'y ai surtout appris que les Américains avaient juridiquement et, plus encore, politiquement besoin, pour ratifier ce traité, d'un texte de transposition en droit interne, lequel comporte 1 320 pages. M. Juppé et moi-même avons demandé qu'il soit soumis à l'examen critique de la Commission européenne et nous l'avons également soumis à celui de nos propres services, afin de bien voir s'il ne comportait pas de dispositions contradictoires avec le traité de Marrakech. Nous serons très vigilants sur ce point, d'autant que la Commission européenne doit nous remettre un rapport à l'occasion du prochain Conseil, « affaires générales », qui se tiendra au mois de novembre.

Nous ne soumettrons donc le projet de ratification du traité de Marrakech au Parlement français que lorsque nous serons sûrs que le Congrès des Etats-Unis l'aura ratifié dans des conditions qui garantissent sa bonne application par nos partenaires américains.

Mme Catala a raison de souligner que le développement des échanges ne garantit pas à lui seul la création d'emplois. Toutefois, je relève qu'un pays comme l'Allemagne, dont la situation économique est comparable à un taux de chômage deux fois inférieur au nôtre, alors qu'il est encore plus ouvert que nous sur le marché international.

Je dois également souligner que si des emplois disparaissent dans certaines branches d'activité cela est dû non au développement du commerce international, mais aux progrès de la productivité, donc au progrès technique. Si

certaines pays ont un taux de chômage inférieur au nôtre, ce n'est pas parce que leur industrie compte davantage d'effectifs pour un même niveau de production, mais parce qu'ils savent créer des emplois, notamment dans les services ou dans des branches qui sont à l'abri de la concurrence internationale. C'est le point sur lequel notre pays doit engager des réformes de structures : adaptation de son système de financement, de sa réglementation du travail - c'était un des objectifs de la loi pluriannuelle pour l'emploi que l'Assemblée nationale a adoptée - et, au-delà, une véritable adaptation culturelle.

Je réponds à M. François Guillaume que notre intention est bien d'appliquer la réforme de la politique agricole et le traité de Marrakech en utilisant tous les instruments de souplesse que ces textes nous laissent ; ils sont importants. Cette réforme n'est pas figée. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir obtenu - c'est le ministre de l'agriculture qui en est le principal réalisateur - la réduction de 3 p. 100 du taux des jachères pour la prochaine campagne. J'indique au passage que cette décision n'a pu être obtenue que parce qu'elle a été prise à la majorité - nous avons isolé nos partenaires allemands et grecs sur cette affaire ; dans l'hypothèse où nous serions restés dans un système à l'unanimité, elle aurait été impossible. C'est un élément qu'il faut garder présent à l'esprit quand on réfléchit à l'avenir des institutions communautaires.

M. Garmendia a tenu des propos critiques sur la politique du Gouvernement.

Il a rendu hommage - et je l'en remercie - aux efforts que nous avons entrepris pour resserrer les liens avec nos partenaires espagnols. Nous considérons en effet que nous avons beaucoup de points en commun avec l'Espagne et que, sans porter préjudice à la relation franco-allemande ni à celles que nous entretenons avec les autres partenaires sur certains sujets, nous avons intérêt à travailler en liaison très étroite, particulièrement en ce moment puisque les hasards du calendrier font que, pendant l'année 1995, se succéderont à la présidence de l'Union la France et l'Espagne.

La politique méditerranéenne - j'aurais l'occasion tout à l'heure de répondre à des questions sur ce sujet - est une préoccupation et une priorité communes. Nous sommes certes d'accord pour faire entrer dans l'Union les pays d'Europe centrale et orientale ; mais nous souhaitons que, parallèlement, l'Union entretienne des relations tout à fait privilégiées avec l'ensemble méditerranéen. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, nous travaillons la main dans la main avec nos amis espagnols. Cette bonne coopération sera symbolisée et parachevée par le traité transfrontalier franco-espagnol dont le principe et les grandes lignes ont été arrêtés à l'occasion du dernier sommet franco-espagnol qui s'est tenu à Foix.

M. Lefort a rappelé les critiques que son groupe porte depuis longtemps sur la politique européenne et, en particulier, sur la traité de Maastricht. Reconnaissons-lui le mérite de la persévérance.

M. Jean-Claude Lefort. C'est le principe de constance !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. C'est un principe qui nous est commun, mais, comme je suis aussi persévérant que vous, vos arguments ne me conduisent pas à changer d'analyse.

M. Jean-Claude Lefort. Dommage !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je ne reviendrai donc pas sur le fond du débat. Toutefois, répondant à son invitation et en conclusion, je dresserai le bilan de l'application du traité de Maastricht un an après son entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1993.

Il y a un point qui progresse de manière satisfaisante - ce n'était pas évident du tout il y a un an, raison de plus pour s'en réjouir -, c'est la marche vers l'union monétaire.

Nous avons réussi à surmonter la très grave crise de l'été 1993 et la marche en avant a repris de manière inexorable, me semble-t-il.

Nous sommes passés à la deuxième phase le 1^{er} janvier 1994, date prévue par le traité. Nous avons adopté tous les textes, qu'on appelle de droit dérivé européen, prévus pendant cette deuxième phase.

Pour préparer la troisième, les douze Etats membres ont adopté les programmes de convergence économique tendant à rétablir l'équilibre de leurs finances publiques et à réduire leur endettement public. Je dis bien « les douze Etats membres », y compris les deux qui ont annoncé à l'avance qu'ils ne souhaitaient pas participer à l'Union à la date prévue par le traité, mais qui continuent à avancer dans ce sens ; il s'agit du Royaume-Uni et du Danemark.

La France a adapté sa législation interne, pour être en mesure de participer à l'Union à la date prévue, par la très importante réforme de la Banque de France qui est désormais indépendante.

Grâce au retournement de la conjoncture économique, nous avons constaté que le respect des critères de convergence prévus dans le traité pour la période 1997-1999 n'était plus du tout irréaliste.

Je rappelle que c'est pendant la présidence française que devront être précisées les conditions pratiques de mise en circulation de la monnaie européenne dans la période prévue par le traité de l'Union européenne. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler sous la présidence française. Voilà pour la marche vers l'union monétaire.

En ce qui concerne la politique étrangère commune, autre grande innovation du traité de Maastricht, il y a un vrai progrès et il y a confirmation de vraies déficiences. Vous voyez que j'essaie de ne pas parler la langue de bois.

Le vrai progrès est que désormais, sur les grands sujets d'intérêt commun, il y a une politique européenne et une seule. Nous savons combien nous ont coûté, à l'Union européenne et à l'ensemble du continent, les hésitations et les contradictions non surmontées des pays membres de l'Union au début de la crise yougoslave. Depuis un an, grâce à la volonté politique des Etats membres et, d'abord du Gouvernement français, grâce aussi à l'application du traité qui permet de prendre les décisions à la majorité et non plus à l'unanimité, il y a une action commune dans l'ex-Yougoslavie. C'est autour du plan d'action de l'Union européenne que toutes les autres puissances au sein de l'ONU agissent en faveur de la paix en Bosnie. C'est un vrai progrès. Jusqu'alors, nous parlions ensemble, désormais, nous agissons ensemble.

Mais il y a aussi confirmation de vraies déficiences, en particulier du fait que la politique étrangère commune manque encore des deux outils fondamentaux que sont, d'une part, un outil diplomatique commun pour préparer, proposer et coordonner l'application de cette politique commune et, d'autre part, un outil militaire, un outil de défense commun dont on voit quelques éléments ici et là, notamment avec l'Union de l'Europe occidentale et le Corps européen, mais qui n'est pas encore complètement branché sur l'autorité politique de l'Union européenne.

S'agissant des procédures, il y a, là aussi, un progrès avec un rôle plus important des parlements nationaux grâce - en ce qui nous concerne - à la réforme de l'article 88-4 de la Constitution, en ce qui nous concerne, et du Parlement européen qui n'hésite pas à utiliser pleinement le pouvoir de codécision dont il dispose désormais dans certaines matières législatives. Il l'a fait en rejetant purement et simplement l'important texte sur la téléphonie vocale; cela nous gêne à court terme, mais c'est une forme de progrès démocratique.

En revanche, nous constatons aussi des insuffisances. Ce matin, le ministre des affaires étrangères a cité une vingtaine de procédures différentes de décision associant la Commission, le Conseil et le Parlement européen; système beaucoup trop lourd, beaucoup trop opaque, beaucoup trop compliqué, beaucoup trop lent, qu'il faudra simplifier.

Enfin, le troisième pilier est une des révélations de l'application du traité de Maastricht. J'exagère un peu en disant qu'au moment de sa négociation c'était un peu un remplissage que de prévoir quelque chose pour les citoyens et de traiter en commun de la lutte contre la fraude, du grand banditisme, de la maîtrise des mouvements migratoires.

Nous découvrons, à l'application, que ce sont de très grands sujets que nous avons en effet intérêt à traiter ensemble. Nous découvrons aussi que les procédures prévues à cet effet sont encore plus lourdes que dans d'autres domaines avec l'intervention d'un organe de préparation particulier, le comité des hauts fonctionnaires, dit comité « K 4 », avec la réunion d'un Conseil des ministres très important, qui rassemble à la fois des ministres de l'intérieur et des ministres de la justice. Il est réconfortant de constater que tous les participants à ce conseil sont déterminés à trouver ensemble des solutions, mais il faudra aussi, lors de la révision de 1996, apporter des améliorations à ces procédures.

Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, messames, messieurs les députés, vous aurez noté que la France a une politique européenne cohérente. Elle ne se dissimule pas les imperfections du système actuellement en place, mais elle ne se cache pas non plus derrière ces imperfections pour expliquer des retards ou des échecs. Nous travaillons avec les institutions actuelles. Je crois pouvoir dire que nous avons fait du bon travail. L'Europe a prouvé que, lorsque se manifestait une volonté politique claire chez nos principaux partenaires, elle était capable d'avancer pour le progrès de nos pays et de nos concitoyens.

Je remercie en particulier les orateurs de la majorité d'avoir reconnu ces efforts et de soutenir la politique européenne du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

En accord avec les intervenants du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, j'appelle d'abord la question du groupe République et Liberté.

La parole est à M. Philippe Martin.

M. Philippe Martin. Monsieur le ministre, ma question concerne la monnaie unique.

Comme vous venez de le rappeler, depuis le 1^{er} janvier 1994, nous sommes passés à la deuxième phase de l'instauration de la monnaie unique.

L'article 109 F du traité de Maastricht a confié à l'institut monétaire international la tâche de faciliter l'usage de l'écu.

Le Livre blanc, publié par la Commission des Communautés européennes, démontre qu'il n'existe pas dans les Etats membres d'obstacles juridiques à utiliser l'écu à l'égal d'une monnaie étrangère. En revanche, de sérieuses réticences apparaissent pour utiliser l'écu à l'égal de la monnaie nationale. Certains Etats membres, la Belgique et la France, en particulier, ont pris des mesures législatives pour rapprocher le statut légal de l'écu de celui de la monnaie nationale.

La Commission européenne a créé un groupe de travail, dont le rôle est d'examiner tous les problèmes pratiques et techniques qui se poseront aux opérateurs pour passer des monnaies nationales à l'écu. Ces travaux ont une importance fondamentale, car ils conditionnent le succès du passage à la troisième phase. Il faut, en effet, garder bien présent à l'esprit que le passage à la monnaie unique intéresse l'ensemble des professions.

Monsieur le ministre, si les grands groupes industriels et financiers disposent, eux, d'experts pour se préparer à la monnaie unique, il n'en va pas de même pour les agriculteurs, pour les commerçants et pour les artisans. Ceux-ci risquent de connaître en effet de nombreuses difficultés pratiques au niveau de la comptabilité, des programmes informatiques, des appareils à pièces, etc.

Ma question est double.

Pouvez-vous faire le point sur l'avancement des travaux quant aux conditions pratiques de mise en œuvre de la monnaie unique?

Le Gouvernement envisage-t-il la mise en place d'un dispositif d'aide, matérielle et financière, aux petites entreprises qui auraient à opérer des investissements spécifiques pour passer à l'usage de la monnaie unique?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je tiens à rassurer sur ces deux points M. Martin, qui connaît bien ces sujets, ayant la chance et l'honneur de siéger à la fois à l'Assemblée nationale et au Parlement européen, situation que j'ai connue et qui, je le crois, représente un atout pour notre représentation nationale.

Comment le Gouvernement prépare-t-il le passage à la troisième phase? Comme l'a dit M. Martin, nous sommes actuellement dans la deuxième, qui se caractérise par la mise en place du cadre institutionnel national nécessaire et du cadre communautaire - l'Institut monétaire européen est en place ainsi que la législation secondaire -, par la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques économiques et budgétaires, par la mise en œuvre de la procédure de décision de passage à la troisième phase, qu'il faut que nous précisions, enfin - c'est le cœur de sa question - par la préparation technique du passage à la troisième phase.

Nous avons demandé à la Commission européenne de constituer un groupe d'experts pour faire l'inventaire des problèmes techniques posés. Ce groupe doit rendre son rapport au début de l'année prochaine et précisera le fruit de ses réflexions, qui feront l'objet d'un examen attentif de la part des gouvernements, à commencer par celui de la France, puisque cela se passera sous la présidence française. C'est pendant la présidence française que devraient être précisées les modalités pratiques d'émission de la monnaie commune, l'écu, en termes de billets et de pièces.

Ce passage aura un certain nombre de conséquences pratiques, notamment pour la comptabilité, l'informatisation des grandes et des petites entreprises. Nous en ferons l'inventaire et nous verrons alors si certaines ont besoin

d'une assistance technique, d'une assistance financière de manière à pouvoir se préparer à toutes les conséquences pratiques d'un changement monétaire.

Ce n'est pas un problème insurmontable si nous considérons que nous disposons de quatre ou cinq ans. En effet, le passage à la monnaie unique se fera entre 1997 et 1999.

En outre, nous connaissons de nombreuses expériences de changement monétaire total : l'Allemagne de l'Est il y a deux ans, et plusieurs pays d'Amérique latine. Par conséquent, le passage, soit de manière progressive, soit de manière radicale, du jour au lendemain, d'un système monétaire à un autre est une opération techniquement connue, maîtrisée, pour laquelle nous prendrons, comme vous le souhaitez, toutes les précautions.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. François Loos.

M. François Loos. Monsieur le ministre, revenant sur votre proclamation de confiance dans l'économie de libre-échange, dans laquelle nous sommes, et qui serait la garantie du succès économique de nos pays, je m'associe tout à fait à ce qu'a dit Mme Catala. Je vais illustrer mon propos par quelques exemples.

Si vous faites un petit calcul - je suis désolé de parler chiffres mais il y a peu de données chiffrées sur les délocalisations - de ce que représentent les importations d'Asie du Sud-Est, vous vous apercevez qu'elles correspondent à peu près à 1 p. 100 de la production intérieure brute et qu'elles sont à l'origine d'environ 8 p. 100 du chômage, dans l'industrie. Or les demandes d'emplois industriels représentent 22 p. 100 du total des demandes d'emplois en France. Par conséquent, les importations des pays du Sud-Est sont l'équivalent de 1 p. 100 de la PIB et de 8 p. 100 de 22 p. 100 du chômage total avec tous les effets induits et toutes les conséquences sur les autres emplois, les services, les activités connexes. Ce n'est donc absolument négligeable.

Il n'y a pas de flexibilité immédiate, en ce sens que l'argent économisé, parce qu'on achète moins cher, n'est pas automatiquement transformé en emplois. Il faut un certain temps ; les emplois perdus dans l'industrie textile de se transformer pas automatiquement le lendemain en créations emplois dans l'industrie des logiciels ou dans la construction des Airbus, ...

M. Jacques Myard. Très bien !

M. François Loos. ... même si pour vendre des avions il faut être dans une économie de libre-échange.

Chaque fois qu'on aborde cette question, on a l'impression d'ouvrir un débat idéologique, voire théologique, avec, d'un côté, les partisans d'un libre-échange et, de l'autre, les partisans d'un protectionnisme.

M. Jacques Myard. Ce n'est pas vrai !

M. François Loos. C'était peut-être une bonne question avant 1958, mais aujourd'hui elle est totalement dépassée. Il ne s'agit pas d'opposer libre-échangistes et protectionnistes ; nous sommes, après Maastricht, dans une économie ouverte.

Le vrai problème, le seul problème s'appelle concurrence déloyale.

Aux Etats-Unis, quand vous réalisez une importation qu'un producteur américain estime être du dumping, elle est tout de suite bloquée à la frontière, et on discute après. Il en est de même quand vous voulez importer un produit qui relève du contrôle de la Food and drug administration : on bloque d'abord, on discute après !

En Europe, on a l'impression que c'est le contraire. Ainsi, alors que l'année dernière, on avait accordé à la Chine un quota d'un million de pantalons, il en est entré dix millions ! Que font les douanes communautaires ? L'administration européenne des douanes sert-elle à quelque chose ?

Il ne s'agit pas d'être protectionniste, mais d'assurer un minimum de défense et de survie à nos industries pour leur permettre de se restructurer. Leur flexibilité est importante mais elle n'est pas infinie.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous rassurer sur les intentions de l'Union européenne dans ce domaine et sur l'action de la France en ce sens ?

M. le président. Je vous demande, mes chers collègues, de respecter votre temps de parole de deux minutes, sinon nous allons déséquilibrer l'ensemble du débat.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, votre question comporte deux aspects et je suis tout prêt à vous rassurer sur le second si vous vous rassurez vous-même sur le premier.

Il ne faudrait tout de même pas que la France soit le seul pays développé et l'Assemblée nationale française le seul parlement d'un pays démocratique à croire que l'échange international détruit des emplois.

M. Pierre Lequiller. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Il y a deux ans, quand est survenue la crise économique, la récession la plus grave que le monde ait connue depuis la guerre, quel a été le réflexe spontané en France ? « Nous perdons des emplois ; c'est la faute de la concurrence internationale ! Protégeons-nous, bloquons les négociations de l'Uruguay Round, hérissons-nous de barrières douanières ! » Et nous avons perdu du temps. Quelle a été la réaction en Allemagne ? « Nous sommes face à une crise sans précédent ; nous ne sommes pas assez compétitifs, il faut investir davantage et augmenter la productivité. »

Qui est sorti de la crise le premier ? C'est l'Allemagne. Et aujourd'hui, ce pays compte deux fois moins de chômeurs que la France.

Ce n'est pas le commerce international qui détruit des emplois dans l'industrie, c'est le progrès technique et l'augmentation de la productivité. Même si nous nous coupons totalement du monde extérieur, si nous acceptons les progrès de la productivité sur notre marché interne, des branches de notre activité perdraient des emplois. Mais, au total, en faisant le pari du progrès, de la modernité et de la compétitivité, nous y gagnerons.

Deuxièmement, que se passe-t-il lorsque l'on constate que les règles d'une concurrence internationale loyale et les conditions d'égalité entre tous ceux qui y participent ne sont pas respectées ? Vous avez tout à fait raison, il n'est pas normal que certaines entreprises, voire certains pays, les violent. C'est pourquoi, nous avons tenu à ce que figurent dans le traité du cycle de l'Uruguay non seulement des concessions tarifaires, mais également un accord précis sur le respect de la propriété commerciale et sur la répression des contrefaçons. Nous avons également posé comme condition préalable à notre accord final sur le cycle de l'Uruguay, un durcissement de ce que l'on appelle les instruments de défense commerciale, de l'arsenal commercial de la Communauté. Et nous l'avons obtenu, conformément à la résolution votée par l'Assemblée nationale, premier texte qu'elle ait eu à examiner au titre de l'article 88-4 de la Constitution. Les procédures sont maintenant beaucoup plus courtes et les décisions

beaucoup plus simples à obtenir, puisque, désormais, elles sont le plus souvent prises à la majorité simple et non plus à la majorité qualifiée.

J'ai ici, monsieur le député, la liste des quarante-neuf décisions que la Commission européenne a prises depuis le début de l'année à notre demande, pour lutter contre la concurrence anormale tant des pays de l'ex-URSS que de l'Asie du Sud-Est ou d'Amérique latine, voire parfois de certains de nos partenaires. Je puis donc vous assurer que, sur cet aspect des choses, nous sommes particulièrement vigilants et que désormais l'Union est plus efficace.

Elle ne l'est pas encore assez. C'est pourquoi nous avons demandé au commissaire compétent, sir Leon Brittan, de nous faire de nouvelles propositions, qui devraient être applicables à partir de l'entrée en vigueur du traité de Marrakech, pour un nouvel instrument de politique commerciale de la Communauté.

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre, les pays de l'Europe centrale et orientale demeurent très préoccupés par leur sécurité. L'histoire leur a prouvé que la menace principale provenait souvent de leurs voisins russes, puis soviétiques. La montée des extrêmes lors des élections législatives russes de décembre 1993 et l'instabilité persistante de ce pays ont confirmé cette inquiétude notamment dans les Etats baltes et la Pologne. Tous les experts s'accordent à penser que la Russie souhaite retrouver sa zone d'influence. On le voit dans les pays de l'ex-URSS ou à travers la tension russo-polonaise de ces jours derniers.

Conscients de ces enjeux, nous avons favorisé l'accession des Etats baltes et des six pays de l'Europe centrale et orientale au statut d'associé de l'UEO. Le partenariat pour la paix constitue aussi une avancée. Mais l'inquiétude persiste, M. Geremek, président de la commission des affaires étrangères polonaise que j'ai rencontré récemment me l'a confirmé.

Pensez-vous, monsieur le ministre, que la sécurité des Etats d'Europe centrale et orientale soit réellement garantie dans l'état actuel de ces accords ? Quelles étapes pourraient franchir une amélioration de cette sécurité ? L'adhésion à l'UEO de ces pays, bien que ne soulevant pas, je crois, de problèmes juridiques, est-elle possible ?

Deuxièmement, la position des Etats-Unis ne nous paraît pas claire sur l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à l'Otan. Pourriez-vous nous éclairer sur cette perspective et sur la position américaine ?

Enfin, j'ai lu avec grand intérêt l'article que vous avez écrit récemment dans *Le Monde* sur les propositions pour l'avenir des institutions européennes. Vous posez comme préalable indispensable à tout élargissement des institutions à d'autres démocraties européennes, l'existence d'un véritable contrat fondateur de l'Europe. Mais cette position s'accorde-t-elle avec celle de l'Allemagne dont les priorités penchent visiblement pour un élargissement rapide à l'Est, avant la mise en chantier de nouvelles réformes institutionnelles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, vous me pardonnerez de ne pas répondre à votre dernière question car je pense que l'exposé de M. Juppé comportait des éléments de réponse sur ce point fondamental.

Vous avez raison de relever l'importance du problème de la sécurité pour l'Europe centrale et orientale. Ces pays se trouvent d'ailleurs dans une situation paradoxale : ils sont désarmés parce qu'ils n'ont plus d'ennemis.

M. Shimon Pérès, ministre des affaires étrangères d'Israël, me disait il y a quelques jours avec humour : « Quand vous perdez votre ennemi, vous perdez votre politique étrangère ! »

Le continent européen se trouve, en effet, dans une situation particulière : la grande menace militaire, nucléaire, politique que faisait peser sur nous l'Union soviétique a disparu, mais, au centre du continent, se trouvent des pays qui ont retrouvé ou obtenu, pour la première fois dans l'histoire, leur indépendance et leur liberté, qui sont maintenant des régimes démocratiques et se lancent dans une transition économique très difficile et qui, en outre, ont hérité de l'histoire des problèmes de voisinage difficiles à régler : frontières contestées ou non reconnues internationalement, minorités transfrontalières inquiètes. De surcroît, les incertitudes de la situation en Russie même contribuent, ici et là, à alimenter l'inquiétude.

Que faire pour répondre à ce besoin de sécurité ?

L'élargissement de l'Alliance atlantique n'est pas une solution envisageable à court terme parce qu'il s'agit d'une alliance dirigée contre un adversaire potentiel. Son élargissement poserait donc le problème redoutable de savoir quelles en sont les limites, et les pays qui n'en seraient pas bénéficiaires pourraient considérer qu'il se fait au détriment de leurs propres intérêts de sécurité, voire contre eux. C'est pourquoi nous avons approuvé la décision sage de ne pas procéder à un tel élargissement tout de suite et, en revanche, d'essayer de mettre en place, sur le continent européen, un système de sécurité qui comportera plusieurs éléments.

Le premier consiste à inciter les pays qui ont des problèmes de voisinage à leur trouver eux mêmes, avec éventuellement une médiation européenne, une solution dans un cadre bilatéral ou régional. C'est l'objet de la conférence de stabilité qu'a proposée le Premier ministre français, qui se déroule sous l'égide de l'Union européenne et qui devrait aboutir à la conclusion d'un grand pacte de stabilité rassemblant tous ces accords bilatéraux au printemps prochain.

Deuxièmement, il convient de travailler avec l'Union de l'Europe occidentale en proposant aux pays d'Europe centrale et orientale qui l'ont tous accepté, un statut d'associé partenaire qui leur permet de participer à toutes les institutions de l'UEO et de commencer, dans ce forum où il n'y a que des Européens, à discuter avec nous de la manière dont nous concevons la sécurité du continent. Le Premier ministre français a proposé à ses partenaires que, l'année prochaine, l'UEO, avec les pays de l'Europe centrale et orientale, élabore un Livre blanc de la sécurité européenne.

Parallèlement, l'Alliance atlantique est en cours d'évolution. On s'oriente vers un partage des rôles entre l'Alliance et l'UEO pour traiter les divers problèmes de sécurité du continent. L'Alliance s'ouvre aussi à la coopération de ces pays à travers le « partenariat pour la paix ». Nous espérons, dans les années qui viennent, pouvoir utiliser ces divers éléments pour rassurer les pays d'Europe centrale et orientale et mettre sur pied à un véritable système de sécurité du continent européen avant que ces pays, ou la plupart d'entre eux, ne rejoignent l'Union européenne.

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Ma question s'adresse au ministre, mais aussi au député des Pyrénées-Atlantiques, donc voisin de l'Espagne. Elle traite, en effet, des problèmes de l'Europe méditerranéenne.

L'Europe des Six était rhénane et nordique, mais l'équilibre entre le Nord et le Sud avait été rétabli par l'entrée de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne.

Or cet équilibre est compromis par l'adhésion prochaine de la Finlande, de la Suède, de l'Autriche et peut-être de la Norvège, et aussi par le désir de l'Allemagne de voir adhérer les Etats de l'Europe centrale et orientale, d'une Europe de l'Est pour laquelle nous faisons cinq fois plus que pour le Sud, a dit M. Juppé.

Heureusement, en 1995, la France et l'Espagne vont successivement présider l'Union européenne.

Conscients de leur retard économique par rapport à l'axe rhénan, les Etats du Sud - tout en reconnaissant ce qui est déjà fait - demandent une meilleure répartition de l'aide européenne; au huitième sommet franco-espagnol de Foix, en octobre 1994, M. Felipe Gonzalez l'a dit. Ensuite, ils demandent une participation plus grande de l'Union européenne à la lutte contre la pollution de la Méditerranée, qui, si l'on ne fait pas davantage, risque de devenir une mer morte.

Enfin, pour nous, Méditerranéens, le danger vient du Sud avec la crainte, malgré le refus du droit d'asile, d'une immigration massive - elle a déjà commencé - venue du Maghreb, de l'Afrique noire, d'une Afrique dont la population double tous les trente ans. Nous ne pouvons l'éviter qu'en opposant un refus total à l'immigration clandestine, mais aussi en développant l'économie africaine.

Certes, la France fait beaucoup. Certes, l'Union européenne a déjà signé des accords commerciaux avec la Tunisie et le Maroc. Mais elles devront faire davantage pour permettre aux Africains de vivre sur place, sous peine de voir l'Europe du Sud succomber sous le flot des immigrants, comme l'Empire romain, vide d'habitants, périt, malgré ses fortifications, sous les coups des Barbares en 476 après Jésus-Christ.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député des Alpes-Maritimes, nous avons une préoccupation commune, celle des relations avec la Méditerranée.

En effet, la France se réjouit des perspectives d'élargissement de l'Union, notamment aux pays de l'Europe Centrale et Orientale, mais elle attache une importance égale au développement des relations avec les pays méditerranéens. Il se trouve que c'est pendant la présidence française qu'un certain nombre de décisions vont devoir être prises. Nous négocions actuellement avec le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et Israël - avec ce dernier pays, dans le cadre du soutien au processus de paix - de nouveaux accords de coopération. Est également en cours - j'étais à Ankara la semaine dernière - la négociation pour l'entrée de la Turquie dans l'Union douanière, qui devrait intervenir à compter du 1^{er} janvier 1996. En outre, nous allons examiner les candidatures de Chypre et de Malte à l'entrée dans l'Union européenne.

Au-delà, ce que nous souhaitons, et nous y travaillons notamment avec nos amis espagnols, c'est que l'Union européenne réunisse tous les pays riverains de la Méditerranée dans une grande conférence de travail qui devrait avoir lieu au deuxième semestre de 1995. Nous la préparons dès maintenant, en vue de proposer à ces pays un cadre global de relations comportant à la fois un volet commercial avec, à l'horizon 2010 ou 2015, une véritable zone de libre-échange euroméditerranéenne, un volet de coopération financière et technique et un volet de dialogue politique, visant à faire de l'ensemble méditerranéen une zone de stabilité.

Nous voulons leur présenter une sorte de menu auquel ils pourront accéder les uns après les autres, au fur et à mesure de leurs progrès politiques au regard des droits de l'homme et de la démocratie, et au fur et à mesure de leurs progrès économiques. Et ce, afin de garantir que cette zone demeure une zone de prospérité et de stabilité et afin d'aider les pays que vous évoquiez à surmonter les difficultés résultant de leur progression démographique.

Soyez assuré que c'est une des toutes premières priorités de la présidence française et que nous espérons, en bonne entente avec nos amis espagnols entre autres, mais aussi avec les Italiens, les Grecs et les Portugais, finaliser ces accords l'année prochaine.

M. le président. La parole est à M. Dominique Paillé.

M. Dominique Paillé. Je voudrais revenir sur les problèmes de défense.

En septembre dernier, la CDU-CSU a rendu publiques ces réflexions sur la politique européenne. Karl Lamers, un de ses représentants, nous fait l'honneur de venir les présenter, notamment devant l'intergroupe européen, mardi 8 novembre prochain. Le parti du chancelier Kohl souligne tout particulièrement qu'il est impératif d'avancer plus vite que ne le prévoit le traité de Maastricht sur les questions de défense commune qui renvoie à la conférence de révision de 1996 la refonte des relations UEO-Union européenne.

La France, vous l'avez rappelé, assurera en janvier prochain la présidence de l'Union. C'est sur les principes que j'entends vous interroger, monsieur le ministre.

Comment le Gouvernement répondra-t-il à l'invitation pressante de nos partenaires allemands s'agissant de la défense commune? Saisira-t-il l'occasion de la présidence pour prendre des initiatives précises sur cette question?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, on ne peut guère parler d'« invitation pressante » de nos amis allemands dans le domaine de la défense commune. Certes, un document très important a été élaboré, notamment par M. Lamers, au nom du groupe parlementaire de la CDU. Le débat se situe au niveau des parlements et le Gouvernement pour sa part ne voit que des avantages à ce qu'un ou deux groupes parlementaires français s'expriment sur ce document. L'intéressé sera d'ailleurs à Paris la semaine prochaine. Votre parti, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, a l'intention de le rencontrer. Nous nous réjouissons de ces contacts fort utiles pour préparer les décisions que le moment venu les gouvernements auront à prendre.

Vous avez raison d'insister sur l'importance de l'enjeu de défense. Mais si une critique peut être faite au document publié par M. Lamers, c'est que la liste des pays qu'il considère comme susceptibles de participer à ce que nos partenaires appellent le « noyau dur », c'est-à-dire l'avant-garde de la poursuite de la construction européenne, découle de critères exclusivement monétaires. Or, pour nous, Français, M. Juppé l'a rappelé ce matin, ce qui importe pour participer à ce « premier cercle », ou à l'avant-garde, c'est moins les critères de bonne gestion économique et monétaire que la volonté politique d'aller plus loin, non seulement en faisant ce qu'il faut pour respecter les conditions prévues par le traité de Maastricht pour appartenir à l'union monétaire, mais aussi en matière de politique étrangère et de défense. Car il n'y a pas de véritable politique étrangère efficace s'il n'existe pas un outil de défense au service de cette politique étrangère.

C'est pourquoi nous considérons que, parmi les réformes à apporter au traité en 1996, il faudra fusionner l'outil de défense et l'outil politique de l'Union européenne. Il conviendra aussi de poursuivre l'effort de partage des rôles entre l'Alliance atlantique et l'Union de l'Europe occidentale, et de mettre bout à bout les éléments dispersés qui existent à l'heure actuelle - politique étrangère et de sécurité relevant du traité de Maastricht, Union de l'Europe occidentale relevant du traité de Bruxelles, Corps européen qui se met en place et s'élargit - afin de disposer d'un véritable outil au service de la politique étrangère. Pour nous, Français, c'est aussi important que l'Union monétaire.

M. le président. La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le ministre, le traité de Maastricht prévoit, en 1996, une révision des points qui doivent être soumis à révision, en particulier la hiérarchie des actes communautaires. La protection civile, l'énergie et le tourisme pourront éventuellement devenir des compétences communautaires. Il prévoit une éventuelle révision en matière de politique étrangère et de sécurité commune, en matière d'affaires intérieures et judiciaires, et, à l'article 189 B, une possible révision dans le domaine de la co-décision avec le Parlement européen.

Mais le Conseil européen qui s'est réuni à Corfou en juin 1994 a prévu que le groupe de réflexion, qui commencera à travailler à partir de juin 1995, examinera des suggestions concernant les dispositions du traité de l'Union européenne, dont la révision est prévue, ainsi que d'autres améliorations.

Il ajoute : « Il élaborera également, dans la perspective de l'élargissement futur de l'Union, des options sur les questions institutionnelles. » Et il cite ces options : « pondération des voix, seuil pour les décisions prises à la majorité qualifiée, nombre des membres de la Commission et toute autre mesure estimée nécessaire pour faciliter les travaux des institutions et garantir leur efficacité dans la perspective de l'élargissement ».

Ces révisions, c'est-à-dire les modifications à apporter au fonctionnement de l'Union, exigent que notre pays procède à une réflexion sur ces différents points pour être prêt, en juin prochain, à apporter à ce groupe de réflexion des « matériaux » qui soient propres à notre politique.

Cela me conduit à vous poser une question qui revêt plusieurs aspects.

Premièrement, quels objectifs le Gouvernement se donne-t-il, à l'occasion de la préparation de la révision des traités en 1996, pour que le groupe de travail qui sera réuni dès juin 1995 puisse entendre les propositions françaises ?

Deuxièmement, selon quel processus le gouvernement français envisage-t-il la préparation des positions de la France ? Il convient, en effet, que ce travail soit fait de façon sérieuse.

Troisièmement, quelle place les assemblées parlementaires, Assemblée nationale et Sénat, pourraient-elles prendre dans ce processus de révision ? En effet, cela ne peut rester simplement du domaine de l'exécutif, et même du domaine de l'administratif. Cette révision pourrait être utilement préparée par les travaux que les deux assemblées de notre Parlement pourraient mener pour contribuer à la réflexion d'ensemble de la France et que le gouvernement français apportera au groupe de réflexion en juin 1995.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, pour cette conférence de 1996, le Conseil européen de Corfou a retenu une procédure en plusieurs phases.

Première phase : il est demandé à chacune des institutions européennes - le Conseil, le Parlement et la Commission - ainsi d'ailleurs qu'au Comité des régions et au Comité économique et social de dresser un bilan des premiers mois d'application du traité de Maastricht et de faire toutes les propositions qu'ils jugeront utiles. Cette phase a commencé depuis juin ; elle se terminera en juin prochain.

Deuxième phase : à partir de juin prochain sera mis en place un groupe de réflexion constitué d'un représentant par Etat membre, de deux membres du Parlement européen. Ce groupe, qui travaillera pendant six mois durant la présidence espagnole et, d'ailleurs, sous la présidence d'un Espagnol, opérera la synthèse des observations des uns et des autres, et présentera des propositions aux gouvernements des Etats membres. C'est en 1996 que s'ouvrira et - nous l'espérons - s'achèvera la conférence inter-gouvernementale.

Bien entendu, nous souhaitons, comme vous, que les parlements nationaux, et d'abord le nôtre, jouent un rôle important dans la préparation de cette conférence, en particulier dès la première phase.

Le Gouvernement arrêtera vraisemblablement au cours du premier trimestre prochain sa position sur la première partie de l'exercice : bilan, liste des sujets qui seront à traiter et grandes orientations pour le mandat de travail du groupe de réflexion qui travaillera à partir de juin prochain.

A cet égard, je me réjouis de constater que la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne a déjà désigné des rapporteurs et mis en place une structure de réflexion.

L'élément nouveau par rapport à ce qu'avait prévu le traité de Maastricht est, comme vous l'avez rappelé, monsieur le député, que nous avons désormais la conviction qu'il ne s'agira pas simplement de la révision de quelques points techniques. Nous avons besoin de ce que j'appelle un nouveau pacte fondateur de l'Europe, à la fois pour rendre plus efficace la politique étrangère et de sécurité, et la politique en matière d'affaires intérieures et de justice, et pour accueillir, non plus simplement douze pays, mais, à terme, deux fois douze pays, ou plus, à l'intérieur des institutions communautaires.

Sur ce point, nous avons besoin des suggestions et des réflexions de l'Assemblée nationale.

M. le président. Nous en arrivons à la dernière question, qui sera posée par M. Marc Reyman.

Monsieur Reyman, vous avez la parole.

M. Marc Reyman. Monsieur le ministre, la ville de Strasbourg est en train d'édifier le futur bâtiment destiné à abriter les sessions plénières du Parlement européen.

Ce bâtiment sera exceptionnel par son ampleur : 1133 bureaux, 29 salles de réunion, pour un coût total estimé à 2,7 milliards de francs.

Il faut rappeler que c'est grâce à l'action de notre assemblée, suivant l'avis rendu par la commission des affaires étrangères sous l'impulsion de son président, Valéry Giscard d'Estaing, que le président Egon Klepsch a finalement signé le contrat de location du futur immeuble du Parlement européen.

Le calendrier parlementaire adopté prévoit soixante jours d'occupation de cette réalisation par an.

Sans vouloir empiéter sur d'autres sièges, cette réalisation mériterait une utilisation plus rationnelle, avec notamment un renforcement du secrétariat.

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, malgré les accords d'Edimbourg et malgré la construction de ce nouveau bâtiment, la guérilla antistrasbourgeoise se poursuit. Allez-vous, lors de la réforme institutionnelle de 1996, exiger l'inscription de Strasbourg comme siège du Parlement européen pour mettre un terme à une situation inacceptable pour la France ?

Je précise que, des dix-huit institutions de la Communauté européenne, le Parlement de Strasbourg est la seule qui soit accueillie sur notre sol.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, j'ai déjà eu tout à l'heure l'occasion, du haut de la tribune, de rendre hommage à l'action de l'Assemblée nationale, en particulier à celle du président de la commission des affaires étrangères, pour soutenir les efforts du Gouvernement en vue de la signature du contrat de bail du futur hémicycle du Parlement européen à Strasbourg. C'était une victoire. Et nous espérons bien poursuivre dans la défense de la cause de Strasbourg.

Je me réjouis de constater que les nouvelles autorités du Parlement européen ont bien l'intention d'appliquer la décision du Conseil d'Edimbourg, et je vous répète que, lorsque nous recevrons le président Haensch dans quelques jours, nous lui rappellerons la vigilance de la France à ce sujet.

Je réunis moi-même tous les mois les représentants des délégations françaises au sein des divers groupes du Parlement européen, et nous faisons le point sur tous les problèmes d'intérêt commun, en particulier sur la manière dont est appliqué l'accord d'Edimbourg. Soyez assuré que notre vigilance sera sans défaut !

Enfin, si l'Assemblée nationale le souhaite, il faudra que nous inscrivions parmi nos objectifs en 1996 la reconnaissance formelle, dans le texte du traité, de Strasbourg comme siège du Parlement européen, de manière que cessent définitivement ces querelles.

M. le président. Nous avons terminé les questions.

Les crédits seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, madame le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, le budget du ministère des affaires étrangères prévu par le projet de loi de finances pour 1995 atteint 15 143 millions de francs, alors qu'il s'élevait à 14 699 millions de francs en 1994, soit une augmentation de 3,02 p. 100.

Même si le classique effet change-prix qui l'affecte est particulièrement favorable cette année, nous ne devons pas manquer de nous réjouir de voir ce budget, régalié par essence, retrouver le chemin de la croissance, dans le contexte économique et budgétaire difficile que nous connaissons.

Avec ce budget, qui ne représente cependant que 1,03 p. 100 du budget général de l'Etat, le ministère des affaires étrangères sera en mesure, en 1995, de maintenir intégralement son réseau diplomatique et consulaire - le deuxième du monde -, tout en donnant une nouvelle impulsion au rayonnement international de notre pays. Les moyens dont va disposer le ministère des affaires étrangères en 1995 pour mener à bien ses missions sont largement conditionnés par la poursuite des réformes de structure et de gestion engagées l'année dernière, à travers notamment la mise en œuvre du schéma d'adaptation des réseaux diplomatiques, consulaires et culturels.

Je rappelle que cette procédure vise à limiter le nombre des emplois d'exécution des personnels expatriés à l'étranger, tant par des suppressions nettes de postes de travail, compensées par des améliorations de productivité, que par un recours plus large à des personnels français de recrutement et de droit locaux, qui représentent une charge financière moins lourde.

Cet effort de rationalisation est, en quelque sorte, récompensé par des dotations en personnel et en crédits à hauteur de 40 p. 100 de l'économie ainsi obtenue.

En 1995, cette politique de meilleure allocation des moyens, tant en crédits de fonctionnement qu'en personnel, se traduira par une mesure de 140 suppressions d'emplois accompagnée de contreparties budgétaires en crédits et en emplois à hauteur de ces fameux 40 p. 100 de l'économie générale ainsi dégagée. C'est ainsi que soixante-dix auxiliaires locaux pourront être recrutés et que l'encadrement des postes sera renforcé par dix agents de catégorie A et trois de catégorie B. Ainsi, l'augmentation des crédits de personnel sera limitée, puisque, s'ils augmentent de 6,87 p. 100, l'effet change-prix, contribue à cette augmentation à hauteur de 5 p. 100.

De même, l'utilisation efficace des investissements informatiques importants qui ont été réalisés ces dernières années permet désormais d'améliorer de manière significative les conditions de fonctionnement des services, et tout particulièrement des postes à l'étranger, qu'il s'agisse de la délivrance des visas, de la modernisation des équipements de communication ou encore de l'amélioration de leur sécurité.

Enfin, fondée sur ces moyens techniques performants, la généralisation de la gestion globalisée des crédits de fonctionnement des postes, prévue dès 1995, par une modification de la nomenclature budgétaire, permettra sans aucun doute une amélioration de la gestion de ces postes en accroissant l'autonomie et la responsabilité financière de leurs chefs.

Cette recherche systématique de la productivité permettra d'améliorer le fonctionnement des services malgré la stabilité des crédits qui leur sont affectés, puisqu'ils n'augmentent que de 0,25 p. 100 pour 1995.

Mais si les réformes mises en œuvre en 1994 et poursuivies cette année permettent une efficace rationalisation des moyens en personnels et des moyens de fonctionnement des services, le niveau des crédits qui sont en revanche consacrés aux investissements immobiliers est incontestablement préoccupant. Pour 1995, les autorisations de programmes chutent de 39 p. 100 par rapport à l'année 1994 et les crédits de paiement de 25 p. 100. Ces derniers représentent à peu près 250 millions de francs ; il en est de même d'ailleurs pour les autorisations de programme.

Certes, il faut se souvenir que les budgets de 1993 et de 1994 étaient exceptionnels, compte tenu des ouvertures de postes dans les ex-pays de l'Est, mais il n'en est

pas moins vrai que l'avenir de notre patrimoine immobilier à l'étranger devient désormais une question prioritaire pour le ministère des affaires étrangères.

La nécessité d'entretenir un patrimoine considérable - 1 800 000 mètres carrés, 2 100 bâtiments répartis dans plus de 160 pays -, de faire face à des réhabilitations lourdes et à des investissements nouveaux dans des capitales où, en plus, le coût du foncier, comme c'est le cas à Berlin ou à Pékin, et de la construction sont élevés, montre clairement la faiblesse des crédits disponibles ou programmés.

C'est pourquoi une expertise approfondie des responsabilités patrimoniales du ministère des affaires étrangères a été entreprise, afin de définir une stratégie qui permettrait dès 1995 la mise en œuvre d'un véritable schéma patrimonial pluriannuel. C'est sûrement le nouveau défi qu'il faudra relever dans les années qui viennent pour continuer d'assurer dans des conditions honorables et efficaces notre représentation internationale et notre présence culturelle.

Ainsi, compte tenu des efforts importants d'utilisation optimale des crédits dont il dispose, le ministère des affaires étrangères sera en mesure en 1995 de faire face à ses responsabilités internationales, et il pourra également donner une nouvelle impulsion au rayonnement de notre pays dans le monde.

En premier lieu, les Français de l'étranger, dont on ne soulignera jamais assez le rôle majeur dans la présence internationale de la France, bénéficient d'une nouvelle priorité budgétaire. D'une part, les crédits d'aide sociale augmentent de plus de 7 p. 100 et, d'autre part, les dotations de bourses scolaires de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger augmentent très substantiellement puisqu'elles passent de 135 millions de francs en 1994 à 185 millions de francs en 1995. Ainsi, le nombre de bourses sera de 18 000 en 1995, contre 14 000 en 1994. On peut affirmer que, l'année prochaine, aucun jeune Français expatrié ne sera handicapé dans sa scolarité par des obstacles matériels.

En second lieu, la France prendra de nouveau une part importante aux actions de maintien de la paix dans le monde et à l'aide humanitaire. Ces interventions de politique extérieure augmenteront *a priori* dans des proportions très inférieures à celles de l'année dernière : 1 576 millions de francs, soit une augmentation de 2,6 p. 100 de 1994 à 1995, contre 47 p. 100 de 1993 à 1994. Il ne faut cependant pas oublier qu'il s'agit là de contributions obligatoires qui peuvent fluctuer dans des proportions importantes au cours de l'année budgétaire, que ce soit pour des raisons techniques ou en raison d'aléas liés à la conjoncture internationale. A titre d'exemple, on peut rappeler que, malgré la très importante augmentation des crédits que je viens d'évoquer dans la loi de finances de 1994, cette estimation, qui était de 1 500 millions de francs, a été largement dépassée en cours d'exécution, puisque ce dépassement doit avoisiner les 800 millions de francs sur l'année 1994.

Quant aux crédits du Fonds d'urgence humanitaire, qui a d'ailleurs révélé son efficacité au Rwanda, après avoir fait l'objet d'une remise en ordre, ils augmentent d'un peu moins de 2 p. 100 dans le budget pour 1995.

En revanche, il est bien évident que cette augmentation de nos contributions obligatoires pèse une fois de plus sur les contributions bénévoles, qui diminuent de 18 p. 100 par rapport à 1994, avec un montant de 552 millions de francs, qui sont consacrés essentiellement

au développement économique pour les deux tiers de l'enveloppe et à l'action humanitaire et sociale pour le tiers restant.

Enfin, une incontestable priorité est donnée, dans ce budget, à l'action culturelle et à la promotion de la langue française. C'est ainsi que les crédits d'action culturelle, scientifique et technique atteindront, en 1995, 3 321 millions de francs, soit 5,2 p. 100 d'augmentation par rapport à 1994. C'est une amélioration substantielle qui profitera prioritairement à deux domaines : l'audiovisuel extérieur et la coopération linguistique, afin de promouvoir la langue française.

La dotation de l'audiovisuel extérieur sera ainsi portée à 890 millions de francs, soit 6 p. 100 de plus qu'en 1994. En outre, il a été décidé, dans le cadre du Conseil de l'audiovisuel extérieur, que cette priorité donnée au développement de nos moyens d'action, conduirait à une enveloppe de 430 millions de francs de mesures nouvelles, répartis sur une période allant de 1995 à 1998. Au titre de ce plan, 59 millions de francs permettront, dès cette année, d'amorcer ce qu'on appelle une « stratégie satellitaire » qui sera axée autour de la mise en place de bouquets de programmes thématiques adaptés aux principales grandes régions du monde.

Quant à la coopération linguistique, ses crédits atteindront, en 1995, 939 millions de francs, soit une augmentation de 7,56 p. 100.

Une part importante des mesures nouvelles - 41 millions de francs - s'inscrira dans un programme pluriannuel de promotion de la langue française fondé sur quatre objectifs prioritaires : une action spécifique auprès des pays de l'ex-Indochine et du pourtour méditerranéen ; une action auprès de l'Union européenne au nom du pluralisme linguistique ; l'amorce d'une reprise du nombre de boursiers étrangers accueillis en France, en forte baisse depuis 1991 ; le développement de l'enseignement français par l'enseignement à distance et l'audiovisuel éducatif.

Telles sont, mes chers collègues, les principales orientations du budget du ministère des affaires étrangères pour 1995.

Comme vous pouvez le constater, le redressement de ce budget, que nous avons vivement souhaité l'année dernière, est amorcé grâce, à la fois, aux moyens nouveaux obtenus par le ministre - et il est juste de lui en rendre hommage - dans un contexte pourtant difficile, et à la volonté réformatrice qui a été la sienne dès son entrée en fonction et dont on peut dès maintenant mesurer l'impact très positif sur l'ensemble de notre administration des affaires étrangères.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande, au nom de notre rapporteur général d'adopter les crédits du ministère des affaires étrangères comme l'a fait votre commission des finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Bariani, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Didier Bariani, rapporteur pour avis. Il est rare que l'attention de la presse et de l'opinion se porte sur les problèmes de gestion du ministère des affaires étrangères. Or c'est pourtant ce qui s'est récemment produit à l'occasion de la publication du rapport de la Cour des comptes au Président de la République pour 1994. Toutefois, afin de couper court à toute ambiguïté d'interprétation, je tiens à préciser d'emblée, et avec la plus grande netteté,

que les remarques, souvent fort critiques, de la juridiction financière ne s'appliquent pas à la gestion actuelle du département, puisque les investigations de la Cour ont porté sur les années 1988 à 1992 et qu'elles ont stigmatisé à la fois certaines pratiques propres à cette période et des maux plus anciens.

Je crois d'ailleurs que les réformes entreprises au sein du ministère à partir de l'automne 1993 anticipaient, en quelque sorte, ces appréciations de la haute juridiction financière et tentaient de mettre un terme aux errements qu'elle dénonce.

Je ne reviendrai pas sur la profonde réforme des structures opérée l'année dernière, sinon pour souligner que, pour la première fois, un texte global régit désormais l'organisation du ministère et que la mise en place de cette réforme, en dépit de son ampleur, s'est faite sans heurts.

Je m'attarderai en revanche un peu plus sur la mise en œuvre des propositions du rapport Picq sur le rôle et le fonctionnement du ministère. Il faut se féliciter que ce rapport, à la différence de certains qui l'ont précédé, ne soit pas resté lettre morte. Le premier bilan, dressé lors de la deuxième conférence des ambassadeurs, en septembre dernier, apparaît très encourageant. C'est ainsi que la définition de règles nouvelles en matière de présentation et de diffusion des télégrammes diplomatiques constitue un indéniable succès. En outre, la mission des ambassadeurs est désormais mieux encadrée, grâce en particulier à la circulaire du Premier ministre en date du 8 novembre 1993.

En revanche, le comité interministériel des moyens de l'Etat à l'étranger - le CIMEE - n'a pas encore trouvé, semble-t-il, sa vitesse de croisière, ce qui traduit la persistance de réticences et de blocages dans d'autres administrations.

Enfin, je me réjouis que l'accent soit mis, pour l'année à venir, sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents du ministère et que soient applicables dès cette année, en dépit des contraintes budgétaires, certaines des recommandations du rapport de M. Cuvillier : je pense en particulier aux mesures en faveur des conjoints de diplomates ou à celles qui concernent le logement des agents.

J'évoquais à l'instant les contraintes budgétaires. Il est vrai qu'il a fallu tenir compte, dans l'élaboration de ce budget, de l'objectif général de réduction du déficit dans la loi de finances pour 1995. Il a fallu aussi tenir compte du poids croissant des contributions obligatoires pour participation de la France à des dépenses internationales, qui, en hausse de 5,72 p. 100, atteindront plus de 3,4 milliards de francs - et encore, ce chiffre est-il fondé sur une hypothèse basse, à la vérité fort aléatoire, concernant les forces de maintien de la paix de l'ONU.

Je ne reviendrai pas sur l'évolution des grandes masses budgétaires, qui vient d'être décrite avec talent et précision par le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Jean-François Mancel. Je voudrais seulement appeler une fois de plus l'attention sur le fait que ce budget risque ne pas être exécuté tel qu'il nous est présenté. La régulation budgétaire a cette année encore, frappé le ministère des affaires étrangères, qui a dû subir des annulations et des gels de crédits portant au total sur 332 millions de francs, soit 2,25 p. 100 de la loi de finances initiale. La perpétuation de cette pratique pose un double problème.

En premier lieu, un problème général de principe quant aux pouvoirs du Parlement en matière budgétaire. Je sais bien que ce constat n'a hélas rien de très original, mais je crois qu'il faut répéter sans relâche que les méca-

nismes de la régulation ôtent une grande part de sa portée à la règle selon laquelle ce sont les représentants du peuple et eux seuls qui autorisent les recettes et les dépenses de l'Etat.

En second lieu, dans le cas particulier du ministère des affaires étrangères, la régulation traduit de la part des autorités budgétaires une double méconnaissance : ignorance des spécificités du département ; mais surtout, mauvaise évaluation, au nom de conceptions sans doute obsolètes, de l'importance de la fonction extérieure de l'Etat.

Cela dit, au-delà de son évolution globale, ce projet comporte, comme tout budget, des aspects positifs, mais aussi une part d'ombre. Au nombre des premiers, je citerai la priorité donnée à l'action culturelle extérieure, le renforcement de la protection sociale des Français à l'étranger et, enfin, l'amélioration de la carrière des chiffeurs, corps technique dont l'importance et la haute qualité sont unanimement reconnues. J'espère qu'il sera possible, dans cet esprit, de trouver une solution satisfaisante au problème des agents de l'OFPRA dont les contrats à durée déterminée vont bientôt arriver à expiration.

J'insisterai un peu plus - c'est la loi du genre - sur les insuffisances de ce budget. Sans me livrer à une fastidieuse énumération, qui relèverait de la tirade, je voudrais exprimer quelques regrets sur des sujets qui me paraissent significatifs.

Premier regret : il faudra probablement poursuivre en 1995 ce qu'on appelle pudiquement la rationalisation du réseau diplomatique et consulaire, c'est-à-dire en clair, fermer de nouveau des postes. C'est malheureusement ce qu'il faudra faire. Il est évident que seules les contraintes budgétaires conduisent à de nouvelles fermetures, qui aboutissent parfois à des situations absurdes : est-il logique, par rapport à l'objectif d'une cohérence renforcée de notre action extérieure, que le ministère des affaires étrangères ferme des postes dans des villes où d'autres ministères continuent à être représentés ? Quant à la formule des ambassadeurs « hors les murs » ou à celle des ambassades minimales, elles ne devraient être à mon sens que des pis-aller temporaires, et non des solutions miracles.

Il faut voir aussi que les ambassades existantes risquent de connaître des difficultés de fonctionnement, car, de l'avis général, ce budget est mauvais en matière d'investissements immobiliers. La baisse est sensible, tant en autorisations de programme - diminution de 39 p. 100 - que de crédits de paiement - moins 25 p. 100 -, et cette régression va surtout affecter la politique de maintenance.

Un autre point faible de ce budget concerne l'informatique et le Chiffre dont les crédits diminuent de 6,7 p. 100. Il y a là une évidente incohérence, alors que la modernisation du Chiffre et des communications constitue l'un des axes forts de la réforme du Quai d'Orsay. Cela va entraîner le retard de certains programmes. Ainsi, il n'a pas été possible d'inscrire en mesure nouvelle l'informatisation du service assurant, à Nantes, la paie des agents à l'étranger, alors que cette opération, qui serait très peu coûteuse, mettrait fin à un système obsolète. Espérons qu'elle pourra être financée dans le courant de 1995, si des crédits sont dégagés en gestion. Mais, plus généralement, c'est l'ensemble du fonctionnement du ministère des affaires étrangères, engagé dans une ambitieuse politique d'informatisation, qui va se trouver de la sorte obéré.

Enfin, il faut regretter également la diminution des crédits de presse et de communication.

En conclusion, je dirai que la présentation de votre budget, monsieur le ministre, a suscité au sein de la commission des affaires étrangères un certain sentiment de frustration. Certes, chacun reconnaît que, depuis un an, beaucoup a été accompli au sein du ministère. Mais la modernisation de l'outil diplomatique ne passe pas seulement par le quai d'Orsay; on pourrait dire, sans forcer le trait, qu'elle passe aussi, voire surtout, par le quai de Bercy.

Or les mentalités n'ont guère évolué au sein du ministère du budget. La régulation budgétaire a déjà frappé, je l'ai dit, le ministère des affaires étrangères en 1994. Le budget pour 1995, s'il maintient globalement les moyens du ministère, opère paradoxalement des coupes claires dans des domaines vitaux pour la modernisation de celui-ci: l'informatique, la promotion de l'image de la France dans le monde, la presse et la communication.

Comme vous l'avez souligné devant la commission des affaires étrangères, monsieur le ministre, votre département est le seul ministère régalien dont les moyens de fonctionnement stagnent depuis dix ans; de surcroît, sa situation en matière d'emplois n'est pas satisfaisante.

« Il ne peut y avoir un grand rayonnement de la France à l'étranger si on ne s'en donne pas les moyens », rappelez-vous le 15 juin dernier. Les succès de la politique étrangère française sont incontestables, de même que la qualité et le dévouement de ceux qui, au sein du ministère des affaires étrangères, sont chargés de la mettre en œuvre sous votre autorité.

Le budget pour 1995 est, compte tenu de la situation générale des finances publiques, convenable, mais il n'est pas enthousiasmant. Encore faut-il qu'il soit effectivement appliqué. L'approuver ne signifie pas en ignorer les faiblesses et les insuffisances, mais veut dire vous apporter un soutien sans réserve dans la lutte que vous devez mener, au sein de l'appareil de l'Etat, pour faire reconnaître l'importance de l'action extérieure.

Tel est le sens que la commission des affaires étrangères a donné à son approbation des crédits des affaires étrangères pour 1995, et j'espère que l'Assemblée nationale adoptera aujourd'hui la même attitude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis. Dans les cinq minutes qui me sont imparties pour exprimer l'avis de la commission de la défense, je me limiterai à formuler une observation et à poser deux questions. Pour le reste, je vous renvoie, mes chers collègues, à mon rapport écrit, qui est également à la disposition des services du ministre.

Mon observation, qui a fait d'ailleurs l'objet d'une note séparée, est relative à l'évolution des crédits de la coopération de défense. Certes, ce n'est sans doute pas le chapitre le plus important de la politique étrangère, ni d'ailleurs de la politique de défense, mais j'observe qu'il enregistre depuis deux ans une réduction très sensible de ses crédits: moins 5,8 p. 100 en 1994 et, selon les prévisions, moins 11 p. 100 pour 1995. Bien sûr, il ne s'agit pas de sommes énormes, puisque ces réductions portent, cette année comme l'an dernier, sur une dizaine de millions de francs, mais je voudrais être sûr que celles-ci ont bien été opérées pour des raisons tenant à la volonté d'éviter des gaspillages et non parce qu'il s'agit d'un secteur « assis entre deux chaises », c'est-à-dire dépendant à

la fois du ministère des affaires étrangères et du ministère de la défense. En effet, chacun sait que quand on veut faire des économies, il est plus facile de diminuer les crédits d'un secteur qui n'a pas une vocation caractérisée, qui n'a pas un avocat unique. (*Sourires.*)

Or il s'agit d'un secteur important. Deux lignes budgétaires sont touchées: celle de la coopération de défense, qui concerne notre présence dans les pays eux-mêmes, et celle de l'accueil des étrangers en France. Pourtant, monsieur le ministre, vous avez dit devant la commission des affaires étrangères que ce domaine n'était pas votre priorité. Certes, je sais bien qu'il faut fixer des priorités et que nous traversons une période budgétaire difficile, mais, s'agissant de l'action de la France à l'extérieur, y compris sur le plan militaire, je considère qu'il n'est pas possible de toucher à ce type de crédits sans avoir procédé auparavant à une réflexion approfondie.

Si ces crédits ne servent à rien, qu'on le prouve. Mais la multiplication des opérations à l'extérieur implique que nous ayons des contacts et des amis sur place et que nous puissions accueillir des stagiaires étrangers. A un moment où la menace n'est plus du tout la même que celle que nous avons connue pendant des dizaines d'années, où elle est beaucoup plus diversifiée, beaucoup plus fluide, beaucoup plus imprévisible, en Europe de l'Est comme dans le sud de la Méditerranée, notre présence à l'extérieur peut constituer demain un élément vital pour une action qui se révélerait nécessaire. Je vous renvoie sur ce sujet à l'observation écrite de la commission de la défense.

J'en viens à ma première question. Le coût des interventions françaises à l'extérieur - conduites soit sous la responsabilité directe des Nations Unies, soit sous notre responsabilité mais dans le cadre d'opérations menées par cette organisation - est évalué pour 1994 à un peu plus de cinq milliards de francs. Toutefois, il y aurait grand intérêt à essayer d'en clarifier la présentation, de façon à pouvoir juger de la valeur des opérations. Bien entendu, telle opération pouvait avoir une valeur, tant sur le plan de la présence de la France que sur le plan humanitaire, mais seule la connaissance de son coût peut nous permettre de voir si notre présence était vraiment indispensable.

Dans un cas dramatique comme celui du Cambodge, opération qui a coûté plus de deux milliards de dollars aux Nations unies, on peut dire que nous sommes revenus à la case départ. Le drame récent qui a concerné un de nos concitoyens est là pour nous le rappeler: les Khmers rouges sont toujours là et leur puissance n'a pas été réduite, la corruption et l'inefficacité de l'armée gouvernementale perdurent, si bien que, en dépit des énormes sommes d'argent dépensées, la situation du Cambodge est à nouveau dangereuse.

Je souhaite donc, pour la clarté des débats, pour l'instruction de nos collègues et pour une bonne appréciation des crédits, qu'il soit possible de mieux distinguer ce qui relève respectivement de la France et des Nations unies selon les différents types d'opérations. D'ailleurs, le ministère de la défense a fourni des tableaux à ce sujet.

Cela dit, comme ce n'est ni à M. Juppé ni à M. Giscard d'Estaing, ni à moi-même que l'on va apprendre les principes de l'universalité budgétaire - nous avons quasiment sucé ça avec le lait maternel (*sourires*) - je dirai qu'il me paraît peu opportun de demander la création d'un compte spécial avec affectation des recettes et des dépenses. En revanche, il serait tout de même bon pour la présentation qu'il y ait des lignes séparées puisqu'il s'agit de dépenses qui relèvent du ministère des affaires étrangères ainsi que de celui de la défense et que les

Nations unies remboursent indistinctement et avec retard. Il serait donc préférable que l'ensemble des opérations effectuées par les Casques bleus français, quelles que soient leurs formes, fassent l'objet d'une identification un peu plus nette.

Ma seconde question est relative à la réforme de l'UEO, qui sera l'une des grandes négociations des deux prochaines années ainsi qu'un des éléments moteurs de la construction européenne. J'ai en effet toujours pensé que le domaine de la défense était celui dans lequel il y avait quelque chose à faire : une civilisation ne vaut que dans la mesure où l'on est capable de la défendre et décidé à le faire.

Par conséquent, si un certain nombre de pays - je ne dis pas forcément que les douze, voire demain les seize ou les vingt, doivent le faire - manifestent la volonté d'agir en commun, comme cela a déjà été le cas pour l'Eurocorps et dans d'autres circonstances, non seulement à l'intérieur du territoire, mais aussi dans le cadre d'une mission conforme aux principes qui les unissent au sein de l'Europe, ce serait un progrès significatif.

Cela dit, la commission de la défense souhaiterait savoir plus précisément où se situera l'UEO par rapport à l'OTAN et à nos systèmes bilatéraux et nationaux.

Compte tenu de cette observation et de ces deux questions, la commission de la défense a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la défense.

M. le président. La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'action humanitaire et les droits de l'homme.

Mme Christiane Taubira-Delannon, rapporteur pour avis. Madame le ministre délégué, je voudrais faire un bref historique de l'appareil humanitaire d'Etat - et c'est un générique que j'emploie à dessein - car il a connu une très grande variabilité dans le temps.

Depuis la création, en 1985, de la cellule d'urgence et de veille, cet appareil humanitaire est passé du stade de secrétariat d'Etat à celui de ministère. Il a connu plusieurs tutelles : santé, affaires étrangères et parfois Premier ministre. Il a aussi vu varier son domaine de compétences puisque celles-ci sont passées du niveau national et international au niveau strictement international.

Si j'ai rappelé cette variabilité dans la forme de l'appareil humanitaire d'Etat, c'est parce que des questions se posent encore aujourd'hui - c'est en tout cas ce qui est apparu lors des auditions auxquelles a procédé la commission - sur la forme optimale de l'appareil humanitaire d'Etat.

L'intérêt de ces questions est de montrer que l'instrument d'Etat en matière humanitaire a conquis sa place dans le paysage de l'intervention humanitaire internationale et que, aujourd'hui, tous les partenaires consentent à une intervention directe de l'Etat, sous réserve, évidemment, que les relations finissent par se stabiliser.

La difficulté de cette stabilisation n'est pas à mettre à votre débit, mais au défaut d'articulation entre les actions de l'Etat et celles des autres intervenants. Je rappelle à cet égard que l'Etat a des actions directes et que vous intervenez également par l'intermédiaire des ONG, des réseaux d'ambassades, des organismes internationaux, et par le financement des opérations Globus.

En ce qui concerne, le financement de ces actions, après une stabilisation à 50 millions de francs pendant trois ans, la dotation humanitaire a connu une croissance significative en passant à 150 millions de francs. Elle a

régressé en 1994 à 120 millions de francs et il est prévu 122 millions de francs pour l'exercice 1995, soit une hausse de 1,66 p. 100. L'an dernier, la diminution était de 20 p. 100. Il s'agit de 1,66 p. 100 par rapport à la dotation initiale puisque, en cours d'année, vous avez reçu une dotation complémentaire de 10 millions de francs, et que vous avez vous-même avoué que vous espériez une nouvelle dotation d'ici à la fin de l'année.

Il est évident que les foyers de conflits se multiplient ; les besoins d'intervention humanitaire doivent donc suivre. Cette multiplication, qui intervient dans un contexte de limitation budgétaire, est très probablement liée à la chute du mur de Berlin, à la fin de la guerre froide, c'est-à-dire à la disparition des mécanismes de neutralisation des conflits locaux. Elle est certainement accentuée par la dégradation des conditions matérielles de vie. Cette conjonction paradoxale d'une limitation des moyens budgétaires et d'une multiplication des conflits pose la question des enjeux et celle du rôle que la France entend tenir.

A partir du moment où l'humanitaire d'Etat intervient directement sur le front de la misère humaine, toute action de l'Etat sera lue par l'opinion nationale et internationale comme la forme de l'engagement de la nation sur les questions humanitaires. De ce point de vue, on peut reconnaître que l'efficacité et la promptitude des actions de l'Etat sont reconnues, même si d'aucuns s'interrogent sur les rapports entre l'humanitaire d'Etat et les forces militaires.

La deuxième question est celle de la capacité de réaction face à l'événement et de son aptitude à anticiper pour maîtriser l'événement et ne pas le subir durablement. Les critères d'appréciation sont liés à la finalité accordée à l'action humanitaire et à la lutte pour le respect des droits de l'homme.

L'action humanitaire a pour objectif essentiel de soulager la détresse. Elle a peut-être trop tendance à considérer l'homme comme une simple entité biologique. Il est important de reconnaître que celui-ci a une dimension plurielle et qu'à ses souffrances physiques s'ajoutent des meurtrissures de l'esprit. L'homme n'est pas seulement un être qui souffre, c'est aussi un être qui souhaite avoir une action sociale et politique ; c'est donc un acteur social en puissance. Il attend, bien sûr, des sacs de riz, mais aussi des actions de prévention et de veille traduisant une solidarité internationale durable.

J'en viens au décodage qui peut être fait de l'action de l'Etat. Celle-ci peut être interprétée comme un encouragement aux transgressions et aux violations des droits de l'homme, ou comme un signe dissuasif très fort. Il est évident que l'action humanitaire ne se juge pas seulement au volume de l'intervention, mais aussi à la qualité de l'action. Ses moyens budgétaires étant limités et les besoins s'accroissant, on peut prédire que le poids relatif de la France ira diminuant. Il faut donc s'attacher, pour compenser ce déclin, à identifier les causes majeures de la multiplication des conflits.

L'un des dénominateurs communs, c'est l'exacerbation des particularismes ethniques, confessionnels ou culturels. Celle-ci provoque des affrontements au sein des pays eux-mêmes. La cohésion sociale est battue en brèche car les antagonismes idéologiques liés à la guerre froide et à l'équilibre de la terreur se sont déplacés sur des frontières ethniques, culturelles et religieuses.

Le respect des droits des minorités est essentiel si l'on veut prévenir les conflits. Nous nous sommes donc penchés sur cette question et, dans le cadre d'une mission, nous nous sommes rendues, Mme Papon, député de

Loire-Atlantique, et moi-même, en Afrique du Sud afin d'étudier les réponses politiques, juridiques et sociales qui ont été apportées au problème des minorités et à la nécessité d'une convivialité entre les minorités ethniques et religieuses vivant sur un même territoire.

Deuxième aspect : l'action visant à préserver la personne humaine et son intégrité physique et morale. L'intégrité physique est largement agressée par les mines anti-personnel, et je sais que votre ministère est très fortement engagé dans une action à cet égard ; c'est une question de rigueur morale et d'exigence éthique. Six pays ont adopté une position extrêmement ferme et demandé l'interdiction totale de la fabrication, de la vente et de l'utilisation de ces mines, et l'effort de la France sera certainement apprécié.

Eu égard à l'action qualitative de l'appareil humanitaire d'Etat, la limitation des crédits peut être acceptée même si elle est douloureusement ressentie, et la commission des affaires étrangères a donc émis un avis favorable à l'adoption de ce projet de budget.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Il n'existe pas à proprement parler de crédits consacrés à l'immigration car la politique de l'immigration s'inscrit le plus souvent dans une approche globale. Mais le ministère des affaires étrangères participe à cette politique, dont les dimensions et les implications internationales sont évidentes. En premier lieu, je voudrais, comme mon collègue M. Bariani, parler des moyens de l'OFPPA.

Placé sous la tutelle du ministère des affaires étrangères, l'OFPPA jouit d'une indépendance quasi juridictionnelle. Il donne son avis sur les dossiers présentés par les étrangers qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié et assure leur protection juridique et administrative.

Le nombre des demande d'asile a atteint un « pic » dans les années 1988-1989, avec des détournements, puisque 61 000 demandes ont été enregistrées au cours de la seule année 1989. La situation s'est très nettement améliorée grâce à l'efficacité accrue de l'OFPPA. Le nombre des demandes est tombé à 28 800 en 1992 et a diminué de 4 p. 100 environ en 1993, puis il s'est stabilisé. A l'heure actuelle, le nombre de réfugiés statutaires s'élève à 140 000, auxquels il convient d'ajouter 40 000 mineurs.

Cette baisse des demandes d'asile est due notamment à la mise en place du fichier dactyloscopique. Désormais, les fichiers sont traités très rapidement et les faux demandeurs d'asile vont vers d'autres pays.

La situation est cependant difficile dans certains pays africains ou européens ; on constate ainsi que les demandes en provenance d'Algérie s'élèvent à 200 par mois, que les demandes en provenance de Somalie, de pays d'Afrique et de certains pays d'Europe, telle la Roumanie, augmentent. Dans un tel contexte, le nombre de contrats de travail à durée déterminée de l'OFPPA pose un problème important, ainsi que l'a rappelé notre collègue M. Bariani. Notre commission a donc adopté, à l'unanimité, une observation demandant qu'aucun départ d'agent contractuel ne soit décidé et que les pouvoirs publics préservent la capacité de l'office à remplir ses missions. En conséquence, elle demande dans l'immédiat la prorogation des contrats à durée déterminée arrivant à échéance. L'OFPPA fait du bon travail : on ne peut mettre celui-ci en péril à cause de contraintes budgétaires mineures.

J'en reviens à la situation en Algérie. On note 200 demandes par mois en provenance de ce pays, dont 1 p. 100 sont le fait de militants du FIS et 99 p. 100 de victimes du FIS. Or les victimes du climat de violence ne peuvent pas bénéficier du statut de réfugié car elles ne sont pas persécutées par le Gouvernement algérien, dont personne ne veut dire qu'il ne protège pas ses ressortissants, ce qui pose un problème de droit.

Les ressortissants algériens qui ont bénéficié de l'asile dit « territorial » - lequel est accordé dans la plupart des cas - sont au nombre de 10 000. Leur statut peut cependant être supprimé à tout moment. Je reviendrai sur ce point car on constate un transfert de responsabilité du ministère des affaires étrangères vers le ministère de l'intérieur, sans transfert parallèle des garanties de la loi.

D'ailleurs, le comité international de soutien aux intellectuels algériens, dans un courrier que la plupart d'entre nous avons reçu, souligne avec force que les intellectuels algériens, universitaires, artistes, médecins, journalistes et juristes, sont la cible privilégiée de la violence actuelle et qu'ils rencontrent d'importantes difficultés pour obtenir un visa français.

Il convient d'aborder ce sujet, non en faisant un appel d'air, comme le disait M. le ministre en commission, mais en traitant la question avec sérénité et en prévoyant des garanties afin que nos collègues intellectuels algériens qui veulent venir en France soient accueillis dans des laboratoires et puissent obtenir un visa dans des conditions satisfaisantes.

A ce sujet, quatre-vingt-dix associations et syndicats demandent des précisions sur un protocole confidentiel qui aurait été signé entre la France et l'Algérie, au mois d'avril dernier, et destiné, selon elles, à renvoyer en masse les Algériens dans leur pays. Je pense qu'il s'agit d'une convention de réadmission qui a été signée avec de nombreux autres pays, mais je souhaiterais, monsieur le ministre, avoir l'assurance que, dans le difficile contexte actuel, on n'en rajoute pas, et que des éclaircissements et des apaisements soient donnés aux Algériens présents en France.

J'en viens à l'accès au territoire national et à la politique des visas.

De forts arguments conduisent à considérer que la politique des visas constitue un élément central de la politique de maîtrise des flux migratoires. D'abord - quoi qu'en disent certains, et notamment le ministre de l'intérieur -, le contrôle aux postes fixes terrestres a perdu progressivement de sa raison d'être. En second lieu, en dépit de certaines rododromades, on s'aperçoit que le nombre de décisions de reconduites judiciaires ou administratives n'a pas augmenté, quels que soient les règlements, et qu'il est dérisoire comparé au nombre probable de clandestins. Il faut donc mettre en place une politique de visas permettant à la France de maintenir sa tradition d'accueil tout en limitant le flux de l'immigration clandestine.

Il y a par ailleurs un manque de lisibilité de la politique européenne de la France en ce qui concerne l'immigration. D'un côté, vous nous dites, monsieur le ministre des affaires étrangères, ainsi que M. le ministre délégué aux affaires européennes, que les accords de Schengen vont entrer en vigueur de façon imminente ; de l'autre, M. le ministre de l'intérieur précise que cela suppose que la situation soit normalisée à la frontière hollandaise et que les autorités de ce pays révisent leur position, jugée laxiste par Paris, en ce qui concerne la drogue et les stupéfiants.

Quand nous avons posé ces questions il y a un an, en commission des affaires étrangères, on nous avait répondu que les sept Etats constataient que les conditions de mise en vigueur étaient réunies, en particulier que les contrôles aux frontières extérieures avaient été nettement renforcés et que les problèmes de drogue étaient réglés. Qui croire ? M. Lamassoure l'an dernier, ou M. Pasqua aujourd'hui même ?

Le système informatique permettant de croiser les fichiers est-il en place et allons-nous avancer vers la mise en place d'une politique européenne commune ? Nous avons un peu l'impression que, dans ce domaine, on avance masqués. Des difficultés subsistent, notamment avec le projet EURODAC, qui accuse un retard de six mois alors qu'il doit permettre la consultation des fichiers nationaux de demandeurs d'asile, afin de déceler les demandes multiples.

En conclusion, il apparaît nécessaire de réaffirmer l'autorité du ministre des affaires étrangères sur la définition et l'exécution de la politique de l'immigration de la France. Il n'est pas acceptable que les considérations sécuritaires l'emportent sur la tradition républicaine d'accueil à l'égard de ceux qui luttent pour la liberté ou de ceux qui sont exposés à des persécutions. On ne s'improvise pas diplomate et les rivalités entre administrations constituent une source de dysfonctionnements graves. L'affront, humiliant pour la France, fait à Taslima Nasreen, prix Nobel de littérature, aura mis en lumière cette dérive. Il faut espérer que ce grave incident vous permettra, monsieur le ministre des affaires étrangères, de mieux faire respecter vos prérogatives. C'est d'autant plus important que de telles pratiques pourraient avoir de graves conséquences si la situation en Algérie se traduisait par un afflux important de réfugiés.

Le même rééquilibrage paraît souhaitable quant à notre politique au sein des instances communautaires spécialisées dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.

A l'évidence, ni le SGCI ni le ministère des affaires européennes ne sont en mesure de faire contrepoids au patriotisme bureaucratique de certaines administrations et à l'obsession sécuritaire.

Enfin, le Gouvernement - ou plutôt certains de ses membres - entretient l'ambiguïté quant à sa volonté de mettre en œuvre la Convention de Schengen, en n'annonçant pas qu'il souhaite l'appliquer au plus tôt. Je souhaite donc, monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous puissiez nous rassurer à ce sujet.

La politique européenne du Gouvernement paraissant timide et le sort d'une partie du personnel de l'OFPPRA n'étant pas assuré, j'ai proposé à la commission de rejeter les crédits de l'immigration. Celle-ci ne m'a pas suivi, mais a adopté une observation afin d'obtenir des apaisements sur la situation des personnels de l'OFPPRA.

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles internationales et la francophonie.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je n'entrerai pas dans le détail des chiffres puisque cela a déjà été fait par le rapporteur spécial de la commission des finances. Le budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques est un bon budget puisqu'il augmente de 4 p. 100.

Je ferai cependant quelques observations. Tout d'abord - et cette critique a déjà été avancée par mes prédécesseurs -, il n'est pas supportable que nous votions un budget et que vous en exécutiez un autre parce que des opé-

rations de régulation budgétaire sont intervenues en cours d'années par lettre rectificative ou quelquefois même par un simple coup de téléphone, comme ce fut le cas il y a deux ans.

Par ailleurs, lorsque vous réalisez des économies, par exemple en transformant des postes de détaché au barème en postes de résident, vous devriez en recueillir les fruits, ainsi que je l'avais déjà dit l'an dernier. Or il semble que le ministère des finances grappille tout ce qu'il peut trouver. Il faudrait que vous vous mettiez une bonne fois d'accord avec lui sur ce point.

Enfin, il existe depuis 1983, au ministère des finances, une réserve où piochent comme ils l'entendent les personnalités augustes qui vont en mission à droite ou à gauche.

J'ai pu obtenir, pour la première fois cette année, la liste de ces donations, qui figure dans les dons et prêts du Trésor et aux charges communes. C'est là une anomalie. Ces sommes devraient être gérées normalement par vos services, après appréciation de l'importance de la demande présentée.

Le budget traduit cette année la réforme de la direction générale à laquelle vous avez procédé et qui est excellente. Un souffle d'air est passé sur une direction qui en avait bien besoin. La cohérence des réseaux locaux est assurée grâce à la suppression de l'autonomie des bureaux linguistiques, qui était anormale, et au rattachement de l'Alliance française aux conseillers culturels des ambassades et non à des délégués généraux de l'Alliance française, dont l'existence ne s'imposait pas. Ce souci de cohérence s'est traduit, au sein du ministère, par une révision appropriée des services.

Malheureusement, la répartition des personnels enseignants étrangers demeure tout à fait anormale. Plus de 50 p. 100 des crédits de la direction générale sont des crédits de personnel, mais ils sont répartis d'une façon qui ne peut s'expliquer que par des pesanteurs syndicales ou historiques.

Ainsi que je le précise dans mon rapport écrit, le Maroc compte actuellement 1 281 enseignants, alors que le Vietnam en compte 41, l'ensemble de l'Europe de l'Est - CEI et pays de l'Est - 418, et l'Espagne 628. Ces anomalies sont dues au fait qu'on laisse l'AEFE satisfaire les demandes qui lui sont présentées ou qu'on prend en considération les demandes des ambassadeurs.

On ne touche pas à ce qui existe : quand une meilleure répartition est réclamée, on objecte qu'il faudra demander des crédits supplémentaires.

Il faudra un jour, monsieur le ministre, que vos qualités d'initiative et d'énergie s'appliquent à régler cette situation anormale.

La situation n'est pas non plus satisfaisante dans le domaine de l'audiovisuel. Je sais bien qu'une prolifération vaut mieux qu'une pénurie, mais c'est à une compétition manifeste entre différents types d'organismes que l'on assiste, à la fois sur le plan radiophonique et sur le plan télévisuel. Il faudrait y mettre de l'ordre, ce que n'est pas parvenu à faire le dernier conseil audiovisuel extérieur de la France. On devra, là aussi, regarder les choses de plus près.

J'en viens à Radio France Internationale.

Tous les ans, je dis que RFI ne s'entend pas. Son directeur et moi-même étions convenus d'un rendez-vous. L'entretien a été par lui décommandé une demi-heure avant l'heure fixée, en raison de négociations concernant les personnels. Je ne l'ai donc pas rencontré.

J'ai demandé à la direction générale que l'on fasse la seule chose qui permette de savoir si RFI est entendue ou pas : une opération « Rose des vents ».

Une telle opération a déjà été lancée et ses résultats ont été catastrophiques. Mais c'était il y a quinze ans !

Les parlementaires qui reviennent de mission nous disent qu'ils ne sont pas parvenus à entendre RFI, que les gens se plaignent localement, tant les Français de l'étranger que les étrangers de langue française. Certes, RFI ne nous dit pas que tout va très bien. Mais la seule façon de procéder consisterait à interroger tous nos postes sur l'audience effective de RFI, ce qui ne coûterait rien. Votre direction générale s'y est d'ailleurs engagée.

Quant à TV 5, qui a été sauvée des eaux par M. Decaux, elle a pris une ampleur considérable : elle est devenue l'une des chaînes principales de votre action francophone à l'étranger - action « francophonie » à juste titre puisque les Belges, les Suisses et les Canadiens se sont associés à nous, et il faut s'en réjouir.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires étrangères a, à sa quasi-unanimité, adopté les crédits des relations culturelles internationales.

Quelques mots sur la francophonie.

Je rappelle que le ministre concerné a présenté son budget à l'Assemblée le 18 octobre, mais je ne peux monter qu'une seule fois à la tribune durant la discussion budgétaire en tant que rapporteur conformément à notre règlement. De plus, je ne peux rapporter qu'après la présentation de ce budget.

Cela dit, j'avoue être surpris par la manière heurtée dont est dirigée la francophonie par le ministère de la culture. Nous déplorons des anomalies, comme son attitude tantôt trop favorable, tantôt trop défavorable, vis-à-vis de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Nous venons d'assister à un forum organisé par l'Agence pour désigner les représentants des associations. Sur les cinq choisies, il n'y a qu'une seule association française, alors que 95 p. 100 des associations francophones ont leur siège sur le territoire français. Et tout cela avec la bénédiction du ministère ! Mais ce n'est qu'un exemple.

Je n'ai pu obtenir du ministre de la culture et de la francophonie tous les renseignements que j'avais demandés : ses réponses étaient trop succinctes - elles ne comptaient parfois que quelques lignes - et le directeur du cabinet, un quart d'heure avant l'heure fixée, m'a fait savoir que lui et ses collaborateurs ne viendraient pas au rendez-vous, sans autre explication.

Compte tenu du travail fait - notamment la loi sur le français et les réalisations en Indochine - je m'en suis remis à la sagesse de la commission des affaires étrangères pour l'avis sur l'adoption des crédits de la francophonie pour 1995. Tout en faisant siennes mes observations sur la manière dont le ministère de la culture et de la francophonie considérait les relations qu'il devait voir avec elle, elle a adopté ces crédits. Je vous demande donc, mes chers collègues, de les voter à votre tour.

M. le président. La parole est à Mme Martine David, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles internationales.

Mme Martine David, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, madame le ministre, chers collègues, en général, il est fort intéressant de découvrir ce que l'on méconnaît. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté de rapporter

pour avis sur le budget des relations culturelles internationales, secteur important du ministère des affaires étrangères.

Je suis heureuse d'avoir accompli ce travail car j'ai beaucoup appris, aidée dans ma tâche par les services de l'Assemblée, que je remercie, par l'ensemble de vos collaborateurs, monsieur le ministre des affaires étrangères, responsables des différents services de la direction générale et de l'AEFE, ainsi que par le président-directeur général de RFI et les représentants des organisations syndicales.

Je les remercie sincèrement de l'accueil qu'ils m'ont réservé. J'ai pu, au cours de nos différents entretiens, juger de la qualité et de l'ampleur de leur engagement au service du rayonnement culturel extérieur de notre pays, de leur volonté clairement affirmée d'atteindre des objectifs ambitieux, et cela malgré des obstacles difficiles, que j'évoquerai dans un moment.

Je dois dire, en préalable, monsieur le ministre, que je suis plutôt en accord avec les orientations nouvelles que vous entendez mettre en œuvre au service de la politique culturelle extérieure de la France.

De la même façon, je crois que vous avez eu raison d'engager une réforme sérieuse et globale de la direction générale car, au cours des deux dernières décennies, on a vu le rôle de celle-ci s'amoindrir très sensiblement en raison de la baisse relative continue de ses crédits, du rattachement de la francophonie au ministère de la culture, de la croissance du rôle des ministères techniques et de la multiplication des actions de coopération menées directement par les collectivités territoriales.

Cette réforme, prévue en deux actes, a pour objectif d'assurer la cohérence entre les différents instruments de la direction générale et de veiller à l'efficacité de son action grâce aux rapprochements des réseaux.

Les cent mesures de l'« acte I » ont toutes été engagées et certaines sont déjà achevées.

Vous avez, monsieur le ministre, rendu public l'« acte II », définissant les objectifs à moyen terme. Il faut donc maintenant s'accorder une période d'application pour juger objectivement de la qualité des résultats obtenus.

Je regrette toutefois que vous n'ayez pas jugé utile d'associer plus étroitement les représentants des organisations syndicales à l'élaboration de cette importante réforme - je parle d'« élaboration » et non pas simplement d'« avis » sur la version non amendable du texte final - car une véritable concertation est toujours un gage de réussite.

Vous vous êtes fixé des objectifs ambitieux. J'attendais logiquement un budget qui le soit tout autant. Si je devais m'en tenir à la réalité des chiffres, je me réjouirais sincèrement, non seulement de l'augmentation globale - un peu plus de 3 p. 100 - des crédits du ministère des affaires étrangères, mais encore plus de celle dont bénéficie les relations culturelles internationales, puisqu'elle atteint 4 p. 100, les crédits inscrits passant de 5,140 milliards de francs à 5,346 milliards de francs.

Malheureusement, l'histoire récente tempère sensiblement l'enthousiasme qu'on éprouve naturellement à la lecture d'un affichage alléchant. Je dois en effet comme mes prédécesseurs, quelle que soit leur appartenance politique, analyser et présenter un budget que chacun sait être, pour une part non négligeable, parfaitement imaginaire.

Comme mes prédécesseurs, je dénonce fermement les conséquences des procédures de régulation et d'annulation de crédits en cours d'exercice car, non seulement elles se répercutent directement sur les actions en cours,

mais elles nous conduisent, chers collègues, à nous interroger sérieusement sur le rôle et le pouvoir du Parlement en matière budgétaire.

Pour sa part, la DGRGCT constitue malheureusement une trop bonne illustration de cette mauvaise politique de rationnement budgétaire en cours d'exercice puisque, chaque année, ses crédits sont amputés d'un montant supérieur aux mesures nouvelles annoncées.

Je rappelle que la Cour des comptes, dans son dernier rapport, constate que la multiplication de telles pratiques est parfaitement incompatible avec une gestion sérieuse des crédits.

Vous avez, vous-même, monsieur le ministre, approuvé cette analyse en dénonçant notamment le caractère déstabilisant des annulations et des gels de crédits pratiqués en cours d'année. Malheureusement, la réponse formulée à ce propos par votre collègue le ministre du budget n'est pas rassurante et annonce quasi officiellement la poursuite de ces décisions, refusant de mesurer leurs néfastes répercussions sur la gestion.

Pourtant, quoi qu'en pense M. Sarkozy, au-delà du constat grave que la procédure budgétaire est ainsi vidée de sa signification, j'affirme que ces mesures affaiblissent sérieusement la crédibilité de notre pays dans le monde, de nombreuses actions de coopération étant menées en partenariat avec nos interlocuteurs étrangers.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire quelle part correspondant aux gels, annulations et autres, sera en définitive et sans aucun contrôle parlementaire, prélevée sur les 5,346 milliards de francs inscrits en loi de finances initiale et soumis à notre vote ?

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Suspendez-vous !

Mme Martine David, rapporteur pour avis. Sans doute ne le savez-vous pas et le rapporteur que je suis le sait encore moins, ne faisant pas partie des initiés de Bercy.

En conséquence, je dis clairement que les députés, toutes tendances politiques confondues saisis depuis des années de la gravité de cette situation, devraient peut-être s'interroger sur la portée réelle du vote qu'ils émettent et, en conséquence, sur la dévalorisation continue du rôle du Parlement.

Sans revenir sur le contenu détaillé de mon rapport, j'évoquerai trois des axes prioritaires de votre politique pour 1995.

D'abord, s'agissant de l'enseignement français à l'étranger, chacun s'est réjoui, et continue de se réjouir, de la création de l'AEFE en 1990 et des réformes qui l'ont suivie ainsi que de la qualité de l'enseignement assumé par les personnels de l'Agence. Malheureusement, quelques difficultés de taille, et notamment deux, se développent et nous ne parvenons pas à les entayer.

En premier lieu, si l'Agence ne recrute pas elle-même des contractuels, il n'en va pas de même des établissements qui, quant à eux, recrutent des personnels contractuels en grand nombre, sous des contrats sur lesquels l'Agence n'exerce aucun contrôle. Ces recrutés locaux sont des personnels non titulaires, dont le statut précaire n'assure aucune perspective de titularisation.

La voie de la résorption de l'auxiliaire n'est toujours pas ouverte, ce qui me paraît très préjudiciable pour les personnels concernés.

La seconde difficulté de taille me semble être la hausse incontrôlable des frais de scolarité et sa conséquence directe : l'insuffisance des crédits réservés aux bourses scolaires. La progression des frais de scolarité que l'on peut estimer à environ 13 p. 100 en moyenne mondiale avec

des pointes importantes, notamment en Amérique latine, en Afrique « hors champ », est véritablement dramatique car elle contraint progressivement certaines familles à renoncer à notre enseignement.

Je sais qu'une étude globale est en cours d'élaboration par l'inspection générale des affaires étrangères. J'espère qu'elle cernerait mieux les causes de cette spirale inflationniste et qu'elle permettrait de dégager des solutions. Il demeure que des familles à revenus moyens sont maintenant progressivement écartées de notre réseau.

Je voudrais aussi évoquer très rapidement l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie.

Nous savons que les perspectives pour 1995 sont très dépendantes de l'évolution de la situation politique et de la sécurité assurée en Algérie. Je note avec satisfaction que les dispositions budgétaires sont prises pour que l'OUCFA puisse à nouveau remplir ses fonctions, dès lors que les conditions seraient remplies.

Toutefois, des personnels rapatriés ou bloqués en France, pour des raisons de sécurité - certains depuis plusieurs mois déjà -, connaissent une situation personnelle difficile alors que l'Office dispose de fonds qui sont actuellement gelés et que son conseil d'administration ne s'est toujours pas réuni.

Ne vous semble-t-il pas urgent, monsieur le ministre, de mettre en œuvre au plus vite les mesures que requiert la situation douloureuse de ces personnels et de réunir sans plus tarder le conseil d'administration de l'OUCFA ?

Deuxième priorité, que je partage également : la promotion de la langue française à travers le réseau des établissements culturels. Malheureusement, il me faut là encore dénoncer la dégradation continue du statut des personnels de la coopération culturelle et linguistique, en raison de la diminution du nombre de détachés budgétaires - 33 postes supprimés pour 1995 - et parallèlement, la multiplication des contractuels dont les contrats sont de plus en plus mauvais et, pire encore, la généralisation de vacataires qui, eux, ne disposent d'aucun statut.

En espérant que les bonnes intentions affichées recevront une concrétisation financière constante et non amputée en cours d'année, je relève la mise en œuvre de l'amélioration des centres culturels grâce à un plan de modernisation des bibliothèques.

Troisième priorité : l'action audiovisuelle extérieure, enfin. Je ne détaillerai pas les quatre objectifs qui ont été définis par le Conseil audiovisuel extérieur de la France réuni en avril 1994. Je partage l'essentiel de ses décisions.

La réalisation de ces objectifs avait conduit à prévoir un plan de financement pour un montant de 430 millions de francs de mesures nouvelles. Hélas ! trois fois hélas ! il semble que, dans la loi de finances initiale, 70 millions de francs aient déjà disparu. J'espère qu'une nouvelle régulation ne réduira l'ensemble à une peau de chagrin à la fin de l'année 1995 !

Avant de conclure, je voudrais vous préciser très modestement que cinq des six observations que j'ai proposées à la commission des affaires culturelles, illustrant les critiques dont je vous ai fait part à l'instant, ont été adoptées par mes collègues, ce qui peut paraître quelque peu paradoxal puisqu'ils ne m'ont pas suivie en ce qui concerne l'avis budgétaire que je leur demandais de prendre.

En conclusion, je dirai que l'ensemble de ces réflexions sur le budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des affaires étrangères, notamment la situation faite à ses personnels, acteurs remarquables du rayonnement de notre pays, comme l'incertitude sur le montant réellement versé des

crédits qui seront votés, m'ont conduite à proposer à la commission de rejeter les crédits pour 1995. Je n'ai malheureusement pas été suivie puisque la commission s'est prononcée favorablement.

Je réitère néanmoins ce même avis négatif car, chers collègues, je souhaite que notre vote de défiance conduite le Gouvernement à reconsidérer, non pas tant sa politique en ce domaine car de bonnes orientations sont amorcées, mais plutôt les méthodes employées pour la mettre en œuvre car elles me semblent compromettre la qualité des objectifs retenus.

M. le président. Nous en venons aux orateurs inscrits. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le ministre délégué, mes chers collègues, la session d'automne est un moment de vérité parlementaire et gouvernementale nécessaire et privilégiée. Les uns et les autres, chacun à la place qui lui revient, nous sondons le « bleu », c'est-à-dire les chiffres, mais surtout la politique que ces chiffres accompagnent.

La France avait su, jusqu'ici, préserver sa place, son rôle, certains disent son rang, international. Mais rien n'est définitivement acquis en politique extérieure comme en politique intérieure. La France est sollicitée de toutes parts. Elle doit réagir, répondre, faire des propositions, chercher des alliés sous peine de déclassification, sous peine de retomber en quelque sorte en deuxième division. Ces questions sont posées, mais je ne crois pas que nous ayons été capables, ces derniers mois, d'imposer notre jeu.

Les retombées de la chute du mur de Berlin ont bousculé un ordre. Il était contraignant mais nous étions habitués à ses règles. Il faut en inventer d'autres. Il n'est ni facile ni évident d'avoir à gérer l'incertitude.

En Europe, d'abord, celle que nous connaissions et que nous pratiquions à douze, la France a très vite pris, entre 1990 et 1991, des initiatives fortes : Maastricht, Schengen, confédération européenne, corps européen de défense. Elle doit présider l'Union en janvier prochain. Elle doit donc se préparer à des échéances lourdes de conséquences. Le président Jacques Delors a longuement traité ces questions aujourd'hui même, devant la commission des affaires étrangères. Mon collègue Pierre Garmendia les a évoquées également lors de la discussion du budget des affaires européennes ce matin.

Au-delà de la nouvelle architecture de l'Europe, la Méditerranée et ses prolongements, le Golfe et l'Afrique noire, posent d'autres problèmes. Il s'agit de voisins immédiats. Nous y avons traditionnellement des amitiés anciennes et des intérêts partagés. L'instabilité persistante de l'Algérie, de plusieurs pays africains, de l'ex-Yougoslavie et du Golfe interpellent notre sécurité, nos échanges, notre influence.

La France, là aussi, a beaucoup fait dans le passé. Elle a accueilli, en 1989, alors qu'elle présidait la CEE, une conférence euro-arabe. Elle a envoyé ses soldats dans le Golfe, en Bosnie et en Croatie. Elle a cherché des complémentarités Nord-Sud avec des rencontres Cinq plus Cinq entre les riverains de la Méditerranée. Elle a tracé, à Dakar et à La Baule, une voie pour l'Afrique en remettant la dette et en liant droit, démocratie et développement.

Les temps nouveaux, là encore, sont exigeants, si l'on veut préserver influence, amitiés et intérêts. Nous ne sommes pas seuls ; nos voisins, y compris l'Allemagne, l'Union européenne dans son ensemble, ont aussi cette préoccupation méditerranéenne et africaine. Avez-vous donc, monsieur le ministre, programmé une initiative forte en direction de la Méditerranée et de l'Afrique ?

Au-delà encore, il y a l'Asie et l'Amérique, deux régions à forte croissance économique organisées autour de puissances majeures : le Japon et les États-Unis.

La Chine, l'Inde, le Brésil et le Mexique aspirent à équilibrer leurs rapports extérieurs et sollicitent la France. D'autres États nous font des appels du pied : le Vietnam et le Chili, par exemple. Où en sommes-nous avec le Japon et les États-Unis ? Le Congrès des États-Unis va-t-il ratifier le GATT ? Va-t-on laisser les États-Unis appliquer seuls les résolutions de l'ONU ? Le moment n'est-il pas venu de réfléchir à la mise en place d'une force d'intervention permanente des Nations Unies ?

La France joue sa place internationale et son influence sur ces continents. Ce n'est pas à vous que je rappellerai la portée des discours prononcés par le général de Gaulle à Montréal, Phnom Penh et Mexico. Cette nécessité a été cultivée, bonifiée par le président Mitterrand, de Cancun à Phnom Penh. La France a parlé de toutes les crises et proposé bons offices et soldats, parce que son influence et ses intérêts étaient en cause.

Notre place au Conseil de sécurité est discutée. Vous êtes favorable, comme nous d'ailleurs, à l'entrée de l'Allemagne et du Japon au Conseil de sécurité. Mais n'y a-t-il pas, dans cette hypothèse, des préalables à lever et des dilutions à éviter si d'autres pays frappaient également à la porte du Conseil ? Un grand débat a été lancé. Quelle est votre ligne d'action à ce sujet ? Avez-vous engagé le dialogue avec tous ceux qui souhaitent y entrer pour rechercher les compromis positifs ? Préparez-vous les compromis nécessaires entre commerce et diplomatie, qui fondent la politique étrangère d'un grand pays ?

La France avait su garder une cohérence à l'occasion des crises qui concernaient la Chine après Tiananmen et le Tibet, l'Irak après la guerre du Golfe avec la protection des populations chiïtes et kurdes. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Au fil des mois, ma perplexité et mes attentes sur ces grandes questions sont devenues plus fortes. Combien il est difficile, monsieur le ministre, d'être tout à la fois au four du RPR et au moulin de l'actualité mondiale, quelles que soient vos qualités personnelles, que je reconnais bien volontiers et que j'apprécie !

M. Richard Cazenave. Vous auriez pu vous dispenser d'une attaque aussi nulle !

M. Jean-Yves Le Déaut. L'an dernier, comme il était prévisible, vous vous êtes attaché en priorité à réformer votre ministère, donc à déplacer les hommes. Pourquoi pas, mais pour quoi faire ?

Budgétairement, le « bleu » que vous nous avez soumis est tout de grisaille. Certes, vous maintenez la façade, à la différence de l'année dernière où les crédits baissaient, mais le contenu change. L'accroissement des dépenses obligatoires - non contrôlé par le Parlement, nous l'avons déploré à plusieurs reprises en commission - et la revalorisation des rémunérations publiques ont gonflé artificiellement votre enveloppe. Que d'inquiétudes dans ce budget : pas de croissance des crédits de fonctionnement ; pas de croissance, non plus, des autorisations de programme. Ainsi, de votre propre aveu, vous n'avez aucun crédit pour entamer la construction de la nouvelle chancellerie de Berlin. Notons encore des restitutions d'emplois au niveau du ministère du budget.

Derrière ces fausses fenêtres, on constate donc une dégradation de votre bras extérieur. La pratique des recrutements locaux avec des contrats de droit local s'est étendue et concerne aussi les fonctionnaires de souveraineté. On fait beaucoup de bruit autour du rapatriement des consulats d'Algérie à Nantes. La sécurité des personnels

l'exigeait, mais tous les personnels ont-ils été rapatriés ? L'extension grandissante des contrats locaux pour les enseignants du réseau scolaire à l'étranger pose problème, à moins d'accepter, pour des raisons financières, une déqualification de nos collègues et lycées.

L'annonce à grand renfort de tambours et de trompettes d'une relance audiovisuelle extérieure était la bienvenue : la concurrence est rude. Elle a malheureusement coïncidé avec les grèves des personnels de Radio France Internationale. Les synergies de services publics annoncées ne laissent présager rien de bon. RFI, CFI et TV 5 vont-elles encore avoir la possibilité de créer, ou bien simplement celle de monter des émissions mises en boîte par d'autres, comme le demandent un certain nombre de parlementaires en commission ?

Les Français de l'étranger ont bénéficié d'une attention mal ciblée : 6 000 compatriotes ont été rapatriés d'Algérie cette année ; pourtant les crédits affectés au comité d'entraide aux Français rapatriés n'ont pas été augmentés.

Les conditions peu communes de détention d'un jeune homme assassiné au Cambodge, M. Braquet, auraient mérité - nous vous l'avions indiqué la semaine dernière en commission - un très gros effort pour activer les négociations. Quelles qu'aient été les responsabilités locales, que je ne méconnaissais pas, condamner *a posteriori* ce qui s'est passé est dramatiquement court.

La politique étrangère de ces derniers mois est à l'image du « bleu ». La France a déserté un certain nombre de régions du monde. L'Amérique latine a été oubliée...

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Il faut lire les journaux !

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous avez effectué deux déplacements en dix-huit mois, monsieur le ministre, c'est peu et ce n'est pas suffisant !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est le premier voyage en Amérique latine depuis 1957 !

M. Richard Cazenave. M. Le Déaut oublie vite !

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est ce qu'on appelle le service minimum ! Haïti, pays du champ, pays ami, pays francophone, attendait beaucoup de la France. La France ne peut être présente partout, avez-vous répondu. Le président Aristide, que nous avons aidé à partir, est revenu chez lui sans la France. Les gesticulations et annonces de dernière minute ne changeront rien à cette absence qui n'est pas passée inaperçue.

Les mêmes remarques peuvent être faites en ce qui concerne le Proche-Orient. Aux Nations Unies, vous aviez tenu, il y a peu, des propos évolutifs sur le régime irakien. Ces derniers jours, au Koweït, vous étiez beaucoup plus mesuré ; entre-temps, il est vrai, un important contrat nous avait échappé.

En Afrique, vous n'avez été présent que par délégation en la personne du ministre de la coopération, mais sans doute avez-vous conscience des dommages politiques causés par une dévaluation imposée à nos partenaires plus que négociée avec eux ? Au cours d'une mission parlementaire en Afrique au mois de juin, nous avons pu constater que les villageois n'avaient tiré aucun profit de cette dévaluation.

M. Richard Cazenave. Et l'opération Turquoise au Rwanda, vous n'en parlez pas ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous n'êtes certainement pas responsable de cette diplomatie brouillonne, monsieur le ministre. Beaucoup de cigales chantent et chassent à contre-voix sur vos terres ! *(Sourires.)*

La politique étrangère - comment l'oublier ? - relève d'un domaine particulier, proche de l'Elysée, qui intéresse vos amis. Et le mélomane détecte de plus en plus de fausses notes dans notre partition diplomatique.

Je passerai sur un certain nombre de visites en France. Je passerai sur M. Balladur, qui s'est essayé au rôle de calife ces derniers mois, pas toujours avec un grand succès, en Arabie saoudite ou même en Chine. Ce qui apparaît plus grave, incontestablement, ce sont les rapports entre les affaires étrangères et l'intérieur.

La sécurité, c'est bien connu, mène à tout et partout : en Tunisie, comme en Côte-d'Ivoire, en Arabie comme en Espagne. Le ministère de l'intérieur a expulsé vers Téhéran des Iraniens impatientement attendus par les autorités suisses, qui les soupçonnaient d'actes terroristes graves. D'autres expulsions ont eu lieu vers le Burkina-Faso, celles-là assorties de commentaires politiques sur la situation algérienne : il n'y aurait rien, a déclaré votre collègue, entre le Gouvernement et les intégristes. Mais que faisait M. Marchiani en Algérie ? Le Parlement, en tout cas, n'en a pas été informé, puisque le ministre de l'intérieur n'est pas auditionné par la commission des affaires étrangères. Enfin, j'évoquerai pour mémoire les incohérences de l'affaire Taslima Nasreen.

Le résultat de cet irresponsable mélange des genres et des rôles est particulièrement dommageable à notre image, à notre influence et à nos intérêts.

M. Balladur tente de vendre, sans succès, ce qu'il a appelé une politique médiane. Pourtant, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. La politique étrangère a besoin de moyens, certes, mais impose également que la direction dans laquelle nous voulons progresser soit tracée et que nous nous y tenions. Car si ces conditions n'étaient pas réunies, la France deviendrait inévitablement un pays de deuxième zone, ce que nous refusons tous catégoriquement.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste se refuse à cautionner une politique de stagnation budgétaire et d'incertitude diplomatique. Il votera donc contre les crédits des affaires étrangères.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mes chers collègues, si le budget des affaires étrangères échappe partiellement au dogme de « l'effort de réduction des dépenses publiques », il n'en reste pas moins vrai qu'il est le seul ministère régalié dont les moyens de fonctionnement stagnent depuis dix ans et que ses crédits ne représentent plus que 18,9 p. 100 de l'ensemble de ceux concourant à l'action extérieure de la France.

Serait-il, ce budget, à la remorque d'impératifs économiques, comme ceux du FMI, qu'il ne saurait maîtriser, ou bien d'impératifs militaires, perdurant dans la logique obsolète de bloc, comme le laisse penser la présence de notre ministre de la défense à une récente réunion de l'OTAN à Séville ?

Nous ne saurions nous féliciter de la suppression de 133 emplois. Étaient-ils sans objet ou manquerions-nous d'imagination ou de conviction pour les dévouer à des causes porteuses de notre identité ?

Les contributions bénévoles à l'ONU diminueront de plus de 8 p. 100, ce qui, selon vos propres termes, monsieur le ministre, place la France « dans une situation qui n'est pas à la hauteur de son statut de membre permanent du Conseil de sécurité ».

A quoi servent les crédits de notre ministère ? A soutenir, autant que faire se peut, l'alternative démocratique dans les pays opprimés ? A lutter contre la faim dans le monde ? A résoudre la question cruciale de la dette du tiers-monde ? L'actualité ne manque pas de proposer des réponses à ces questions.

Après avoir soutenu jusqu'à l'extrême possible le régime coupable du génocide au Rwanda, la France saura-elle saisir la main tendue du peuple de ce pauvre pays en déshérence, déshérence qui n'a pas échappé à l'œil intéressé des Etats-Unis ?

Le meurtre de trois otages au Cambodge, dont un jeune Français, nous rappelle dramatiquement qu'on ne traite pas avec les tueurs. On les combat, on les isole, on les met hors d'état de nuire. Or n'est-ce point le contraire qui a été fait ? Ils ont bénéficié d'une reconnaissance officielle, tout en préservant leurs bases arrière. Ils pillent les richesses forestières et minières du sud du Cambodge, exterminent des villages, tuent en toute impunité, disposent de relais médiatiques, se pavent dans diverses capitales. Persisterions-nous - je ne veux pas le croire - après les déplorables accords dits de paix du 23 octobre 1992 qui ont placé les Khmers rouges sur un pied d'égalité avec les autres parties cambodgiennes, à jouer au Cambodge, comme en Algérie avec le FIS et ailleurs, la carte des pites extrémistes ?

Au sujet de l'Algérie, nous observons avec attention qu'après avoir prôné « gouvernementalement » le dialogue FIS-gouvernement algérien, le ministre de l'intérieur vient de reconnaître l'existence d'une forte opposition démocratique, qu'en bon apôtre ce ministre d'Etat nous conseille de soutenir. Mais c'est ce que nous n'avons cessé de faire, et le plus souvent à son corps défendant.

En outre, qu'il soit dit en passant que nous demeurons foncièrement hostile à l'amalgame entre islam, intégrisme et immigrés, amalgame consubstantiel à la loi Pasqua.

En échange du paiement d'une dette qui étouffe son économie, l'Algérie doit accepter les injonctions des institutions financières internationales, FMI en tête : diminution des dépenses sociales, privatisations, libéralisation des prix subventionnés. De plus en plus de voix, en Algérie comme en France, s'élèvent pour dénoncer ces dikrats qui appauvrissent les populations et nourrissent le terreau de tous les intégrismes.

L'Algérie est un pays qui nous est cher par une histoire commune, eût-elle été douloureuse dans nombre de ses développements. La France, premier partenaire économique de l'Algérie, fait-elle tout ce qui est en son pouvoir pour que ce pays puisse décider de son avenir en dehors de toute contrainte extérieure, notamment financière ?

Monsieur le ministre, il ne faut pas seulement réévaluer la dette, il faut aller vers son annulation. Il faut, dans le même temps, proposer des coopérations sans lesquelles il ne saurait y avoir, un jour, de solution pacifique et durable en Algérie.

Contraint à la brièveté, je m'en tiendrai, sur l'ex-Yougoslavie, où j'ai conduit en mai dernier une délégation de parlementaires communistes, en Croatie comme à Sarajevo, à une seule interrogation.

Nous avons noté avec intérêt que le ministre de la défense s'est récemment prononcé contre la levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie, au moment où les Etats-Unis souhaitent obtenir une résolution de l'ONU pour la levée de cet embargo. Face à la menace d'un texte qui, déposé par les Etats-Unis au Conseil de sécurité, organiserait à terme la fourniture d'armes aux Bosniaques musulmans, la France ne saurait avoir qu'une seule attitude : voter contre, et non point

s'abstenir comme d'aucuns, déjà, le suggèrent. Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous me rassuriez sur ce point.

Plus que jamais la France doit prendre une initiative forte en faveur d'une solution pacifique, afin de poursuivre, en l'amplifiant, l'aide économique à la reconstruction, en y associant toutes les nations d'Europe et les organisations démocratiques de l'ex-Yougoslavie, pour que les chefs nationalistes ne se trouvent pas seuls à la table des négociations.

Haïti nous est proche. Le peuple haïtien, qui étonna le monde il y a plus de deux siècles par le premier soulèvement victorieux d'esclaves sous la direction de Toussaint Louverture - dût-il fâcher Bonaparte - ne veut pas passer d'une dictature duvaliériste à une mise sous tutelle américaine. Qu'entend faire la France pour contribuer à un véritable contrôle des Nations unies sur l'ensemble des opérations à venir, afin que Haïti, francophone, voire francophile, puisse recouvrer sa souveraineté et sa liberté de choix ?

Dans cette même zone géographique, l'embargo qu'imposent depuis trente-deux ans les Etats-Unis à Cuba plonge les Cubains dans une grave crise économique. Comment en serait-il autrement ?

N'est-il pas enfin temps de bannir de la diplomatie internationale cette pratique indigne de notre époque ? Les embargos frappent avant tout les peuples. Ne cherche-t-on pas ainsi à les pousser aux pires solutions ? La semaine dernière, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté de nouveau, à une très large majorité - seuls deux pays ont voté contre -, une résolution demandant la fin de l'embargo américain. Que va faire la France pour que cette résolution ne reste pas une nouvelle fois lettre morte, ce qui ne laisserait pas d'entacher la crédibilité des Nations Unies ?

L'année prochaine, nous fêterons le cinquantième anniversaire de l'ONU. L'occasion se présente de moderniser cet outil au service de la paix et de la solidarité internationale. Cependant que l'Allemagne et le Japon demandent à faire partie du Conseil de sécurité, comme si l'ONU n'était pas déjà sujette à une mainmise des grandes puissances et en premier lieu des Etats-Unis, qui tentent, par ce truchement, d'imposer leurs choix et leur conception des relations internationales. Quand le Conseil de sécurité de l'ONU et le groupe des pays les plus riches ne feront qu'un, le monde aura bien son directoire financier, instrument d'un libéralisme prétendant assumer la fin de l'histoire, mais les peuples ne connaîtraient au mieux, alors, que l'ingérence humanitaire et non point la coopération qu'ils souhaitent.

Aucune décision majeure concernant la communauté internationale ne devrait être prise sans l'accord de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le rôle du Conseil de sécurité devrait être de mettre en œuvre les résolutions, les orientations de l'Assemblée générale, en conformité avec la charte. Pour cela, sa composition doit être réellement représentative de l'ensemble des peuples, et pas seulement des puissances dominantes. Ce serait une belle façon de fêter les cinquante ans de l'Organisation !

Il y a cinquante ans aussi, et ce n'est pas une coïncidence, éclatait la première bombe atomique. L'humanité ne devrait-elle pas retrouver son unité dans une méditation universelle sur la bombe d'Hiroshima, en ce cinquantenaire entre tous regrettable ?

Enfin, tandis que la Banque mondiale et le FMI cherchent à contrôler et à imposer un peu plus leur vision des problèmes du monde, la France doit agir pour

que d'autres choix soient effectués et ne pas soumettre sa politique de coopération aux règles de ces institutions. Elle doit favoriser des coopérations qui répondent aux besoins, aux attentes et aux espoirs des populations, à leur aspiration à un développement démocratique et à la justice sociale. Elle doit se mettre aux côtés des peuples pour empêcher l'hégémonie des institutions issues de Bretton Woods et accélérer leur réforme en vue de plus de démocratie et de transparence.

Un fait marquant s'est produit lors de la quarante-neuvième assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale à Madrid : le refus des pays du Sud de se plier aux injonctions du groupe des sept pays les plus industrialisés. Cela a constitué une occasion, pour les pays en développement, de manifester leur profond mécontentement.

Il est d'autres faits marquants : la paix est en marche en Irlande ; l'Afrique du Sud, avec Nelson Mandela, sort de l'apartheid ; Palestiniens et Israéliens explorent des voies nouvelles, certes difficiles, mais avec résolution. Autant de signes qui ne nous font pas désespérer d'un monde où nous aimerions voir la France toujours et sans équivoque du côté de ceux qui aspirent à ne plus mourir de faim et à vivre en paix dans la démocratie.

Votre budget, monsieur le ministre, comme votre politique extérieure, ne répond pas à ces ambitions. Le groupe communiste ne pourra que s'y opposer et voter contre.

Cependant, je veux vous poser une dernière question : le souci de l'intérêt national que nous avons maintes fois manifesté en soutenant nombre d'aspects de la politique extérieure gaullienne ne devrait-il pas conférer à nos observations d'aujourd'hui un certain crédit, pour ne point dire un crédit certain ?

(M. Loïc Bouvard remplace M. Eric Raoult au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La parole est à M. Jean-Bernard Raimond.

M. Jean-Bernard Raimond. Monsieur le ministre, le budget du ministère des affaires étrangères pour 1995, malgré une augmentation de 3,02 p. 100 par rapport à 1994, et bien qu'il se situe au-dessus, mais très légèrement, de 1 p. 100 du budget général de l'Etat, vous contraind à réaliser beaucoup d'efforts pour préserver le fonctionnement normal du département et engager des actions nouvelles. Nul ne saurait vous faire grief d'un résultat qui s'inscrit, en fait, dans la loi d'orientation quinquennale du 21 janvier 1994 relative à la maîtrise des dépenses publiques.

Notre commune résignation ne vaut cependant pas pour l'avenir. Depuis de longues années, la part du budget de l'Etat consacrée aux affaires étrangères ne correspond pas aux responsabilités de la France en Europe et dans le monde. Toutefois, vous avez su, monsieur le ministre, tirer le meilleur profit de ce qui vous était alloué, qu'il s'agisse de la gestion des emplois ou des priorités que vous avez choisies : assistance aux Français de l'étranger, développement de l'audiovisuel extérieur, dotation des bourses scolaires. Nous ne pouvons que vous en féliciter.

Il est un aspect du budget des affaires étrangères qui, depuis presque une décennie, me laisse perplexe : l'obligation de réduire le nombre des emplois. De 1981 à 1994,

les emplois du ministère ont diminué de 1,72 p. 100, alors que, pour l'Etat en général - sans compter la défense et La Poste -, l'augmentation a été de 11,24 p. 100.

On évoque souvent la fermeture de consulats ou même d'ambassades, mais on oublie que le Quai-d'Orsay est seul à assumer, pour le Gouvernement et la présidence de la République, la responsabilité de l'analyse de la situation politique, au sens large du mot, de tous les pays étrangers. Plus que jamais, depuis l'effondrement du système soviétique, avec toutes les conséquences internationales qu'il comporte, cette analyse doit être immédiate, exacte, établie à partir des meilleures sources, dans un monde qui, paradoxalement, à la veille de l'an 2000, est tout à fait nouveau.

Affronter des crises durables, anticiper en face d'incertitudes fondamentales, et, en même temps, poursuivre, sur le long terme, une politique cohérente, notamment en Europe, telle est aujourd'hui votre tâche, monsieur le ministre, comme chef de la diplomatie française.

La crise la plus complexe, sans doute, et dont la maîtrise nous échappe autant qu'au premier jour, est celle de l'ex-Yougoslavie. Lorsque le gouvernement de M. Edouard Balladur est arrivé au pouvoir en avril 1993, la plus grande confusion régnait, tant au niveau des responsabilités des Nations unies, de l'Europe, de l'Alliance atlantique, que dans l'analyse des causes : sentiment que l'on avait affaire à un conflit inévitabile de nationalités, soupçons portés sur les intentions des gouvernements européens, qu'il s'agisse de l'Allemagne préconisant la reconnaissance de la Croatie et de la Slovénie, ou de la France privilégiant le maintien d'une fédération yougoslave à dominante serbe, vulnérabilité des forces des Nations unies et notamment du contingent français, silence et passivité des Etats-Unis, inefficacité des négociateurs, privés de dissuasion militaire, tels étaient les grands traits d'un conflit meurtrier, souvent atroce et, en apparence du moins, irrationnel.

Le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre, avez eu le mérite de définir comme l'un des facteurs de déstabilisation de l'ex-Yougoslavie la politique de Belgrade, et d'impliquer progressivement dans la négociation et la dissuasion, au-delà de l'Union européenne, qui s'était révélée impuissante, la communauté internationale, c'est-à-dire les Etats-Unis. La menace de frappes aériennes et l'ultimatum de février 1994 à Sarajevo ont modifié la carte de la guerre et les données politiques.

Aujourd'hui, les Serbes de Bosnie sont seuls à refuser le plan de paix proposé par le groupe de contact - autre innovation française - où siègent, avec les Européens, les Américains et les Russes. Belgrade a pris ses distances, sans doute sous l'influence de Moscou, mais aussi parce que M. Milosevic a conscience des gains acquis grâce à une expansion continue depuis 1991, en particulier dans les Krajinas où la présence serbe est gelée depuis 1992 à la suite du plan Cyrus Vance et du déploiement des Casques bleus.

A l'heure actuelle, monsieur le ministre, vous vous efforcez d'empêcher, sous une forme ou sous une autre, une levée de l'embargo sur les armes, laquelle impliquerait nécessairement, comme mes collègues et moi-même avons pu le constater à Sarajevo en juillet, le retrait de la FORPRONU, laissant place à une guerre civile incontrôlée.

Je saisis cette occasion de rendre hommage au courage, mais aussi à la lucidité et à la maîtrise du contingent français comme de tous ceux - y compris les diplomates - qui vivent en Bosnie dans des conditions extrêmement sévères et difficiles.

Les crises en Afrique ne peuvent jamais laisser la France indifférente, en raison de son passé et de sa politique de coopération. Si, en Somalie, l'échec global de l'opération des Nations unies vous a amené, monsieur le ministre, à retirer totalement notre contingent, tous les observateurs, en revanche, ont été unanimes à reconnaître, dans la région qui nous était confiée, le succès de l'intervention française, qui avait su à la fois assurer le désarmement systématique des combattants et participer à la reconstruction.

Il en a été de même au Rwanda. Devant l'incapacité des Nations unies à mettre sur pied rapidement une force internationale susceptible d'arrêter les massacres, le gouvernement français a su faire de l'opération Turquoise un modèle du genre en s'en tenant strictement aux consignes qu'avait données, devant l'Assemblée nationale, M. Edouard Balladur.

De toutes les crises actuelles, la plus grave et la plus dangereuse pour la France est sans aucun doute la crise algérienne. Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie constituent en effet des données fondamentales de notre politique, sinon de notre existence nationale. Le drame algérien est d'une ampleur et d'une opacité sans précédents. Vous avez conseillé à juste titre à nos compatriotes dont la présence n'est pas indispensable de quitter l'Algérie. La communauté internationale partage nos préoccupations et approuve notre ligne politique : condamnation du terrorisme, appel à un dialogue avec tous ceux qui condamnent et récusent le terrorisme, poursuite des réformes économiques qui sont encouragées par la communauté internationale, comme l'atteste l'accord avec le FMI.

Malgré tout, nous ne devons pas désespérer. Il existe en Algérie des forces de résistance à l'intégrisme, d'autant plus qu'il ne faut pas oublier que ce dernier n'est pas un mouvement unitaire comme le fut le communisme. Il existe plusieurs sortes d'intégrisme. Il nous appartient de maintenir clairement ouverte la nécessité d'un retour au pluralisme et à la démocratie et d'aider le Maroc et la Tunisie, en saluant la vigilance du roi du Maroc, commandeur des croyants et rempart contre l'intégrisme au nom même de l'Islam, ainsi que l'habileté politique du président Ben Ali, en Tunisie.

Au chapitre des incertitudes, le premier rang revient à la Chine. Ce pays de plus d'un milliard d'habitants fascine aujourd'hui l'Occident. En face d'une ex-Union soviétique qui se débat dans la dislocation de l'empire, la crise des nationalités, l'inflation, le désastre économique, la Chine communiste paraît avoir trouvé la solution : une réforme économique audacieuse et libérale, à laquelle tout réussit, et le maintien rigoureux du marxisme-léninisme, sans grande concession aux droits de l'homme. A cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter du voyage du Premier ministre, qui a été un succès. M. Edouard Balladur a eu raison de s'en tenir avec détermination à certains choix.

Tout en restaurant une bonne relation économique et commerciale avec un pays que nous étions seuls à boudier, il a ainsi sauvé l'avenir. Je ne suis pas sûr, en effet, que la transition du libéralisme économique au libéralisme politique puisse être économisée et, dans ce cas,

n'ait pas des conséquences imprévisibles, ce qui serait conforme à l'histoire de la Chine, qui n'a cessé de prendre l'Occident à contre-pied.

En Asie du Sud-Est, si le retour de la France au Viet-Nam compense une trop longue absence, en revanche, l'action des Nations unies au Cambodge, marquée notamment par la tenue des élections libres en 1993, apparaîtra fragile aussi longtemps que le problème des Khmers rouges - obstacle fondamental à un règlement tant qu'ils ont bénéficié de l'appui chinois - n'aura pas été résolu. Nous venons d'en vivre un épisode particulièrement tragique et douloureux pour les Français. Ma pensée va vers la famille de Jean-Michel Braquet.

De toutes les incertitudes, celles qui obscurcissent l'avenir de la Russie et des républiques ex-soviétiques intéressent directement le futur de notre continent et le choix des Européens. Boris Eltsine lui-même constate dans ses *Mémoires* qu'aujourd'hui il est plus seul que jamais, après s'être séparé de ses proches collaborateurs qui l'avaient aidé à lancer une politique de réformes. La dissolution, en septembre 1993, du Parlement, dispersé au canon le 4 octobre, l'élection d'un Parlement plus conservateur encore, une crise économique et financière décevante, la reconstitution d'une CEI secouée par les querelles, les problèmes de l'Ukraine, la guerre au Tadjikistan, toutes ces difficultés amènent un homme, qui incarne incontestablement une ambition démocratique, à un retour sur le passé, au regret de l'élan réformateur des années 1990 et 1991.

La politique menée par l'Union européenne, l'UEO et l'Alliance atlantique vis-à-vis de l'Europe centrale et de la Russie n'en est que plus justifiée. Les accords d'association et de partenariat, la présence de la Russie aux discussions politiques du G 7, l'aide économique et financière, toutes ces initiatives préservent un climat de stabilité en Europe. Les interventions russes dans les républiques ex-soviétiques s'expliquent à l'heure actuelle moins par le désir de reconstituer l'empire que par le souci de stabiliser, aux frontières de l'ex-Union soviétique, les pays vulnérables aux chocs du post-communisme. C'est pourquoi le plan de stabilité du Premier ministre, destiné à éviter, notamment en ce qui concerne les minorités, les troubles susceptibles de se développer à partir de conflits légués par l'histoire, répond, à la fois sur le plan de sa finalité et de sa terminologie, à la situation du monde actuel.

Ma seule réserve, vous la connaissez, monsieur le ministre : j'ai regretté, et je regrette toujours, que l'on traite la Russie et les pays d'Europe centrale, en particulier la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, sur le même pied. Les discussions sur l'Alliance atlantique avec les Russes à ce sujet prouvent, à mon avis, qu'il aurait été préférable de conclure un arrangement parallèle avec Moscou et d'accepter en même temps, dans l'Alliance atlantique, ces trois pays d'Europe centrale qui le souhaitent, au lieu de paraître prendre en considération la mise en garde du Kremlin.

Quant à l'automatisme de l'article 5 du Pacte atlantique, je pense d'autant plus que l'on pouvait l'aménager que j'appartiens à une génération de diplomates à qui l'on a enseigné, peut-être à tort, que l'automatisme de l'Alliance était garantie non par l'article 5, mais par la présence des forces américaines sur le sol européen.

Après avoir évoqué les crises et les incertitudes, je ne m'attarderai pas, monsieur le ministre, sur les sages et bonnes politiques que nous menons ou auxquelles nous participons. Je pense - cela répond à une injustice dont M. Le Déaut a fait preuve à votre égard, monsieur le

ministre - aux relations franco-allemandes et à la construction européenne, au processus de paix au Moyen-Orient, à l'intérêt que manifeste votre Gouvernement, à juste titre, comme ce fut le cas lors de la première cohabitation, aux relations avec l'Amérique latine.

Je veux saluer simplement le succès électoral du chancelier Kohl, même si la faiblesse de son avance présente pour lui quelques difficultés. En tout cas je suis heureux de constater que les Allemands n'ont pas été ingrats - ce qui est plutôt rare - envers celui qui a su saisir la chance qui s'offrait enfin de réunifier pacifiquement - et qui plus est au sein de l'Alliance atlantique - un peuple divisé.

Je terminerai cet exposé, contre toutes les lois de la rhétorique, monsieur le ministre, en posant quelques questions.

D'abord, est-il raisonnable d'avoir négocié l'élargissement de l'Union européenne à trois, peut-être à quatre pays, sans avoir au préalable réformé les institutions d'une Communauté qui fonctionne difficilement déjà à douze ? Je pense que le gouvernement auquel vous appartenez aurait préféré une autre démarche. La préparation de la réforme des institutions pour 1996 sera, à mon avis, dès le début de la Présidence française une tâche prioritaire.

Ma seconde question concerne l'Alliance atlantique.

Il n'est pas normal, alors que le pacte de Varsovie et les accords bilatéraux qui liaient l'ancienne URSS et les pays d'Europe centrale et des Balkans avaient disparu, que l'Alliance atlantique soit restée immuable, malgré quelques aménagements. Les difficultés que vous rencontrez pour mettre au point les groupes de forces inter-armées destinés à être fournis par l'OTAN à l'UEO, les problèmes que posent les frappes aériennes en ex-Yougoslavie, les objections qui ont été opposées à la demande d'adhésion à l'Alliance atlantique formulée par des pays comme la Pologne, sans parler des tergiversations au niveau du commandement au moment de la guerre du Golfe, montrent que l'organisation intégrée de l'Alliance atlantique ne répond plus aux problèmes de l'après-guerre froide.

La présence, tout à fait justifiée, du ministre de la défense à Séville ne constitue pas une réponse suffisante à ce qui devrait faire l'objet d'une grande négociation euro-américaine.

Enfin, je déplore que l'Europe et, surtout, la France, compte tenu de sa présence en Afrique du Nord et de ses liens avec le Liban, ne soient pas plus présentes dans le processus de paix au Moyen-Orient. L'omniprésence américaine dérive évidemment du succès de la guerre du Golfe et du changement sous Gorbatchev puis de la disparition sous Boris Eltsine de la politique du Kremlin, politique qui, jusqu'en 1985, avait bloqué toutes les tentatives de règlement. Peut-être notre action au sein des négociations multilatérales nous permettra-t-elle d'apporter une contribution à la hauteur de l'expérience que nous avons acquise dans ce Proche et Moyen-Orient et du rôle que nous y avons joué.

Monsieur le ministre, une politique extérieure ne s'arrête pas. Elle demande donc un budget et un bon budget. Même si celui que vous nous présentez est insuffisant, pour des raisons de politique générale, notre groupe, vous n'en serez pas surpris, vous apportera son soutien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. L'année dernière, monsieur le ministre, dans un contexte de rigueur accrue qui voyait une baisse de 1,7 p. 100 des crédits de votre ministère,

vous entamiez une action de modernisation des services et des réseaux diplomatiques. Aujourd'hui, le budget du ministère des affaires étrangères est en accroissement de 3,2 p. 100 et, surtout, priorité est donnée aux actions qui contribueront à améliorer et à intensifier l'image de la France dans le monde.

La prise en compte des difficultés économiques croissantes de la communauté française expatriée vous a incité à consentir un réel effort en faveur de l'assistance aux Français de l'étranger. On ne souligne jamais assez leur rôle majeur pour le rayonnement de notre pays dans le monde. Je veux, comme l'ont fait mes collègues, adresser un message de soutien à nos compatriotes en Algérie.

Il faut, bien sûr, comme vous l'avez fait, monsieur le ministre, continuer de tout mettre en œuvre pour faciliter le retour et les conditions d'installation en France de ceux qui rejoignent l'Hexagone.

L'effort est également mis, dans le budget pour 1995, sur la scolarisation, par une majoration importante des dotations allouées aux bourses scolaires. Ce geste est d'autant plus important qu'il bénéficie non seulement aux élèves français expatriés, mais aussi aux étudiants étrangers, futur réseau de relation et de coopération avec la France.

L'aide à la protection sociale des Français de l'étranger est également accentuée et, en tant que membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger, j'approuve cet effort, en souhaitant qu'il soit poursuivi à l'avenir.

L'action culturelle passe en tout premier lieu par une nécessaire intensification du programme audiovisuel extérieur et de la francophonie, et nous approuvons bien sûr les mesures nouvelles engagées pour 1995-1998. On ne peut en effet que regretter la domination anglo-saxonne dans ce domaine, que l'on a laissé s'accroître dans la dernière quinzaine d'années.

La langue française est malheureusement trop absente sur les supports médiatiques d'Amérique du Sud, d'Asie du Sud-Est ou d'Europe de l'Est. Je reviens de Pologne et j'ai constaté que, à part TV5 Europe, dont les programmes sont trop élitistes, la France est absente des ondes. A quand la réception en Pologne du bouquet de programmes diffusé par INTELSAT ? Dans quelles zones géographiques la politique annoncée d'encouragement de l'apprentissage du français par la télévision s'effectuera-t-elle ?

J'ajoute une observation sur le rayonnement de la France dans le monde : la présence française à l'étranger est, me semble-t-il, le fruit d'une politique d'ensemble, recouvrant non seulement la diplomatie, la présence culturelle, la défense de la langue française mais aussi la présence économique par le commerce extérieur et l'investissement à l'étranger.

Au cours des quinze dernières années, nos positions se sont souvent effritées en Asie du Sud-Est, en Amérique du Sud comme en Europe centrale, au profit des États-Unis, de l'Allemagne, voire du Japon.

Je me réjouis des résultats remarquables qu'a connus notre commerce extérieur bien qu'ils soient dus plus particulièrement aux relations de la France avec les pays de l'OCDE. Mais le rayonnement de la France dans ces pays, c'est aussi le commerce extérieur et l'investissement. Or, les différents interlocuteurs politiques que nous rencontrons, que ce soit en Europe centrale, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine, se plaignent de la faiblesse de la présence française par l'investissement par rapport à nos concurrents. Pourtant, la COFACE ou le CODEX ne sont pas moins performants que Hermès.

Sans doute les entreprises françaises, notamment les PME, sont-elles trop frileuses ou peut-être insuffisamment aidées, sans doute notre système bancaire est-il trop prudent. Il reste que la timidité de nos entreprises a, qu'on le veuille ou non, des conséquences politiques parce que l'investissement fait partie d'une stratégie globale de rayonnement de notre pays. Et on peut regretter que la qualité de nos relations politiques avec certains pays, pourtant en situation de redressement ou d'expansion économique, ne s'accompagne pas de la même qualité de relations économiques.

Il me semble qu'une réflexion de fond sur ce problème est nécessaire; on peut penser à des moyens supplémentaires offerts à nos services commerciaux dans les ambassades, peut-être même à une réforme de structures afin de mieux lier le commerce extérieur et les affaires étrangères. Il convient, me semble-t-il, comme cela existe dans d'autres pays, de donner à la France, à ses entreprises, et notamment aux PME, une véritable force de frappe commerciale liée à sa diplomatie.

Mais, monsieur le ministre, la discussion budgétaire est traditionnellement le lieu pour aborder certaines orientations de politique étrangère de notre pays.

Nous vivons une période de bouleversements de la politique mondiale au cours de laquelle une réflexion de fond doit aboutir à des attitudes nouvelles.

Attitude nouvelle d'abord par rapport à l'OTAN et l'UEO. Déjà en septembre 1994, la France a infléchi sa position par rapport à l'OTAN, puisque, pour la première fois depuis 1966, le ministre de la défense, François Léotard, a participé à une réunion des ministres de la défense de l'OTAN. Le Gouvernement a bien fait de modifier son attitude. Cependant, force est de reconnaître que l'émergence d'une identité européenne de défense et, dans cette optique, le renforcement de l'UEO, de ses moyens comme de son autonomie, tardent à se réaliser.

Il est grand temps, à l'heure où les Américains vont limiter leurs forces en Europe à 100 000 hommes, où le prestige de la France est grandi au sein de l'OTAN par le rôle actif que vous avez fait jouer à notre pays dans la crise yougoslave, de montrer la voie de la réforme. Il faut, par un souci d'indépendance européenne, réformer la chaîne de commandement très lourde de l'Alliance atlantique qui maintient la prédominance américaine sur des théâtres européens auxquels ils ne participent pas ou peu. Il faut inventer des structures plus légères qui donnent à terme à l'UEO l'indépendance dans l'interdépendance.

Notre objectif ne devrait-il pas être l'édification d'un véritable pilier européen autonome? Et alors, seulement, se posera peut-être le problème de la réintégration de la France à l'OTAN.

J'ai eu l'occasion, dans le débat sur les affaires européennes, de parler du problème de la sécurité des pays d'Europe centrale et orientale, sujet que vient d'aborder M. Raimond.

Il me semble que les pays d'Europe centrale et orientale ne sont pas actuellement satisfaits de la situation qui leur est faite.

Notre devoir n'est-il pas précisément, en cette fin de siècle pleine d'incertitudes, de précipiter le mouvement, et d'assurer parallèlement l'autonomie de la sécurité européenne, de la renforcer, et son élargissement à l'Europe centrale, théâtre de tous les dangers dans le passé? C'est l'intérêt de la France, de l'Union européenne et celui des pays d'Europe centrale, de construire cette sécurité commune. Il faut une grande avancée.

Attitude nouvelle ensuite par rapport à l'Union européenne. L'idée européenne traverse une crise comme elle n'en avait jamais connue depuis 1958.

Le doute a gagné les opinions; on l'a vu lors du traité de Maastricht ou des dernières élections européennes du 12 juin 1994. De plus, l'Union a procédé à l'élargissement sans avoir mené parallèlement la nécessaire réflexion sur l'approfondissement, ce qui accroît le risque de dilution.

Nous vous avons entendu ce matin définir les contours de l'avenir de l'Europe tels que vous les voyez. C'est, en effet, le grand débat de demain, d'autant que nous aurons la présidence de l'Europe dans deux mois.

Comme elle l'a toujours fait, la France doit, à notre sens, lancer de fortes initiatives et engager une grande réflexion avec ses partenaires autour de ses propres propositions. Faute de quoi, on risque d'assister à la dilution de l'identité de l'Europe, ou de voir adopter d'autres conceptions.

Que voulons-nous pour demain? La question est d'une grande complexité.

Voulons-nous une union à la carte où chacun ne prendrait et ne donnerait que ce qui lui convient? Elle viderait sans doute rapidement en éclats.

Faut-il une Europe à géométrie variable, parce qu'il n'est pas possible de mener les seize pays en même temps à la participation à l'union monétaire, à l'UEO et au Corps européen, au contrôle des migrations, à la coopération policière et judiciaire?

Comment organiser le système de décision pour qu'il soit plus démocratique?

Comment éviter que, dans cette Europe à géométrie variable, avancée çà et là, on ne crée de multiples institutions selon les compétences, ce qui serait la disparition du système actuel?

Faudrait-il plutôt concevoir un nouvel acte fondateur avec de nouveaux objectifs, une nouvelle organisation, car ce ne sont ni les mêmes objectifs ni la même organisation qui peuvent s'appliquer à la grande Europe de demain?

En l'état, le traité de Maastricht en l'état ne pourra évidemment pas s'appliquer à une Europe à seize, encore moins à vingt ou à vingt-huit.

Autant de questions fondamentales. Le débat que le Gouvernement compte organiser à l'Assemblée nationale avant la fin de l'année sur l'avenir de l'Union européenne sera l'occasion, j'en suis sûr, de discuter et d'arriver à une position de consensus en France.

C'est un défi majeur pour l'Europe, car il faudra rapprocher des points de vue très différents - il ne faut pas se le cacher - entre les partenaires européens. Comme je l'indiquais l'année dernière, il faut que la France lance un grand plaidoyer pour l'Europe, car nous sommes à un tournant: ceux qui veulent sa dilution n'ont jamais été si près de réussir, alors qu'elle est plus que jamais nécessaire.

Voilà quelques réflexions sur l'avenir.

Monsieur le ministre, le groupe UDF approuve votre budget comme les grandes lignes de la politique extérieure que vous avez menée. Contrairement aux propos brouillons de M. Le Déaut, je considère que votre action diplomatique, notamment en Bosnie et au Rwanda, a fait honneur à notre pays de même que sur le dossier essentiel du GATT où elle a été déterminante. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, si l'on a pu parler dans les années 60 et 70 d'une politique arabe de la France, ce n'est pas seulement parce que nos dirigeants se rendaient dans les capitales du Proche et du Moyen-Orient, et parce que certaines de nos entreprises y signaient des contrats importants, c'est d'abord parce que, sur certains problèmes difficiles, la France avait pris des positions courageuses. Ces problèmes difficiles se sont parfois déplacés ; ils n'en demeurent pas moins.

En premier lieu, la Palestine. Il y a un peu plus d'un an, l'ensemble de la communauté internationale saluait l'accord israëlo-palestinien du 13 septembre 1993. Aujourd'hui, l'évolution de la situation en Cisjordanie, à Gaza et dans toute cette zone, conduit plutôt à un certain pessimisme. L'autorité palestinienne et son président, M. Yasser Arafat, ont certes tardé à mettre en place certaines structures de coopération pourtant indispensables. Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de passer sans transition d'une situation de résistance à une situation de reconstruction.

Mais, d'autres facteurs sont intervenus : les retards et les blocages parfois de l'aide multinationale, de l'aide financière ; les relations bilatérales qui se sont développées entre Israël et les pays voisins et qui ont souvent tenu les Palestiniens à l'écart, même lorsque certains enjeux les concernaient directement, comme le statut des lieux saints et de Jérusalem ; l'attitude des Israéliens eux-mêmes qui ont poursuivi les implantations dans les territoires occupés et qui ont, à plusieurs reprises, bloqué, interrompu le processus même si les raisons qui justifiaient ces arrêts ou ces blocages n'étaient pas toujours aussi dramatiques que celles que nous avons connues récemment. L'ensemble de ces facteurs a également favorisé les menées et le développement des actions du mouvement Hamas.

Je sais l'attention que vous portez, monsieur le ministre, à ce problème. Que peut faire la France pour essayer de desserrer l'étau qui - on le redoute aujourd'hui - risque de se refermer sur l'autorité palestinienne et sur ses responsables ?

En second lieu, l'Irak. Vous avez à plusieurs reprises demandé, monsieur le ministre, que les efforts menés par les Irakiens, notamment sur les dispositions militaires des résolutions, soient reconnus et que, en particulier, la commission de suivi, qui se réunit tous les soixante jours, modifie la formule Ayala-Lasso. Vous vous êtes chaque fois heurté à l'intransigeance des Etats-Unis.

Au moment où se préparait l'examen des conclusions de la commission Ekeus, vous avez demandé, au nom de la France avec la Russie, que soit officialisée la position que M. Ekeus a exprimée à plusieurs reprises, à savoir que les Irakiens avaient satisfait aux obligations de destruction de leur arsenal et aux obligations de contrôle exigées par la résolution 687. Là aussi, les choses ont évolué différemment. On peut certes s'interroger sur les objectifs et sur l'opportunité des mouvements de troupes décidés par les Irakiens, il y a quelques semaines, mais il est vrai qu'ils ont coïncidé avec les pressions américaines exercées sur M. Ekeus. A la suite de cette crise, vous avez écarté le projet de résolution des Nations Unies, qui prévoyait la démilitarisation du sud de l'Irak, et l'interprétation donnée de la résolution adoptée quelques jours plus tard suivant laquelle les Américains prétendaient pouvoir agir directement sans avoir à obtenir l'accord du Conseil de sécurité. De leur côté, les Irakiens ont affirmé dans un communiqué commun avec M. Kozyrev, qu'ils étaient prêts à reconnaître le Koweït. C'est un pas important,

mais il est difficile pour eux - il faut le reconnaître - de faire un nouveau pas, sans avoir la certitude qu'il y aura du côté des Nations Unies une contrepartie.

La question que je vous pose sur ce dossier, monsieur le ministre, est la suivante : que peut faire la France pour essayer de débloquent la situation d'embargo qui pèse sur l'Irak aujourd'hui ?

En troisième et dernier lieu, le Liban. Vous avez hier, ici même, fait un rappel courageux de la résolution 425 des Nations Unies.

Nous assistons à un certain paradoxe : le président des Etats-Unis, M. Clinton, fait preuve d'une intransigeance totale à l'égard de l'Irak et, dans le même temps, va serrer la main de M. Hafez el-Assad, entérinant ainsi la prise de contrôle de fait du Liban par la Syrie. Or que demandait la résolution 425 ? Que soient respectées l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur des frontières internationalement reconnues. Certes, on doit reconnaître que ces dispositions ont reçu une application formelle ; cependant, elles avaient vocation non seulement à être appliquées à la lettre mais aussi à être respectées dans leur esprit.

Vous le savez, beaucoup, au Liban, attendent de notre pays.

Monsieur le ministre, depuis un an vous avez su réimposer dans cette partie du monde l'image de la France. Je suis convaincu que, par votre action, vous saurez affirmer toujours davantage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens tout d'abord à remercier les différents rapporteurs et orateurs qui viennent de s'exprimer pour le travail très approfondi qu'ils ont effectué sur le projet de budget de mon département ministériel.

Ce projet de budget présente bien évidemment les moyens dont disposera la diplomatie française l'an prochain pour mener à bien sa tâche. Je souligne d'emblée combien cette tâche a été lourde au cours des mois passés et combien elle le sera dans les mois qui viennent. En effet, l'actualité internationale ne nous laisse pas de répit ; en outre, la France est entreprenante et conçoit la diplomatie non pas comme un exercice statique mais comme action de mouvement et d'initiative.

Pour illustrer cette affirmation, je rappellerai très brièvement quelques-unes de ses initiatives, sans revenir sur les aspects européens que M. Alain Lamassoure et moi-même avons longuement traités ce matin.

La France a d'abord essayé de jouer un rôle actif au sein du système des Nations Unies parce qu'elle croit que l'Organisation a un rôle plus déterminant que jamais à jouer dans le monde nouveau qui s'esquisse après les grands bouleversements de la fin de la décennie 80.

Il est certes de bon ton de critiquer l'Organisation des Nations Unies ou bien de souligner les limites qu'elle peut rencontrer dans son action, en telle ou telle circonstance. Il est sans doute vrai qu'elle n'a pas toujours répondu aux espoirs que la fin de la guerre froide avait permis de formuler. Cependant, la France demeure inspirée par une double conviction.

D'une part, l'ONU constitue une enceinte irremplaçable pour l'édification de la paix et du droit international. Elle a seule la légitimité nécessaire pour faire adopter des mesures de contrainte à l'égard des Etats qui

manquent à cette légalité. Elle est la seule alternative aux mesures unilatérales que telle ou telle puissance pourrait être tentée d'adopter et que nous avons toujours condamnées.

D'autre part, comme l'ont dit beaucoup d'orateurs lors de la dernière assemblée générale à New York, les échecs de l'Organisation des Nations Unies ne sont jamais que les échecs des Etats qui la constituent et qui manquent trop souvent aux devoirs qui leur incombent.

Je n'hésite pas à dire que, pour ce qui la concerne, la France, aux Nations Unies, s'est montrée exemplaire.

Sur le terrain politique, elle tient sa place de membre permanent du Conseil de sécurité. Elle occupe le troisième rang des Etats participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle a multiplié les initiatives afin d'alerter et de mobiliser ses partenaires sur le triple terrain de la gestion des crises, de la diplomatie préventive, de l'action humanitaire. Elle est le cinquième contributeur au budget de l'Organisation et - originalité s'il en est ! - elle s'acquitte avec une parfaite régularité de ses obligations dans ce domaine. Je tiens à souligner ce point dans la mesure où l'exemple français n'est que trop rarement suivi par les autres grands contributeurs. C'est pourquoi nous proposons que l'Organisation adopte des mesures lui permettant de sanctionner les mauvais payeurs.

Cette attitude exemplaire de la France nous autorise à prendre une part active aux discussions qui vont décider de l'avenir de l'Organisation. Nous avons ainsi appuyé le projet destiné à renforcer l'efficacité de sa gestion ; il y en a besoin. Nous avons proposé, par exemple, la création d'un comité de discipline budgétaire. Nous nous sommes prononcés aussi en faveur d'un renforcement des moyens dévolus au secrétaire général, qui a appuyé notre action en toutes circonstances. A terme, il s'agit de lui permettre de s'appuyer, dans les situations d'urgence et dans de brefs délais sur des moyens militaires disponibles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous contribuons aussi avec pragmatisme et continuité au débat sur la réforme du Conseil de sécurité qui a été évoquée par plusieurs orateurs. Nous avons appuyé, dès le mois d'avril 1993, les vœux de l'Allemagne et du Japon d'accéder à un siège de membre permanent du Conseil de sécurité, mais nous avons en même temps insisté pour que nos partenaires du Sud bénéficient, eux aussi, d'une représentation adéquate au sein de cette enceinte élargie. La discussion en cours aux Nations Unies n'a pas encore abouti, car la question est difficile, mais on voit s'esquisser désormais une possibilité de solution qui, tout en élargissant le Conseil de sécurité pour l'adapter à la donne nouvelle du XX^e siècle finissant, ne porterait pas atteinte à sa nécessaire efficacité.

Sur tous ces grands sujets, en tout cas, aux Nations Unies - tous ceux qui ont l'occasion de se rendre au Conseil de sécurité, ou à l'Assemblée générale, le constateront et - la voix de la France est écoutée et respectée.

Elle l'est aussi d'ailleurs partout dans le monde. C'est le deuxième aspect que je tiens à souligner, à savoir la dimension mondiale de notre action diplomatique. Car nous avons beaucoup parlé de l'Europe ce matin et je ne voudrais pas que le caractère tout à fait prioritaire de ce qui va passer dans les mois prochains au sein de l'Union européenne, notamment du fait de la présidence française de l'Union, occulte notre rôle et nos initiatives dans le reste du monde.

En Afrique, tout d'abord, l'inaction des grands Etats face à la tragédie rwandaise nous a fait mesurer une nouvelle fois le caractère indispensable de l'engagement français. Initialement accueillie, il faut bien le dire, avec un certain scepticisme, l'opération Turquoise s'est déroulée strictement dans le cadre qui avait été fixé d'abord par le Gouvernement et, évidemment, par le Conseil de sécurité. La présence des contingents africains progressivement intégrés à la force des Nations Unies, qui a relevé dans les délais prévus les troupes françaises, a montré que la France n'agissait pas pour son compte, en vue de tel ou tel intérêt égoïste ou d'une préférence partisane, mais au nom de la solidarité qui la lie aux peuples africains, et chacun reconnaît aujourd'hui - je m'en suis rendu compte moi-même à New York à la fin du mois de septembre à l'occasion de la dernière Assemblée générale - que cette opération a réussi, qu'elle a été exemplaire, qu'elle a permis de sauver plusieurs millions de vies humaines et de respecter une forme de sécurité dans la région.

Notre objectif prioritaire au Rwanda est toujours d'encourager à la réunion d'une conférence régionale qui amène les dirigeants des pays de la région à régler leurs différends et permette ainsi le nécessaire retour des réfugiés. Une aide significative de l'Union européenne, significative mais progressive, et subordonnée aux progrès de l'Etat de droit à Kigali, une aide au retour effectif des réfugiés et à l'amélioration du climat politique qui devrait y contribuer, a été décidée à Bruxelles.

L'opération Turquoise n'a été que la démonstration la plus visible de notre engagement renouvelé en faveur des peuples du continent africain. Ceux-ci demeurent dangereusement exposés aux conflits de toutes sortes qui, plus souvent qu'ailleurs, menacent leur sécurité. Chaque fois que le besoin s'en fait sentir, nous ne ménageons nos efforts ni sur le terrain politique, ni dans le domaine de l'aide humanitaire afin d'aider à la solution de crises parfois récurrentes.

Au-delà de ces efforts répétés - et on le verra à Biarritz à l'occasion du sommet franco-africain dont ce sera l'un des thèmes de réflexion - la France s'attache à soutenir le mécanisme de prévention des crises constitué au sein de l'organisation de l'unité africaine. Elle réfléchit aux formes d'aide qu'elle pourrait apporter au maintien de la paix en Afrique en plus des mécanismes existants.

Au demeurant, des motifs d'espérance existent aujourd'hui en Afrique, et je pense que cela apparaîtra également lors de la rencontre de la trentaine de chefs d'Etat et de gouvernement qui se retrouveront à Biarritz dans quelques jours. Il en va ainsi du processus de transition démocratique, qui a avancé. Nous avons, dans plusieurs Etats, en République centrafricaine, au Congo mais aussi au Zaïre enregistré dans ce domaine des progrès significatifs.

Il s'agit également bien sûr de l'évolution spectaculaire que connaît l'Afrique du Sud, où, précédant le Président de la République, j'ai eu le privilège d'accomplir la première visite d'un ministre français des affaires étrangères depuis dix-huit ans. La France aidera les nouveaux dirigeants de ce pays qui participeront au sommet franco-africain, à concrétiser leur pari dans l'espoir que leur succès rejaillisse sur l'ensemble du continent.

Les liens tissés par l'histoire comme nos intérêts stratégiques exigent que la France soit également présente en Méditerranée et au Moyen-Orient. J'ai récemment eu l'occasion d'exposer devant vous quels étaient les principes fondamentaux qui guidaient l'attitude de la France à l'égard de la crise algérienne : la conviction que la solu-

tion de cette crise appartient d'abord au peuple algérien lui-même, la conscience que nos intérêts fondamentaux se trouvent engagés et que, par conséquent, la France ne peut demeurer indifférente ni même inactive.

Sans m'étendre à nouveau sur ce point, je veux rappeler que, là encore, notre action s'est traduite par des premiers résultats encore incomplets mais incontestables. Nous avons voulu aider l'Algérie à sortir de l'impasse économique où elle se trouvait. Les premières indications nous montrent que la transition vers une économie ouverte vers l'extérieur et réformée se passe bien. Ce diagnostic est aujourd'hui partagé par le fonds monétaire international qui vient d'adopter sans débat, revu à mi-parcours, le plan de redressement de l'Algérie, parce que l'unanimité s'était faite pour estimer que les engagements pris avaient été tenus.

Sur le plan politique, nous avons affirmé à nos interlocuteurs algériens que le *statu quo* n'était pas tenable. Nous avons pu constater que s'exprimait une volonté de dialogue. Ces tentatives n'ont, hélas ! pas abouti. Face à l'hostilité des radicaux de chaque camp, il nous reste à persévérer dans la ligne que nous nous sommes fixée, sans négliger bien sûr d'adopter les mesures qu'appelle la protection de nos ressortissants et de tout faire pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les Français vivant en Algérie qui reviennent dans notre pays.

D'autres évolutions sur le pourtour méditerranéen nous incitent, du reste, à ne pas considérer comme des fatalités les situations les plus difficiles. Nous avons salué l'an passé la conclusion des accords d'Oslo qui répondaient au vœu que nous avons formulé de longue date en vue de l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient. Naturellement, de redoutables difficultés devront encore être surmontées avant de voir ce processus porté jusqu'à son terme. C'est pourquoi la France a consenti avec ses partenaires de l'Union européenne un effort exceptionnel en faveur de la reconstruction des territoires palestiniens. Notre aide devrait atteindre 500 millions d'écus sur les cinq ans qui viennent.

Et, répondant notamment à l'une des questions de M. Garrigue sur la manière de desserrer l'étau qui étouffe l'autorité palestinienne dans les territoires, je voudrais dire que l'Union européenne a été le seul donateur de la conférence de Washington à payer effectivement. Beaucoup ont promis, peu ont décaissé. L'Union européenne a décaissé près de 90 millions d'écus dès 1994 et c'est en grande partie grâce à son aide à la police palestinienne que la situation dans les territoires, même si elle est loin d'être satisfaisante, a échappé néanmoins à une dégradation trop marquée,

Nous plaidons aussi pour une approche globale de ce conflit qui fasse toute sa place à la solution de la crise libanaise. J'ai été heureux de voir que M. Garrigue avait relevé les positions que j'ai prises hier dans l'hémicycle à l'occasion des questions d'actualité, en rappelant qu'aux yeux de la France, et ceci mérite d'être rappelé parce que apparemment certains l'oublient, la résolution 425 n'est pas caduque et que la paix ne saurait se faire, comme je ne cesse de le répéter, comme je l'ai dit encore il y a quarante-huit heures en recevant M^{gr} Sfeir, patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, au détriment du Liban, qui doit recouvrer sa pleine intégrité territoriale, sa souveraineté et sa liberté, et ce non seulement parce que nous sommes attachés au Liban, c'est déjà en soi une raison suffisante, mais aussi parce que c'est un élément de stabilité et d'équilibre essentiel dans la région. (*Applaudis-*

ments sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Nous participons également aussi activement que possible à ce processus. On nous dit que les Américains sont omniprésents. C'est vrai, nous l'avons encore constaté à Casablanca où nous avons eu un peu de mal à nous intégrer au dispositif de préparation de la conférence. Mais nous ne sommes pas absents, je l'ai dit tout à l'heure s'agissant de l'aide financière, mais il faut aussi souligner le rôle très important de la France dans les négociations multilatérales, celles qui préparent l'avenir. Je pense notamment au groupe de travail multilatéral sur le développement économique régional où nous avons animé des travaux sur les transports et les communications dans la région, qui ne sont pas des études théoriques mais des projets concrets pour voir comment cette région pourra devenir à terme un lieu de prospérité.

Voilà qui nous permettra d'être présents. On l'a d'ailleurs décidé à Casablanca où les mécanismes de suivi de la conférence qui ont été mis au point devront être coordonnés - il a fallu se battre un peu pour l'obtenir - avec les groupes de travail multilatéraux où l'Union européenne et la France sont présentes à part entière.

Enfin, notre pays reste très présent dans le golfe arabo-persique où il souhaite que la stabilité s'installe de manière durable. Soucieux de la sécurité de ses partenaires de la région, il estime que la communauté internationale devra un jour régler la question irakienne dès que ce pays aura respecté les obligations liées aux résolutions du Conseil de sécurité, et je réponds par là à la troisième question de M. Garrigue qui mettait en cause l'intransigeance des Etats-Unis. Mais nous nous sommes heurtés, qu'il me permette de le dire, au cours de la dernière période, à l'absurdité de la politique irakienne. Nous avons tout fait pour essayer de débloquer la situation, pour faire admettre à nos partenaires que l'Irak avait fait des progrès, notamment en ce qui concerne la résolution relative au démantèlement de ses armes de destruction massive. Il n'était pas exclu que ces progrès soient pris en compte car la commission Ekeus a finalement déposé un rapport très positif qui nous aurait permis de dire que les choses avançaient. Mais les mouvements de troupes qui sont intervenus en direction de la frontière méridionale de l'Irak vers le Koweït ont compliqué la chose. Je trouve qu'il y a là une erreur majeure, pour ne pas dire une faute, dans la conduite de la politique irakienne. La seule manière d'avancer désormais - je l'ai dit publiquement et écrit récemment dans la presse française - c'est que l'Irak ne se contente pas d'annoncer son intention de reconnaître le Koweït, mais qu'il le fasse. La résolution 833 fixe les conditions de cette reconnaissance. Si l'Irak accepte cette résolution, alors à nouveau la situation peut redevenir ouverte.

La France n'est pas davantage indifférente aux évolutions accélérées que connaît le continent asiatique. L'un des principaux acquis diplomatiques de l'année écoulée réside de ce point de vue dans la normalisation de nos relations avec la Chine. Je ne voudrais pas me placer sur le terrain qu'a voulu occuper M. Le Déaut, qui était celui de la polémique et de l'esprit chagrin, mais je me permettrais de lui demander où on en était avec la Chine quand ce gouvernement a été constitué. Eh bien ! On ne se parlait plus ! Grande réalisation de la diplomatie française d'avant 1993, qui méritait d'être saluée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il m'est apparu, lorsque nous sommes arrivés au Gouvernement, que cette situation n'était pas tenable et j'ai tout de suite proposé au Premier ministre de prendre les initiatives nécessaires pour en sortir. Et nous en sommes sortis, sans renoncer à nos principes notamment en matière de droits de l'homme, sur lesquels nous avons toujours été très explicites vis-à-vis des autorités chinoises. Il fallait renouer le dialogue que de multiples considérations m'amenaient à considérer comme indispensable, qu'il s'agisse de notre statut commun de membre permanent du Conseil de sécurité et de puissance nucléaire, du rôle que la Chine est appelée à jouer dans l'équilibre régional ou international, ou encore des opportunités que présente pour notre industrie l'ouverture du marché chinois. C'est à présent chose faite, après les visites du Premier ministre français en Chine et du président chinois M. Jiang Zemin en France.

Parallèlement, nos liens économiques et politiques se renforcent avec d'autres pays asiatiques.

D'abord avec le Japon où je me suis rendu l'an passé. Je mentionnerai naturellement la visite de l'empereur du Japon, il y a quelques semaines à Paris. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt « l'année de la France » au Japon qui sera organisée en 1996 et qui devrait y marquer la présence accrue de notre pays.

Avec les pays de l'ASEAN également, fortement attachés au dialogue régulier qui les lie à l'Union européenne et qui s'étend à présent aux questions de sécurité.

Avec les pays de la péninsule Indochinoise, où je me rendrai dans quelques semaines, notamment avec le Vietnam que nous avons aidé à réintégrer la communauté internationale. Si la France ne s'y était pas mise, l'embargo qui frappait ce pays n'aurait pas été levé en juillet dernier. Nous avons joué là un rôle tout à fait déterminant.

Avec l'Inde, où je me suis également rendu il y a quelques mois, pays que sa taille et son potentiel économique appellent à jouer un rôle croissant. Permettez-moi de faire remarquer que les visites du ministre des affaires étrangères, même si elles marquent une étape politique importante, doivent être suivies de différents actes. Ce sera le cas puisqu'une mission importante d'entreprises françaises se rendra dans un proche avenir en Inde.

Avec les pays du Pacifique Sud aussi, où la présence française est désormais mieux acceptée, ce qui nous permet de renforcer, conformément à nos vœux, l'insertion de nos territoires au sein de leur environnement régional.

Enfin, je dois mentionner nos relations avec l'Amérique latine, où la France, c'est vrai, n'occupait plus tout à fait hier la place qui avait été la sienne par le passé. Il n'y a pourtant pas de fatalité dans ce retrait relatif, comme j'ai pu le constater à l'occasion des trois voyages qu'en un peu plus d'un an j'ai effectués en Amérique latine, au Mexique d'abord puis très récemment au Chili, où, à l'exception du voyage un peu exceptionnel que constituait la tournée du général de Gaulle en 1964, aucun ministre des affaires étrangères ne s'était rendu en voyage bilatéral depuis 1957 - il s'agissait de M. Christian Pineau, à moins que le voyage de M. de Lipkowski ait échappé à ma vigilance... (*Sourires*) - et en Argentine. J'ai constaté que ces pays qui ont renoué avec la démocratie et avec une croissance économique saine sont très désireux de voir les entreprises françaises participer à leur développement. Je mettrai d'ailleurs un bémol au jugement qui a été porté par plusieurs orateurs, parmi lesquels M. Lequiller, sur le recul de la présence française dans le monde, notamment dans le domaine économique. Prenez l'Argentine : voilà un pays où, en 1990, 1991 et

1992, la France a été le premier investisseur étranger. Elle y occupe aujourd'hui une position tout à fait considérable, qu'il s'agit évidemment de renforcer.

Les élites de ces pays, bien que naturellement très sensibles à l'influence américaine, ont conservé, j'ai pu le constater, le goût de la culture et de la langue françaises. Leurs gouvernements sont très attentifs à l'action que nous menons. J'ai signé par exemple, en Argentine, un échange de lettres avec le ministre de l'éducation nationale argentin. Nous nous sommes mutuellement engagés à tout faire pour développer l'utilisation de nos langues respectives.

Cette attention dont nous sommes l'objet dans la région constitue pour nous une incitation supplémentaire à nous associer aux efforts que déploie en faveur d'Haïti la communauté internationale. Comme nous l'avions annoncé, et le voyage du ministre de la coopération l'a concrétisé, nous avons repris notre coopération bilatérale au lendemain du retour en Haïti du président Aristide, et nous nous apprêtons à participer - c'est même chose faite depuis quelques heures - à l'œuvre de réconciliation et de restauration de la légalité dans ce pays en y envoyant une centaine de policiers et de gendarmes.

Je m'arrêterai là car je ne veux pas multiplier les exemples de tout ce qui a été fait depuis un an et demi. Je crois que, par la présence physique de ses ministres et plus encore, bien sûr, par son action politique et diplomatique, la France a bien manifesté sa volonté de garder à sa politique étrangère une véritable dimension internationale.

Je n'entrerai pas dans le détail de ce qui nous attend aujourd'hui. La grande affaire de 1995, ce sera naturellement la présidence française de l'Union européenne. Cela a été le thème du débat de ce matin, je n'y reviendrai pas, même si plusieurs orateurs ont traité à nouveau cet après-midi des questions européennes.

Mais je ne voudrais pas que nous passions par pertes et profits d'autres perspectives, aux marges de l'Union européenne, qui nous mobiliseront aussi l'an prochain.

D'abord, deux des crises auxquelles nous nous efforçons aujourd'hui d'apporter une solution méritent une réflexion à plus long terme.

La situation de l'Algérie doit nous inciter à considérer sur le long terme les relations entre les deux rives de la Méditerranée, et, au-delà, entre l'Occident et l'Islam. Il faut en effet que nous nous interrogeons sur le climat d'incompréhension qui paraît aujourd'hui prévaloir entre les deux cultures et qui devient un grave sujet de préoccupation, car il menace de dégénérer à tout moment en ressentiment. Je le vois aujourd'hui dans la réaction d'un grand nombre de pays musulmans, parfois modérés, à certaines réalités françaises. L'histoire nous apprend que ce ressentiment et cette incompréhension n'ont rien de fatal et trouvent plutôt leur origine dans des circonstances économiques particulières, dans l'exploitation que certains démagogues font de la situation actuelle et dans certaines barrières artificielles qui en résultent.

L'un des grands objectifs de la France et de l'Union européenne doit, à mon avis, consister à exporter vers ces pays leur propre prospérité et les mécanismes qui leur ont permis de l'atteindre. Nous disposons à cet égard d'une large batterie d'instruments : libéralisation des échanges, transfert de technologies, flux d'investissements, mécanismes d'aide et de coopération. Il me paraît conforme aux ambitions de la France de se trouver à l'origine de ce vaste dessein. Ce sera l'un des objectifs de notre présidence, puisque nous voulons souligner la dimension

méditerranéenne et méditerranéenne de l'Union européenne. Je pense aussi à d'autres initiatives comme celles du Forum méditerranéen.

L'avenir des peuples de l'ancienne Yougoslavie - c'est la deuxième crise que je voulais évoquer - peut nous inspirer une réflexion du même ordre. Une part de ce qui se joue dans les Balkans engage, en effet, la future définition de l'Europe. Nous ne pouvons pas simplement nous résoudre à laisser à l'écart de notre projet commun tant l'Europe orthodoxe que l'islam européen. Bien qu'il s'agisse d'un processus à long terme, il me paraît souhaitable que l'Union européenne affirme solennellement que la zone balkanique a vocation, dans son ensemble, une fois la paix retrouvée, je l'ai dit ce matin, à la rejoindre un jour. Il me semble que la France serait fidèle à son histoire en aidant les Européens à voir, dès aujourd'hui, dans cette région un horizon de leur développement futur.

Enfin, le crédit qui est fait à notre pays au sein de l'ONU, et que j'ai rappelé tout à l'heure, l'autorise à promouvoir une nouvelle mobilisation de la communauté internationale en faveur de trois objectifs fondamentaux qui seront trois de nos préoccupations au cours de l'année qui vient.

D'abord, le débat sur la non-prolifération des armes de destruction massive. Chacun sait que des risques redoutables existent en ce domaine, en particulier au Moyen-Orient et en Asie. Naturellement, des régimes d'interdiction et de contrôle existent et nous appuyons les efforts qui sont entrepris afin de les renforcer. Mais les institutions des Nations Unies sont si sollicitées par la gestion des crises que cette question fondamentale, qui commande la sécurité du monde à brève échéance et à moyen terme, n'occupe pas dans l'agenda onusien toute la place qui devrait lui revenir. C'est pourquoi le Premier ministre a proposé qu'une haute personnalité soit spécialement chargée de suivre auprès du secrétaire général cette question et puisse ainsi proposer aux Etats membres d'adopter toutes les mesures qui s'imposent.

Parallèlement, une nouvelle impulsion doit être donnée au droit international. J'entends par là que les Etats doivent généralement accepter de soumettre leurs actions et leurs différends en tout domaine à l'autorité d'une règle internationale. Les progrès du droit de la mer, la mise en place prochaine de l'Organisation mondiale du commerce témoignent déjà de l'importance de ce mouvement.

Dans le domaine humanitaire, la France a déjà œuvré afin de faire reconnaître que certains principes devaient s'imposer à l'action des Etats ou que des individus particulièrement criminels devaient être déferés devant des juridictions internationales. Il nous faut plaider inlassablement afin que ce respect de la règle de droit gagne tous les aspects de l'activité internationale.

Enfin, il sera conforme aux ambitions traditionnelles de la France de tenter de relancer le combat pour le développement. Au sein des pays industrialisés, cette préoccupation, il faut bien le dire, marque toujours le pas, soit que les difficultés du moment les incitent à un certain égoïsme, soit que l'expérience, en partie trompeuse, des « dragons » asiatiques les convainque que les mécanismes de l'échange international suppléent aux exigences de la solidarité.

A nos yeux, pourtant, cette solidarité internationale demeure une nécessité. Elle est indispensable à la survie de pays que nous connaissons bien, enfermés dans la spirale de l'endettement et de la pauvreté. Nous sommes résolus à ne pas les abandonner à leur sort, à convaincre

nos partenaires de ce que ce combat appelle, lui aussi, une vraie mobilisation de la communauté internationale. Les mécanismes qu'il emprunte peuvent naturellement évoluer dans le temps. L'exigence demeure. Il revient à la France de le dire haut et fort, de le démontrer par son exemple et par l'action qu'elle mène avec ses partenaires de l'Union européenne.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, quelques-uns des objectifs et des actions qui inspireront la politique étrangère de la France au cours de l'année à venir. Je m'efforcerai naturellement de répondre tout à l'heure aux questions que cette présentation aura pu vous suggérer. Mais, auparavant, comme c'est la règle dans ce genre d'exercice, je tiens à vous donner quelques indications sur le budget lui-même du ministère des affaires étrangères, que je vous demande aujourd'hui d'approuver.

Je rappellerai d'abord que la réduction progressive du budget de l'Etat est une priorité pour tout le Gouvernement et une exigence pour la France. Il est normal et nécessaire que le ministère des affaires étrangères contribue, pour sa juste part, à l'effort général de rigueur qui nous est demandé.

C'est ainsi que les crédits de mon département progresseront l'an prochain d'environ 3 p. 100 par rapport au budget voté pour 1994.

Ce pourcentage recouvre, en réalité, deux évolutions assez nettement contrastées.

D'un côté, une croissance très significative, compte tenu de ce que sont les temps budgétaires, si je puis dire, des crédits d'intervention : plus 5 p. 100 pour l'action culturelle extérieure, plus 37 p. 100 pour les bourses destinées à l'enseignement français à l'étranger et plus 5,7 p. 100 pour les contributions obligatoires aux organisations internationales.

D'un autre côté, la simple reconduction des dotations de fonctionnement, qui va nous inciter, une fois encore, à un effort d'imagination et d'efficacité.

A ce propos, je ferai une réflexion rétrospective qui m'amènera à retrouver quelques chiffres cités tout à l'heure par M. Raimond.

Il est exact que, au fil des années, le ministère des affaires étrangères n'a pas bénéficié du traitement budgétaire qu'aurait dû lui valoir son statut de ministère régulier par excellence. De 1981 à 1994, les effectifs civils de l'Etat - hors ministère de la défense et PTT - ont augmenté de 11,24 p. 100, tandis que ceux du Quai d'Orsay baissaient de 1,76 p. 100. Je n'ai pourtant pas le sentiment que, durant cette période, les tâches de la diplomatie française aient été tarifiées. Le pouvoir d'achat des crédits de fonctionnement courant n'a cessé de baisser depuis dix ans. Les crédits correspondants ont diminué en francs courants de 0,22 p. 100. C'est-à-dire qu'en francs réels, ils ont été amputés du montant de l'inflation durant toute cette période.

Quant à la faiblesse de l'encadrement des postes, un seul chiffre pour l'illustrer : 58 de nos ambassades ont un ambassadeur, avec, à ses côtés, un seul agent de catégorie A.

De plus, le budget de ce ministère, qui, on l'a dit, ne représente que 1 p. 100 du budget de l'Etat, a subi - Mme Martine David a eu raison de le souligner - de fortes régulations : 688 millions de francs en 1992 et 1993, 269 millions en 1994. Ayant été ministre du budget, je m'abstiendrai de porter un jugement sur cette pratique. Je laisse au Parlement le soin de l'apprécier.

Ces quelques exemples montrent la situation particulière du ministère des affaires étrangères, qui a dû pourtant et devra faire encore face à l'ouverture de nouvelles ambassades dans des pays où nos concurrents assurent déjà une présence efficace.

Dans ces conditions, comment se présenteront les choses dans le budget pour 1995 ?

Tout d'abord, en matière d'emploi, le schéma d'adaptation des réseaux diplomatiques et consulaires, que j'ai mis au point pour adapter et moderniser le ministère, se poursuit, avec certes la suppression de 140 emplois d'agents expatriés de catégorie C, mais une compensation à hauteur de 70 auxiliaires locaux et une mesure de renforcement de l'encadrement des postes à l'étranger : dix emplois de catégorie A et trois emplois de catégorie B pourront être créés à ce titre. Les services des visas à l'étranger seront renforcés par une mesure de création d'emplois de sept secrétaires de chancellerie.

Je tiens à rappeler la philosophie de ce schéma d'adaptation des réseaux, qui est une transformation d'emplois d'agents expatriés en recrutés locaux. Le coefficient budgétaire est, je le rappelle, de trois : là où un expatrié revient à environ 465 000 francs au budget de l'Etat, un recruté local coûte 175 000 francs, et cela n'entraîne pas toujours une dégradation de la qualité du service rendu. Nous avons la possibilité de recruter dans les pays très souvent des membres de la communauté française...

M. Richard Cazenave. Tout à fait !

M. le ministre des affaires étrangères. ... qui sont sur place, qui cherchent du travail et qui sont ainsi insérés dans les services diplomatiques, culturels ou consulaires.

Les moyens de fonctionnement, au sens courant et classique du terme, hors personnels, augmentent, eux, de 4,35 p. 100.

Ils sont reconduits pour l'administration centrale qui, une fois de plus, verra donc ses moyens, en francs réels, diminuer.

Les postes à l'étranger bénéficient, pour leur part, d'une mesure nouvelle de 5,8 millions de francs, laquelle permettra de compenser partiellement les besoins d'entretien immobilier des postes qui ont souffert d'une insuffisance de crédits ces dernières années.

Les crédits de l'informatique et du chiffre diminueront de 6,7 p. 100, ce qui nous contraindra à observer une pause dans le lancement de certaines opérations nouvelles.

En fait - c'est évidemment un argument de portée limitée - si l'on se réfère non pas au budget voté, mais au budget régulé de 1994, ces dotations progressent de 2,7 p. 100.

Le ministère a réalisé des opérations d'informatisation significatives au fil des années passées, telles que le réseau Mondial Visas, qui fonctionne bien, le système CIBLE dans l'informatique de gestion ou SARTRE, pour la communication protégée des télégrammes. La télédistribution des télégrammes est opérationnelle dans les principales administrations concernées par les affaires internationales.

Il y a un point sur lequel la baisse des dotations d'investissement - je le dis très librement à cette tribune - me préoccupe, c'est celle des dépenses en capital. Les crédits sont, en effet, en baisse sensible par rapport au budget initial de 1994. Il est vrai que ces crédits avaient fortement progressé avec les ouvertures de nos représentations à l'Est. Ce niveau de crédits se révèle néanmoins insuffisant au regard des responsabilités patrimoniales du Quai d'Orsay. Il m'a donc fallu engager une politique de rationalisation systématique dans le domaine

patrimonial et immobilier en mettant au point une programmation annuelle des investissements immobiliers à l'étranger, qui n'existait pas, ainsi qu'une programmation pluriannuelle de la gestion patrimoniale et immobilière, qui, elle non plus, n'existait pas. Il s'agit là de prévoir à la fois l'investissement et la maintenance.

S'agissant de l'administration centrale, les crédits disponibles pour 1995 me permettront d'achever l'opération de rénovation des locaux du boulevard Saint-Germain qui ont été affectés au ministère, ainsi que la poursuite des travaux d'extension du bâtiment des archives de Nantes.

Pour les immeubles diplomatiques et consulaires à l'étranger, les ressources seront consacrées à la poursuite des chantiers engagés.

Les travaux liés aux ouvertures de postes à l'Est seront menés à leur terme, tandis que seront financés la rénovation de notre ancien campus diplomatique à Phnom Penh et le renforcement de notre dispositif de sécurité en Algérie.

Pour les établissements scolaires à l'étranger, les dotations seront destinées à la poursuite de la construction du lycée de Francfort et de l'école française d'Ankara.

M. Le Déaut m'a interrogé sur notre représentation à Berlin, à la suite de la dernière réunion - sur laquelle je reviendrai peut-être en réponse à une question - du comité interministériel des moyens extérieurs de la France. Le Premier ministre a rendu les arbitrages nécessaires pour que soit mise à l'étude, dans un premier temps, la réalisation à Berlin d'un bâtiment dans lequel pourront être regroupés les différents services français, qu'ils soient diplomatiques, consulaires, économiques ou culturels.

Un des axes de la réforme du Quai d'Orsay que j'ai lancée en septembre 1993 a porté sur les questions de personnels et sur la nécessaire mobilisation des agents du ministère autour d'une politique clairement définie.

Je souhaite souligner devant la représentation nationale que des efforts significatifs ont été accomplis dans ce domaine. Les relations entre les services centraux et les postes à l'étranger sont devenues plus claires et plus fluides. Les ambassades sont désormais mieux informées. Et, chaque fois que je me déplace, je le constate sur le terrain. Des actions d'information ont également été menées auprès des universités et des chambres de commerce. Bref, le département s'est adapté et réformé.

Cette mobilisation s'est accompagnée d'une gestion plus dynamique des carrières.

L'effort de formation se poursuit par la généralisation des stages informatiques et la mise en place de stages linguistiques avant le départ en poste.

La notion de plan de carrière individuel a été introduite.

Des fonctions culturelles sont désormais confiées à des diplomates de manière plus importante que par le passé, afin de mettre un terme au cloisonnement excessif qui prévalait entre le réseau diplomatique et le réseau culturel.

J'ai engagé, comme ceci a été signalé par M. Bariani, un programme de revalorisation significatif de la situation des chiffreurs, afin de mieux prendre en compte les qualités et les spécificités de cette filière.

Enfin, j'avais confié à M. Cuvillier, ambassadeur, une mission de réflexion sur les conditions de vie et de travail des personnels exposés à des contraintes de mobilité très fortes. Certaines de ces propositions nécessitent une modification des textes, ce qui ne sera pas facile. D'autres ont pu être mises en application immédiatement : tels

une politique active d'aide aux conjoints de diplomate à l'étranger, en vue de faciliter leur recherche de travail et un perfectionnement des procédures de mutation.

Dans le cadre du rapport Cuvillier, un effort a été fourni pour ce qui concerne le logement des agents de catégories C et B à Paris. On sait que c'est là un gros problème pour le personnel diplomatique de retour sur le sol national. Le ministère va acquérir, sous forme de droits de réservation, une quarantaine d'appartements à Paris au moyen d'une enveloppe de crédits de 10 millions de francs. Cette politique sera poursuivie au cours des prochaines années.

Je veux d'ailleurs, à ce stade de mon exposé, rendre hommage aux agents du ministère des affaires étrangères, qui, dans le contexte de rigueur budgétaire pluriannuelle - c'est le cas de le dire - que je viens d'évoquer, accomplissent leur tâche avec un dévouement tout à fait exemplaire.

Mme Nicole Catala et M. Daniel Garrigue. C'est vrai !

M. le ministre des affaires étrangères. Il s'agit donc d'une simple reconduction de nos moyens logistiques.

En revanche - et c'est le deuxième aspect de ce budget que j'entends maintenant souligner - les crédits d'intervention tels qu'ils vous sont proposés nous permettront d'engager des actions nouvelles, déterminantes pour le rayonnement de la France dans le monde.

Concernant l'action culturelle extérieure, les crédits d'intervention culturelle vont augmenter de 163 millions de francs, soit une progression de l'ordre de 5 p. 100.

Cela nous permettra d'engager deux actions prioritaires.

Tout d'abord, le renforcement de notre présence audiovisuelle à l'extérieur.

Sur ma proposition, le Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France, présidé par le Premier ministre, a adopté un plan à cinq ans afin que la France puisse compter parmi les quelques Etats qui disposent d'une capacité de diffusion mondiale. Il y en a, en fait, très peu, puisqu'on ne compte que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France.

Les priorités de notre politique dans ce domaine essentiel sont désormais clairement établies. Et je réponds là aux questions de M. Deniau, de M. Le Déaut et de M. Lequiller.

Première priorité : la télévision.

Une vision claire du rôle des deux principales chaînes a été définie. TV5, chaîne multilatérale francophone, doit demeurer l'instrument privilégié de la promotion de la langue française : sa grille de programmes français sera progressivement enrichie. CFI, qui était à l'origine une banque de programmes français à destination des télévisions du monde entier, devra, sans abandonner cette fonction importante, devenir la chaîne de la promotion de l'image de la France, en utilisant, en tant que de besoin, des vecteurs linguistiques autres que le français. Destinée à des publics non francophones, elle devra avoir recours aux techniques du sous-titrage et du doublage, et créer, en coopération avec TV5, un journal d'information et des magazines spécifiques.

Je signale à M. Lequiller qu'en Europe, nous envisageons la montée sur EUTELSAT de Arte, MCM, Euro-musique autour de TV5 et d'Euronews en 1995. Un canal a été réservé à ce titre sur le satellite. Et pour la radio, je signale que France-Info, France-Inter, France-Culture sont également acheminées par EUTELSAT depuis mars 1994 sur la zone européenne. Je crois que votre question portait plus précisément sur la Pologne.

Il s'agira précisément d'adapter l'offre de programmes à la demande des différents publics, région par région, qu'il s'agisse de la télévision ou, dans le domaine de la radio, de RFI. Autour d'un tronc commun devront ainsi être créés des éléments de programmation adaptés aux publics d'Amérique latine ou d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Europe.

Enfin, nous utiliserons au mieux les possibilités offertes par la numérisation des signaux satellitaires pour constituer des « bouquets » de programmes. Je viens d'en donner quelques exemples.

Ce programme ambitieux représente un effort supplémentaire de 430 millions de francs sur la période 1995-1998. L'enveloppe audiovisuelle du département sera portée à 1 101 millions de francs en fin de plan, contre 826 millions de francs en loi de finances initiale pour 1994. Pour 1995 - première tranche de ce plan -, le ministère dispose d'une mesure nouvelle de 58 millions de francs, qui lui permettra de financer, avec des mesures de redéploiement, l'enrichissement de la grille de TV5 et sa pérennisation en Asie, le développement des modules en langues étrangères sur CFI - anglais et arabe -, la présence sur ARABSAT et PALAPA, qui nous permettra également de faire monter sur EUTELSAT, Arte, MCM et Euronews.

Le budget de RFI progressera de 6 p. 100 par rapport à 1994, ce qui permettra à cette société de renforcer la régionalisation de ses programmes et d'améliorer la qualité de son signal « ondes courtes ».

La deuxième priorité dans cette action culturelle en forte progression - forte au regard des chiffres généraux d'augmentation des moyens budgétaires - réside dans le développement de la coopération linguistique.

Notre objectif est le maintien du pluralisme linguistique du « plurilinguisme ». La bataille de l'exception culturelle, que nous avons menée avec succès dans le cadre du cycle de l'Uruguay, s'est inscrite dans cette logique : celle du refus de l'uniformisation. Et je constate, en Amérique latine, même dans le golfe Arabo-persique, en Afrique ou ailleurs, à quel point la prise de conscience est forte sur ce point.

Dans certaines régions, une « fenêtre » d'opportunité semble s'ouvrir. En Amérique, où je me suis rendu la semaine dernière, ou sur le pourtour de la Méditerranée, c'est une francophonie ancienne qui s'étiole et qui disparaîtrait si nous ne répondions pas aux appels qui nous sont adressés. J'ai donc souhaité relancer notre coopération linguistique. Les moyens avaient baissé en 1993. Le volume des bourses avait diminué depuis 1992. Nous pourrions lancer un nouveau programme à hauteur de 70 millions de francs en 1995 pour promouvoir notre langue.

Les actions de redressement seront les suivantes.

En Europe, 8 millions de francs nous permettront de financer un programme d'appui au développement du français dans les pays européens où il est le plus menacé - l'Espagne et l'Italie - et dans les quatre futurs pays membres de l'Union européenne.

Un programme spécifique de revalorisation des bourses pour les pays d'Europe centrale et orientale est prévu.

Une action dirigée vers les pays de la communauté francophone et du pourtour méditerranéen mobilisera 22 millions de francs.

Nous relèverons le nombre de bourses pour accueillir 750 boursiers supplémentaires. Le chiffre global de 19 000 pourra être atteint en 1995.

Enfin, nous créerons des centres de ressources sur la France dans nos établissements culturels, de manière à en faire de véritables lieux d'appels pour la francophonie et les français.

Le ministère va également développer la coopération universitaire.

La France consent un effort considérable pour la scolarisation de près de 100 000 jeunes étrangers à travers le monde, jusqu'au niveau du baccalauréat. Cet effort nous coûte environ 1,5 milliard de francs chaque année. Or nous ne sommes pas capables d'offrir à ces jeunes des cursus universitaires en langue française qui leur permettent d'utiliser, au-delà du baccalauréat, la connaissance de notre langue.

Former une partie des élites du monde dans des filières francophones jusqu'au niveau post-universitaire : voilà un enjeu majeur, qui est à la fois politique, économique et culturel ! Les moyens qu'y consacre chaque année le ministère des affaires étrangères sont loin d'être négligeables : 500 millions de francs. Mais, faute d'une véritable politique, un certain saupoudrage avait néanmoins abouti à des résultats insuffisants.

Avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous avons donc décidé d'encourager nos quatre-vingts universités à développer de véritables partenariats avec les grandes universités du monde. A titre d'exemple, l'accord de reconnaissance réciproque qui a été signé en juin entre quinze universités françaises et quinze universités brésiliennes témoigne de ce qui peut être accompli dans ce domaine. J'ai moi-même signé, le 13 octobre dernier, un accord entre des universités françaises et l'université turque de Galatasaray.

Voilà donc ce que nous permettront de faire, dans le domaine de l'action culturelle, les moyens supplémentaires qui ont été mis à notre disposition.

On note aussi une augmentation des crédits d'intervention en ce qui concerne l'aide sociale aux Français de l'étranger. Cela a été souligné par plusieurs orateurs. Je n'y reviendrai donc pas.

En ce qui concerne le soutien à la scolarisation des enfants de familles expatriées, on a souligné la forte augmentation des frais de scolarité dans un certain nombre de cas. Permettez-moi de rappeler que les bourses scolaires ont été revalorisées de 16 p. 100 en 1994 et que le crédit sera augmenté de 37 p. 100 en 1995. En deux ans, c'est donc un effort tout à fait spectaculaire qui a été consenti, si bien que le nombre de boursiers dans les établissements de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger devrait passer de 4 400 à 18 000. Une famille française sur trois à l'étranger pourra désormais bénéficier d'une bourse. C'est, je crois, de nature à assurer une meilleure égalité devant l'école et l'enseignement du français.

Des mesures budgétaires spécifiques ont été également adoptées pour nos compatriotes rentrant d'Algérie. J'y reviendrai ultérieurement en réponse à vos questions.

Ce projet de budget assure également la crédibilité de nos engagements extérieurs, grâce à une revalorisation sensible du chapitre des contributions obligatoires. J'indique, sur ce point, en réponse à M. Jean-François Deniau, qu'un groupe de travail interministériel « défense-Quai d'Orsay-budget » est en train d'examiner les possibilités d'amélioration de nos procédures pour ce qui concerne l'évaluation et l'inscription des crédits, de façon que les circuits soient plus facilement compris par la représentation nationale et qu'ils nous permettent en même temps d'assurer une plus grande maîtrise du coût de ces opérations de maintien de la paix.

En ce qui concerne la dotation des contributions bénévoles, la situation est plus contrastée puisqu'elle se caractérise par une diminution qui, il est vrai, ne nous permettra pas de progresser dans la hiérarchie des grands pays contributeurs aux organisations du système des Nations Unies. Je laisse le soin à Mme le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme d'évoquer le problème de l'évolution de ces crédits.

Au total, il s'agit donc d'un bon budget : rigoureux en matière de fonctionnement, mais très positif en matière d'intervention. Il n'exonère pas le ministère des affaires étrangères d'un effort persistant de modernisation et de motivation, et tel était précisément l'objet de la réforme que j'avais engagée.

En tout cas, quels que soient les efforts accomplis, je ne saurais que souscrire au vœu exprimé par un certain nombre d'orateurs que ce budget soit exécuté tel qu'il vous est présenté et que, à moyen terme, dans le cadre du redressement des finances publiques, la fonction extérieure dispose de moyens à la hauteur de nos ambitions.

Je fonde, pour ma part, de grandes espérances sur le fonctionnement du comité interministériel pour les moyens de l'action extérieure de la France, qui a tenu sa deuxième réunion et qui nous a permis de disposer au moins d'une information tout à fait exhaustive et fiable sur l'ensemble des moyens que la France consacre à son action extérieure. Je rappellerai que la part du ministère des affaires étrangères représente 18 à 19 p. 100 du total. Il est donc nécessaire que nous puissions avoir, par des mécanismes budgétaires adaptés, une vision plus synthétique de ce que nous faisons à travers le monde.

Je remercie l'Assemblée nationale d'avoir bien voulu prêter attention à cet exposé, peut-être un peu long et détaillé, mais j'ai pensé qu'il était nécessaire aussi de vous présenter dans le détail les crédits des affaires étrangères. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme.

Mme Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le rapport que Mme Taubira-Delannon a rédigé au nom de la commission des affaires étrangères et dont je la remercie me paraît introduire parfaitement mon propos sur l'action de mon département ministériel dans la perspective de la loi de finances pour 1995.

L'année 1993 avait été l'année du recentrage de l'action humanitaire française, pour tenir compte à la fois des objectifs généraux de notre politique étrangère et des nouvelles priorités géographiques et thématiques qui s'étaient imposées à nous.

L'année 1994 a confirmé l'approfondissement de cette évolution en vue de la restructuration des modalités de l'action humanitaire de la France, notamment pour aboutir à une meilleure complémentarité entre les actions de l'Etat et celles de ses partenaires, qu'il s'agisse des organisations non gouvernementales ou des agences des Nations Unies.

Certes, comme l'a noté Mme le rapporteur, la mise en œuvre de l'humanitaire d'Etat a dû s'accommoder de contraintes budgétaires accrues. La diminution de la dotation du fonds d'urgence humanitaire, qui est passée de 150 millions de francs en 1993 à 120 millions de francs en 1994, à laquelle il convient d'ajouter un abondement récent de 10 millions de francs intervenu dans le cadre d'un redéploiement, m'a contrainte à un recentrage des

actions sur les seules situations d'urgence, au détriment des opérations de post-urgence qui assurent pourtant un lien indispensable entre l'humanitaire et le développement.

Au-delà de la rigueur bénéfrique qu'elles nous ont imposée, ces contraintes financières ont été d'autant plus difficiles à gérer qu'il nous a fallu faire face, cette année, à une immense catastrophe humanitaire : je veux parler de la tragédie du Rwanda. Nos opérations humanitaires dans ce pays et dans les pays limitrophes auront consommé, à elles seules, plus du tiers du fonds d'urgence humanitaire.

En tout état de cause, cette expérience rwandaise doit nous convaincre, plus que jamais, de la nécessité pour l'Etat de continuer de disposer d'un fonds d'urgence humanitaire doté de moyens appropriés et capable de réagir sans délai hors de nos frontières aux situations de détresse auxquelles la France entend venir en aide.

Je citerai très rapidement les exemples qui démontrent que la ventilation géographique et les interventions du fonds d'urgence ont été importantes.

Grâce au fonds d'urgence, la France a été le premier pays à intervenir en Colombie à la suite d'un tremblement de terre, le premier pays à intervenir à Madagascar et en Algérie.

S'agissant de la ventilation géographique des concours dispensés, il faut noter que, à ce jour, 18 p. 100 du montant total de nos interventions ont bénéficié à l'Europe, 11 p. 100 à l'Asie et 10 p. 100 aux Amériques et aux Caraïbes.

A cet égard, un orateur a regretté que la France ait été peu présente en Haïti. Je tiens donc à préciser que les interventions en Haïti, qui ne dépassaient pas un million de francs quand je suis arrivée à ce ministère, atteignent aujourd'hui près de 10 millions de francs. Et, malgré l'embargo, l'aide humanitaire de la France en Haïti n'a jamais cessé.

Enfin, 56 p. 100 des interventions du fonds ont bénéficié à l'Afrique, en particulier au Rwanda.

Par ailleurs, je dois mentionner que, s'agissant du Proche et du Moyen-Orient, des aides spécifiques ont été accordées pour venir en aide aux populations les plus démunies du Liban, de l'Irak et, bien sûr, des territoires palestiniens.

Pour ce qui est des modalités de mise en œuvre de l'aide, trois facteurs ont gouverné notre action : l'urgence des besoins, la nécessité et la volonté politique.

L'urgence des besoins. Souvenons-nous que l'été dernier, en quarante-huit heures, la France a dû faire face à l'exode de près d'un million et demi de Rwandais qui ont traversé la frontière zaïroise pour se réfugier à Goma.

La nécessité. Seuls les pouvoirs publics ont les moyens de mettre en œuvre certaines interventions massives.

Enfin, la volonté politique. C'est celle du gouvernement français de fournir aux populations l'aide nécessaire sur des terrains où les acteurs spécialisés de l'humanitaire hésitent parfois à s'engager. Cela a révélé l'importance de l'humanitaire d'Etat.

Ce sont ces facteurs, très présents dans la conjoncture internationale en 1994, qui expliquent l'accroissement sensible de la part de l'aide directe, qui est passée de 33,6 p. 100 en 1993 à 43,8 p. 100 en 1994.

Toutefois, si, corollairement, la part des subventions aux ONG a légèrement décliné compte tenu de la part prise par notre intervention directe sur le terrain au Rwanda, les rapports qui se sont institués entre ces associations et l'Etat ont été marqués par une meilleure

concertation, facilitant ainsi une répartition plus rationnelle des tâches et favorisant notamment l'accès des ONG aux facilités logistiques dont disposent les administrations de l'Etat.

Du reste, je tiens à souligner, s'agissant du soutien financier aux organisations non gouvernementales, que désormais plus de 30 p. 100 des financements accordés au titre de mon département ministériel transitent par leurs canaux.

Enfin, il serait injuste de ne pas mentionner la part du fonds d'urgence humanitaire qui s'est investie sous forme de crédits déconcentrés délégués aux ambassades, dans vingt-six pays.

Dans ces conditions, il était tout à fait justifié que les subventions aux organisations internationales décroissent : elles n'avaient atteint 15,8 p. 100 en 1993 qu'en raison du rôle prépondérant joué sur le terrain en ex-Yougoslavie par le Haut Commissariat aux Réfugiés.

S'agissant de la répartition sectorielle des aides dispensées, je me bornerai à souligner que, si l'année 1993 avait été marquée par la prédominance des dépenses sanitaires, d'encadrement social ainsi que de fournitures médicales et pharmaceutiques, l'année 1994 a enregistré une croissance inévitable des opérations de transport, qui ont atteint 25 p. 100 des engagements, en raison de l'aide aux réfugiés du Rwanda. Il faut savoir que la rotation d'un avion transportant 100 tonnes de fret entre Paris et Kigali coûte plus d'un million et demi de francs. Or, au Rwanda, il s'agissait d'offrir rapidement aux réfugiés des conditions minimales d'hygiène, de subsistance et d'accès à l'eau, l'action médicale et pharmaceutique venant en seconde priorité.

Voilà pour le passé.

Pour l'avenir, c'est-à-dire pour l'exercice 1995 dont le budget est soumis à votre approbation, je voudrais souligner, un certain nombre de points qui me paraissent essentiels.

Dans le cadre de l'action humanitaire de notre pays, l'intervention des ONG françaises est primordiale : grâce à leur diversité, à leur savoir-faire et à leur efficacité reconnus par tous, elles se sont imposées comme des acteurs de premier plan sur la scène humanitaire. J'ajoute que les relations entre mon ministère et les ONG sont excellentes. Il y a là une dynamique propre à la France dont nous devons nous féliciter.

Les concours financiers qu'obtiennent les ONG des organisations internationales et des institutions de l'Union européenne - rappelons tout de même que la France participe pour 20 p. 100 au programme ECHO - sont sans commune mesure avec ce que la France seule est susceptible de leur fournir.

Enfin, leur indépendance à l'égard des gouvernements constitue à mes yeux un élément important de leur crédibilité vis-à-vis des populations secourues. C'est pourquoi M. le Premier ministre s'est montré particulièrement attentif à ce que les relations entre les pouvoirs publics et les ONG prennent en compte les préoccupations exprimées par celles-ci, qu'il s'agisse du régime de protection des personnels dont elles ont la charge, des impératifs de la formation technique qui leur incombent, de leur frais de gestion et, enfin, des dispositifs nécessaires pour faciliter le retour et la réinsertion dans la vie professionnelle des volontaires relevant de ces associations.

Les visites que j'ai effectuées dans divers Etats étrangers qui considèrent avec admiration - le mot n'est pas trop fort - l'« expertise » que la France s'est acquise en matière d'action humanitaire, m'ont convaincue que nombre d'entre eux sont intéressés par une coopération avec notre

5440 ASSEMBLEE NATIONALE - 2^e SEANCE DU 3 NOVEMBRE 1994

pays dans ce domaine. Il serait tout à fait souhaitable qu'une telle coopération puisse commencer à se développer dès que possible, de manière à esquisser pour l'avenir des dispositifs d'action humanitaire articulés sur des zones d'action géographique régionales. - Je compte m'y employer, et j'ai commencé à le faire avec une organisation africaine.

Voilà pour l'action humanitaire.

En ce qui concerne maintenant la protection des droits de l'homme, plusieurs priorités essentielles me sont apparues au cours de l'année en cours.

La première concerne les actions de formation aux droits de l'homme. La France doit être fière des actions de formation et d'assistance technique qu'elle a conduites notamment au Salvador où les élections ont pu se dérouler dans des conditions normales. La France sera également appelée à intervenir au Nicaragua en 1996 pour mener des actions du même type.

Cette priorité implique une collaboration étroite avec les ONG et avec des structures dépendant des organisations internationales, comme le Centre des droits de l'homme des Nations unies à Genève, aux programmes duquel j'ai choisi de m'associer, qu'il s'agisse d'actions urgentes, tel l'envoi d'observateurs « droits de l'homme » au Rwanda, ou d'opérations à caractère préventif, au Burundi par exemple.

En deuxième lieu, nous avons décidé d'apporter des aides spécifiques aux médias indépendants. A cet égard, je signale nos interventions dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda.

Enfin, nous avons exercé une action réaliste en matière de protection de l'enfant, sous toutes les formes possibles, et ce en agissant en pleine concertation avec les ONG spécialisées en ce domaine. Je pense en particulier à la réhabilitation des « enfants de la rue ». Ainsi, nous avons installé en Colombie un certain nombre de structures destinées à combattre l'action des commandos de la mort. Certes, des enfants sont encore massacrés, mais cette action diplomatique importante de la France a permis aux chefs d'Etat des pays en question de se rendre compte de la nécessité pour ces enfants de disposer de structures pour les protéger.

Sur le plan géographique, un certain nombre de pays appellent de ma part un commentaire, s'agissant de la protection des droits de l'homme.

En ce qui concerne la Chine, les droits de l'homme font partie intégrante du dialogue franco-chinois.

S'agissant de l'Algérie, la France appelle au dialogue, condamne toutes les formes de violence et intervient auprès des autorités de l'Etat pour que le CICR puisse avoir accès aux camps des détenus et pour que des mesures de clémence soient prises.

En Afrique du Sud, la visite du Président de la République, que j'ai eu l'honneur d'accompagner, a marqué une nouvelle étape dans nos rapports avec cet Etat, et je n'en veux pour preuve que la présence de l'Afrique du Sud à la prochaine conférence franco-africaine qui aura lieu à Biarritz.

Dans les territoires palestiniens, où j'aurai dû me rendre il y a quelques jours si cette contrée n'avait pas été endeuillée à deux reprises par des incidents très graves qui m'ont conduit à reporter ma visite, notre présence est très forte puisque nous travaillons à la formation des cadres administratifs et judiciaires avec l'objectif d'instaurer une véritable culture des droits de l'homme.

Il m'appartient enfin de vous rendre compte brièvement de la reprise de l'action humanitaire de la France en Haïti, action qui s'était trouvée compromise par la situa-

tion politique qu'a connue ce pays. Haïti est en train d'accéder à la démocratie et nous formons le vœu très sincère que le président Ariside réussisse dans son opération tendant à ramener la paix.

D'ores et déjà, nous avons entamé un plan de vaccination des enfants d'Haïti avec le concours de l'organisation panaméricaine de la santé : près de trois millions de vaccins seront envoyés dans ce pays. En outre, nous sommes en train de préparer des envois importants de matériels scolaires destinés aux enfants d'Haïti, afin que la rentrée scolaire s'effectue dans des conditions acceptables.

S'agissant de la protection des droits de l'homme dans les Etats d'Amérique centrale, dont j'ai rencontré certains chefs d'Etat au Honduras voilà quelques jours, les progrès enregistrés par la plupart de ces pays sont indiscutables. Ils se concrétisent tout particulièrement chez certains où la volonté de démocratie et de paix est indéniable. L'idée que démocratie et développement sont des notions indissociables se développe. A cet égard, il faut souligner les efforts considérables déployés par la présidente Violetta Chamorro : une réforme constitutionnelle est en cours d'étude afin d'instituer une Cour suprême et un procureur des droits de l'homme, ce qui constituerait une avancée significative.

Enfin, nous devons nous réjouir des bonnes conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections au Mozambique. C'était les premières depuis l'indépendance, et elles ont enregistré un taux de participation très élevé.

Nous pensons que l'action diplomatique de la France peut, par le dialogue, par la concertation, faire progresser de façon considérable cette idée de culture de la paix et de respect de la démocratie. En tant que pays des droits de l'homme, la France est respectée à travers le monde. Quand on la représente hors de nos frontières, on est fier de véhiculer les idées de fraternité et de liberté.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs, les députés, ce que j'ai fait et ce que je me propose de faire pour les mois à venir, en accord total avec M. le ministre des affaires étrangères, à partir des crédits qui me seront octroyés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, à ce stade de la discussion, la question se pose de savoir si nous renvoyons la suite de la discussion à vingt et une heures trente, ou si nous abordons dès maintenant les questions, cette seconde possibilité n'étant évidemment possible que si chacun veille à s'en tenir à un temps de parole raisonnable.

Souhaitez-vous que nous continuions ? (*Assentiment.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Pour ma part, j'y suis prêt, monsieur le président.

M. le président. Nous passons donc aux questions.

Nous commençons par celles du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Alain Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Ma question concerne l'Algérie. Vous venez de nous rappeler, monsieur le ministre, que le président Zeroual avait dû admettre, l'autre jour, l'échec des pourparlers entre le pouvoir et les intégristes. Les affrontements sont de plus en plus sanglants, avant-hier à Mostaganem, hier en plein centre d'Alger. Face à cette situation, il semble que le Gouvernement français hésite entre deux analyses.

Selon certains, la situation serait sans remède, le Gouvernement d'Alger étant à bout de souffle, et il faudrait se résigner à la victoire des intégristes ; c'est à peu près ce qu'à dit l'autre jour votre collègue, M. Léotard.

Selon d'autres, au contraire, dont vous semblez être, la démocratie aurait des chances en Algérie, à supposer qu'elle en ait jamais eu beaucoup depuis trente-deux ans.

Je me demande si, entre ces deux analyses il n'y en pas une troisième. Les Algériens ont choisi l'indépendance, nous la leur avons accordée. Le référendum relatif à l'autodétermination de janvier 1961 et celui visant à ratifier les accords d'Evian d'avril 1962 ont tous deux donné lieu à une approbation massive. Le référendum relatif à l'indépendance du 1^{er} juillet 1962 a connu lui aussi un résultat massif.

L'indépendance signifie que les autres ne se mêlent pas de vos affaires. Savoir si les Algériens choisiront certains dirigeants ou d'autres, c'est leur affaire, ça n'est pas la nôtre. Ce qui est notre affaire, c'est de prendre nos dispositions pour le cas où se produirait ce que la majeure partie de l'opinion française craint, à savoir une victoire de l'intégrisme. Mais ce n'est pas à nous d'avoir, me semble-t-il, ce que vous avez appelé tout à l'heure une « politique active ». Que nous ayons des préférences dans notre for intérieur, c'est tout à fait légitime, étant donné les solidarités historiques qui nous lient à ce pays, mais que signifie avoir une politique active ? N'est-il pas plus raisonnable de nous borner à prendre des mesures pratiques pour le cas où l'intégrisme l'emporterait à Alger, afin qu'il ne l'emporte pas en France ? Cela dépend de nous, relève de notre souveraineté, et nous devons, à cet égard, non seulement être intraitables mais prendre toutes les dispositions pratiques pour que cela ne puisse se produire sur notre sol.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, le 11 octobre, nous avons débattu ici-même de l'Algérie, et l'un des temps forts de mon intervention a consisté à affirmer que ce n'était pas à la France de choisir à la place des Algériens. La ligne que vous proposez de suivre, c'est très exactement celle que le Gouvernement n'a cessé de défendre : n'interférons pas dans le processus interne à l'Algérie. L'Algérie est un pays indépendant, c'est donc aux Algériens de choisir leur destin, pas à nous. C'est notre conviction et notre message.

Dans ces conditions, on ne peut donc dire que le gouvernement français hésite entre plusieurs analyses ; c'est la situation en Algérie qui oscille jour après jour. Un jour, des possibilités de dialogue semblent s'ouvrir, le lendemain, c'est le blocage ; la seule continuité, hélas ! c'est la violence. Je suis tout à fait d'accord avec vous : laissons les Algériens choisir eux-mêmes leur destin, en souhaitant qu'ils le fassent dans des conditions véritablement démocratiques.

J'observe néanmoins que cette position, qui est celle de la sagesse, ne peut pas être celle de l'abstention totale, qu'on nous reproche dans le même temps. Combien de fois n'entend-on pas dire : « Que fait la France en Algérie ? » Il faut expliquer que ce n'est pas à elle d'agir, mais l'abstention totale est impossible parce que nous sommes trop sensibles à ce sujet et trop concernés.

Quand je parle de « politique active », j'ai trois choses en tête.

Premièrement, nous devons assumer nos responsabilités dans le domaine économique. Laisser le système économique algérien s'effondrer, laisser le peuple algérien s'enfoncer encore plus dans la misère, c'est se priver de toute chance de rétablissement en Algérie. C'est la raison

pour laquelle nous avons été actifs au Fonds monétaire international, au sein de l'Union européenne, au G7 ou ailleurs pour que la communauté internationale se mobilise, et c'est ce qu'elle a fait.

L'Algérie a engagé un processus de réformes et, comme je l'ai dit à la tribune, la revue à mi-parcours du Fonds monétaire international a été positive, les engagements pris ont été tenus.

La politique active consiste également à accueillir les Français qui veulent rentrer en France. Nous avons, dans ce domaine, fait preuve d'une grande vigilance. Les estimations sont difficiles à faire mais entre 6 000 et 10 000 de nos compatriotes ont regagné le pays, dont 1 500 environ par l'intermédiaire du centre d'hébergement des Français rapatriés. Je ne détaillerai pas toutes les mesures qui ont été prises pour la scolarisation des enfants, le logement, la recherche d'un emploi. Beaucoup reste encore à faire mais nous nous sommes montrés très actifs.

Troisième forme de politique active : il faut effectivement se préparer, comme vous l'avez dit, aux conséquences éventuelles d'un basculement de l'Algérie dans un sens qui pourrait provoquer des mouvements de population. Sur ce point, il faut conserver son sang-froid. Je ne suis pas du tout d'avis de pronostiquer, comme on le fait ici ou là, un vaste exode qui se déverserait sur la France. Ce catastrophisme participe d'une psychose qui ne peut que dégrader vainement la situation.

Au total, je me retrouve sur la ligne que vous préconisez : laissons les Algériens régler le problème entre eux. Cela ne signifie pas pour autant que la France soit totalement absente du débat, ne serait-ce que parce que les voisins de l'Algérie nous demandent, eux aussi, de réfléchir à ce qui s'y passe. Cela a été le cas au Maroc, mais aussi en Tunisie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre, pardonnez-moi de revenir à mon tour sur la situation en Algérie. J'élargirai cependant ma question aux rapports franco-maghrébins.

Vous revenez du sommet de Casablanca et j'aimerais connaître votre appréciation sur la situation dans l'ensemble du Maghreb. Quel est, notamment, l'état des relations entre le Maroc et l'Algérie ? Une forte tension s'est manifestée récemment entre ces deux pays.

Quel est l'état du dialogue franco-maghrébin ? Quelle aide la France et, plus largement, l'Union européenne peuvent-elles apporter à l'Algérie mais aussi à ses voisins, qui ne peuvent pas ne pas être très inquiets devant l'instabilité qui règne dans ce pays ?

Je voulais également vous interroger sur l'effort que nous consentons pour la réinsertion de nos compatriotes. Vous venez de nous donner des indications à cet égard, mais pourriez-vous compléter votre propos, sous la forme d'une réponse écrite, car je crois qu'il reste beaucoup à faire pour mieux accueillir nos compatriotes et les aider à se réinsérer en métropole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Madame le député, je vous transmettrai bien volontiers par écrit des précisions chiffrées sur les efforts qui ont été faits en faveur de nos compatriotes qui rentrent d'Algérie, qu'il s'agisse du logement, de l'emploi, de l'accueil dans les centres d'hébergement, de la scolarisation des enfants. Nous suivons cette affaire jour après jour et le Premier

ministre a beaucoup insisté pour que des dispositions soient prises afin que ce drame que vivent nos compatriotes soit atténué autant que faire se peut.

J'en viens à la situation dans le Maghreb, telle que j'ai pu la percevoir, non seulement lors de la Conférence de Casablanca, mais à l'occasion de contacts bilatéraux. Le Premier ministre marocain était à Paris il y a quelques semaines et M. Pasqua s'est rendu en Tunisie il y a quelques jours; nous avons donc des contacts permanents.

L'inquiétude est globale, mais la situation est très contrastée. Le Maroc et la Tunisie sont des pays stables, dont l'économie fonctionne et qui n'inspirent pas d'inquiétude. Nous avons avec eux des relations extrêmement étroites et l'une de nos responsabilités consiste à répondre au choix qu'ils ont fait de s'ancrer à l'Europe; il y a là quelque chose de très important, pour eux comme pour nous. Ils auraient pu faire un autre choix et privilégier d'autres alliances ou d'autres horizons; ils veulent, et ils le disent avec beaucoup de conviction, entretenir des relations privilégiées avec l'Union européenne.

Je crois que la France a un rôle particulier à jouer. Deux accords sont en cours de négociation entre l'Union européenne et la Tunisie et le Maroc. Or les négociations n'avancent pas à la vitesse que nous aurions souhaitée, du fait de difficultés de tous ordres. L'une de nos préoccupations, l'un de nos objectifs, c'est de faire en sorte que, lors de la présidence française, ces négociations aboutissent, et que ces accords avec le Maroc et la Tunisie soient conclus car ils manifesteront notre solidarité à l'égard de ces deux pays, avec lesquels nous avons des liens forts.

Vous avez parlé des relations entre le Maroc et l'Algérie. Elles ne sont pas bonnes, ce n'est pas nouveau, et elles restent aujourd'hui extrêmement tendues. L'un des rôles que peut jouer la France est, sinon de s'entremettre, du moins d'être présent pour faire diminuer les tensions et la pression; je pense en particulier au conflit du Sahara occidental, à propos duquel nous préconisons la mise en œuvre des recommandations faites par le secrétaire général des Nations Unies.

M. le président. La parole est à M. Alain Peyrefitte, pour une seconde question.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le ministre, ce que vous avez dit tout à l'heure à propos de la Bosnie m'a un peu laissé sur ma faim, ce qui n'est pas étonnant eu égard à la multiplicité des questions auxquelles vous deviez répondre.

Vous avez rappelé que la situation est devenue de plus en plus mobile. Les Musulmans, auxquels se joignent désormais les Croates, sont passés à l'offensive contre les Serbes. Les Américains approuvent, la France regrette et désapprouve, la Russie parle de défi aux Nations Unies. N'est-il pas inquiétant de constater que l'ensemble des puissances intéressées à un règlement pacifique des problèmes de l'ancienne Yougoslavie sont de plus en plus séparées, d'autant plus que Washington fournit de plus en plus ouvertement des armes au camp bosniaque?

Que reste-t-il du plan Juppé-Kinkel, qui nous paraissait fort raisonnable? Que reste-t-il des chances d'un règlement en Bosnie? Le moment n'est-il pas venu d'envisager le retrait de nos Casques bleus de ce pays?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je risque de vous laisser à nouveau sur votre faim, car il me faudrait, avec l'indulgence du président, une bonne partie de la soirée pour répondre de manière pré-

cise à la question fort importante que vous posez. J'essaierai donc d'aller à l'essentiel, au risque d'être un peu sommaire.

Je tiens à rappeler que des progrès considérables ont été faits depuis un an dans le conflit de l'ex-Yougoslavie. Mon collègue britannique a coutume de dire: « Le premier objectif qui a été atteint, c'est d'éviter la contagion »; le conflit a en effet été circonscrit. Je serai un peu plus optimiste que lui: alors que, il y a un an, il n'y avait aucune espèce de vision commune entre les grands protagonistes de ce conflit, depuis maintenant six mois nous avons progressé. Il y a eu l'ultimatum de Sarajevo, qui a changé la situation dans la capitale bosniaque, même si, aujourd'hui, la tension est à nouveau forte, il y a eu la fédération croato-musulmane, la constitution du groupe de contact, le plan de paix.

Vous m'avez demandé ce qu'était devenue l'initiative Kinkel-Juppé; c'est devenu le plan de paix de juillet 1994, approuvé à l'unanimité par les Russes, les Américains et l'Union européenne. J'ajoute que ce plan est désormais accepté par M. Milosevic à Belgrade, par M. Tudjman à Zagreb et par M. Izetbegovic à Sarajevo. Tels sont les progrès accomplis. Mais, si ce plan est accepté au niveau diplomatique, il est en revanche refusé par les Serbes de Bosnie.

Autre élément capital apparu depuis la fin du mois de juillet - et nous constatons jour après jour que cette orientation se maintient -, le découplage entre Belgrade et Pale, entre Milosevic et Karadzic. Les derniers rapports qui nous ont été communiqués par Lord Owen lundi dernier à Luxembourg montrent que le blocage de la frontière entre la Serbie et la Bosnie est respecté, ainsi que l'ont observé un certain nombre de responsables internationaux qui ont été envoyés sur le terrain par la Conférence internationale de Londres.

Tout cela est acquis. Je reconnais néanmoins que la situation est extrêmement fragile et qu'on peut à tout moment basculer à nouveau dans l'affolement.

Les Bosniaques, c'est vrai, ont repris l'initiative sur le terrain, à l'ouest, dans la poche de Bihac, au centre de la Bosnie, au nord, un peu sur tous les fronts. Jusqu'à présent, la contre-offensive serbe annoncée à grands cris par M. Karadzic ne s'est pas produite. On peut d'ailleurs se demander pourquoi. Est-ce que l'affaiblissement des postes serbes est tel que cette contre-offensive n'est pas possible? Est-ce qu'elle se prépare? C'est un sujet d'interrogation pour les prochaines semaines.

Je terminerai par trois remarques.

Premièrement, nous ne pouvons pas admettre le projet de résolution qui a été déposé par les Américains sur la table du Conseil de sécurité des Nations Unies. La levée de l'embargo sur la fourniture des armes est une fausse bonne solution, c'est la solution du désespoir.

M. Daniel Garrigue. Très bien!

M. le ministre des affaires étrangères. On ne règle pas un conflit en fournissant davantage d'armes aux protagonistes de ce conflit. Je dois d'ailleurs dire que c'est la position unanime des douze pays de l'Union européenne.

Deuxièmement, nous ne pouvons pas approuver - je dirai même que nous désapprouvons - les offensives qui sont aujourd'hui menées par le gouvernement de Sarajevo et par les troupes bosniaques, même s'il est vrai que la responsabilité en incombe aux Bosno-Serbes, puisque ce sont eux qui refusent le plan, et personne d'autre! Il n'est pas admissible que l'on reparte dans des opérations de guerre. Toutes les parties, et surtout celles qui ont accepté le plan de paix, doivent observer la retenue nécessaire.

Troisièmement, nous devons poursuivre nos efforts diplomatiques dans le cadre du groupe de contact. Certes, il y a actuellement des divergences d'appréciation entre Russes, Américains et Européens, mais la discussion se poursuit. Le groupe de contact continue à travailler et nous avons mis au point, il y a quelques jours à peine, un projet de règlement plus global qui complète le plan de Genève de juillet et offre aux Serbes de Belgrade la perspective d'une levée complète des sanctions dans l'hypothèse où l'on progresserait vers la reconnaissance mutuelle de tous les pays issue de l'ancienne Yougoslavie et du règlement du conflit dans la Krajina.

Vous voyez que nous ne faisons pas, malgré les apparences, du sur place diplomatique, et, même si la situation reste extrêmement fragile, nous continuons à travailler. Au-delà des gesticulations que l'actualité peut parfois expliquer, aussi bien en Russie qu'aux Etats-Unis et en Europe, nous sommes très attachés à la formule du groupe de contact et nous prenons toutes les précautions pour ne pas aller trop loin dans l'expression des différences, afin que cela ne brise pas ce groupe, qui est le seul moyen de parvenir à la paix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.

La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Monsieur le ministre, votre ministère est, comme vous l'avez dit, le seul ministère régalien dont les moyens de fonctionnement stagnent depuis dix ans.

Le contraste est saisissant entre la paupérisation de notre outil diplomatique et le maintien à 3,2 p. 100 du produit intérieur brut d'un effort de défense issu d'une période autrement dangereuse, comme si les divisions d'assaut du pacte de Varsovie campaient toujours sur la ligne Oder-Neisse.

Je regrette une certaine forme de conservatisme qui interdirait de remettre en question le tabou des crédits militaires.

Si, comme l'a dit Clausewitz, la guerre c'est la diplomatie poursuivie par d'autres moyens, ne faudrait-il pas, à l'inverse, envisager dans le contexte actuel de transférer une petite fraction du budget de la défense au profit des affaires étrangères ?

Or votre budget pour 1995 ne permettra même pas de maintenir à son niveau actuel le réseau diplomatique et consulaire français.

Une région illustre tout particulièrement à mes yeux ce très inquiétant recul sur un front dont nous semblons méconnaître la véritable importance : l'Asie centrale.

Dans cette région stratégique aux potentialités économiques fortes, l'Allemagne, entre autres, est mieux représentée que nous. Or le fait que notre puissant partenaire ait maintenant une population et un PNB supérieurs de 50 p. 100 au nôtre devrait, au contraire, nous inciter à intensifier notre présence et notre activité diplomatiques. La situation est malheureusement inverse. Ainsi, notre ambassadeur à Moscou, poste en lui-même déjà considérable, est obligé de faire le grand écart entre la Moldavie et la Mongolie, et l'attaché linguistique à Bichkek couvre non seulement la Kirghizie, mais aussi le Tadjikistan et le Turkménistan.

Monsieur le ministre, quels projets précis envisagez-vous pour mettre fin à notre sous-représentation dans cette région ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je voudrais d'abord nuancer un peu votre pessimisme car, lorsque je négocie avec mon collègue du budget, celui-ci me fait observer que la France a le deuxième réseau diplomatique et consulaire du monde après les Etats-Unis. Nous ne sommes donc pas si absents qu'on veut parfois le dire. Nous avons un vaste réseau, mais un réseau qui doit vivre : certaines ambassades ferment, d'autres ouvrent.

Au 1^{er} octobre 1994, la France dispose de 150 ambassades, 17 représentations permanentes, 88 consulats généraux, 22 consulats et 5 chancelleries détachées.

Ce réseau a évolué, comme je l'ai dit. Depuis 1983, nous avons fermé ou transféré 68 postes, mais nous en avons ouvert 56, en particulier 13 dans les pays de l'ancienne URSS et de l'ancienne Europe de l'Est ; ce réseau va continuer à vivre.

J'ai proposé au Premier ministre, compte tenu de la situation budgétaire, une série de fermetures de postes diplomatiques ou consulaires dont la suppression ne me semblait pas remettre en cause notre présence.

Il y a des cas où l'on peut se demander si des transferts ne sont pas possibles. Je lisais récemment un rapport d'inspection sur notre dispositif en Suisse, où nous avons plus de 120 fonctionnaires. Est-ce absolument nécessaire ? N'y a-t-il pas entre les très grosses ambassades ou les très gros postes et ceux qui sont très démunis des réorientations à effectuer ?

On ne doit pas figer les choses. Je le répète : un réseau diplomatique doit vivre et s'adapter ; c'est ce que nous essayons de faire.

J'en viens à votre question sur l'Asie centrale. Même si nous ne sommes pas présents partout où nous souhaiterions l'être, nous avons fait un très gros effort depuis la dissolution de l'URSS. Nous avons une ambassade en Arménie, une en Azerbaïdjan, une autre en Géorgie - réduite à peu de chose, il est vrai, compte tenu du conflit qui a sévi dans ce pays -, une ambassade qui a été ouverte au mois de septembre 1994.

Nous avons par ailleurs une ambassade au Kazakhstan, une ambassade en Ouzbékistan et un chargé d'affaires, depuis octobre 1994, au Turkménistan.

Si je compte bien, dans huit pays d'Asie centrale, nous avons six représentations diplomatiques permanentes. Pour l'instant, nous sommes absents au Kirghizistan et au Tadjikistan, où nous utilisons des formules de représentations diplomatiques plus itinérantes.

Un effort important a été fait et nous n'avons pas, dans ce domaine, de complexes à avoir. Si nous ne sommes pas toujours exactement au même endroit que les Allemands, nous sommes au moins aussi présents qu'eux sur l'ensemble de la planète.

M. le président. La parole est à M. Claude Malhuret.

M. Claude Malhuret. Madame le ministre, ma question portera sur la commission nationale consultative de l'action humanitaire.

L'an dernier, lorsque vous avez présenté publiquement le rapport Rufin, vous avez annoncé que vous retiendriez un certain nombre des mesures qu'il préconisait. L'une des plus importantes était la création d'une commission nationale consultative de l'action humanitaire.

Quelques mois plus tard, les ministères concernés ont pris le décret d'institution de cette commission, mais la nomination de ses membres et sa mise en place n'ont pas encore eu lieu alors que le décret a été pris au mois de mai dernier, il y a six mois.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, je suis certain que la présence de cette commission consultative au moment de l'opération Turquoise au Rwanda aurait été la bienvenue, alors que les difficultés logistiques étaient considérables et que l'action de vos prédécesseurs à l'égard des auteurs du génocide rwandais avait entraîné, vis-à-vis de l'action humanitaire d'Etat, une grave crise de confiance des organisations non gouvernementales.

Une situation de ce genre met bien en évidence l'intérêt qu'aurait présenté à l'époque la mise en place de la commission consultative.

Ma question est très simple : pouvez-vous, madame le ministre, nous dire à quelle date les membres de la commission consultative seront nommés et cette commission installée ; date que j'espère le plus proche possible ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme. Monsieur le député, le rapport Rufin contenait en effet un certain nombre de propositions.

La première visait à améliorer les relations entre l'humanitaire d'Etat et les ONG. Nous y sommes parvenus totalement puisque, autrefois, il y avait deux catégories d'ONG : celles qui avaient toutes les faveurs de l'humanitaire, d'une part, et les oubliées, d'autre part.

La deuxième tendait à un meilleur fonctionnement de notre cellule d'urgence. Actuellement, cette cellule, impliquant les ministères des affaires étrangères, de la coopération, de la défense et de l'intérieur, est l'une des plus performantes du monde.

Troisième proposition : assurer une approche de l'humanitaire qui soit respectueuse de la démocratie, ce qui signifie, en quelque sorte, concilier l'humanitaire et les droits de l'homme. C'est ce que nous faisons.

Quatrième proposition : la création d'une commission consultative.

Vous venez de rappeler que le décret avait été signé. L'instance ne s'est cependant pas encore installée car tous les membres n'ont pas encore été nommés.

Vous pensez qu'au Rwanda le travail aurait été plus facile si cette commission avait existé. C'est probablement vrai, mais nous avons suppléé son absence : les services des ministères de l'action humanitaire et des affaires étrangères ont multiplié les réunions avec les ONG pour organiser le retour de celles-ci au Rwanda, en étroite concertation avec le ministère de la défense.

Je pense que la commission sera installée dans quelques jours. Elle engagera une concertation semblable à celle que les différents ministères concernés ont pleinement réussie lors des incidents très graves qui sont survenus au Rwanda.

M. le président. La parole est à M. Jean-Gilles Berthommier.

M. Jean-Gilles Berthommier. Monsieur le ministre, dans la seconde moitié de notre siècle s'est mise en place une sorte de grille hiérarchique des priorités de notre diplomatie.

L'amitié et l'intérêt nous ont conduits à privilégier l'Amérique du Nord. Notre volonté d'indépendance, une tradition de dialogue avec les peuples, en même temps qu'un souci d'information sur une menace potentielle nous poussaient à entretenir des relations suivies avec le monde communiste, de la KDA au Pacifique. Aujourd'hui, d'autres motifs font que cette zone demeure aussi prioritaire.

Pour des raisons culturelles, historiques, stratégiques et, bien évidemment, économiques, nous sommes fortement impliqués dans cette fragile interface entre des mondes différents que constituent le Proche et le Moyen-Orient.

Il en va de même pour l'Extrême-Orient, où il fallait intégrer la Chine dans notre jeu diplomatique et où il faut aujourd'hui participer au développement économique, en particulier dans le Sud-Est asiatique, lié à notre histoire.

L'Afrique noire a occupé chez nous une place à part, une sorte de « domaine réservé » où les relations ont été le plus souvent fondées sur l'amitié réciproque à travers la communauté puis la politique de coopération.

Le Maghreb, enfin, a toujours, par sa proximité, attiré notre curiosité, notre sympathie et notre intérêt. Aujourd'hui, il suscite aussi notre inquiétude.

Dans ce tableau, l'Amérique latine est restée au dernier rang de nos préoccupations : politiquement, il n'y avait pas de risque de conflit avec cette partie du monde où des coups d'Etat sporadiques, hormis l'affaire de Cuba, ne remettaient pas en cause la paix mondiale ; économiquement, c'était une zone en faible développement, endettée et confrontée à une démographie galopante.

Pourtant, nous avons aujourd'hui, dans ce secteur du monde, tous les ingrédients pour conduire une politique profitable pour les deux parties.

Nous bénéficions en Amérique latine de plusieurs atouts : une excellente image, l'aura de notre culture, le privilège d'être le pays des Droits de l'homme sur lesquels veulent s'appuyer les jeunes démocraties, le fait de constituer un contrepoids potentiel à la puissance parfois pesante de leur grand voisin nord-américain.

Ce sont des démocraties qui nous appellent, des pays en plein développement économique, de plus en plus courtisés par les diplomates et les entreprises de nos concurrents !

Aussi, monsieur le ministre, je souhaite savoir, sans méconnaître l'importance des autres zones géographiques, quelles orientations nouvelles vous pensez mettre en œuvre pour rééquilibrer nos relations avec l'Amérique latine, trop longtemps parent pauvre de notre diplomatie.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, il est vrai qu'en arrivant au Quai d'Orsay, j'ai fait un constat qui n'est pas très éloigné de celui que vous venez de dresser.

Il y a trente ans, la tournée du général de Gaulle en Amérique latine avait été un événement historique, mais les choses n'avaient pas suivi et nous nous étions un peu détournés de ce continent. Tout à coup, nous avons pris conscience que la situation avait changé, que la démocratie avait beaucoup progressé dans plusieurs des grands Etats d'Amérique latine et que le décollage économique était au rendez-vous. L'une de mes premières initiatives a d'ailleurs été d'organiser un colloque pour faire le point de la situation dans cette zone avec des chefs d'entreprise, des universitaires et des diplomates. Mais nous ne nous sommes pas contentés d'un colloque, puisque nous avons par la suite pris des décisions.

D'abord, les relations politiques, les contacts, les voyages et les échanges qui comptent dans la vie internationale, se sont beaucoup intensifiés. Depuis un peu plus d'un an, j'ai visité trois pays importants : le Mexique, le Chili et l'Argentine. Mme Michaux-Chevry, quant à elle, s'est rendue dans quatre pays d'Amérique

centrale. En France, nous avons nous-mêmes reçu de nombreux visiteurs, notamment et à plusieurs reprises mon collègue brésilien.

Nous aurons dans ce cadre des rendez-vous importants sous la présidence française de l'Union européenne, puisque c'est à Paris que se réunira, au mois de mars 1995, le Groupe de Rio. A cette occasion, nous avons l'intention de pousser les feux afin de donner un nouvel élan aux relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine, tout particulièrement avec le MERCOSUR, puisque nous envisageons la négociation d'un accord d'association ou de coopération avec ce nouvel ensemble économique.

Sur le plan strictement bilatéral et économique aussi, nous avons fait beaucoup de choses. Autant au Chili, ainsi que j'ai pu le constater moi-même, on déplore encore un grand retard, autant j'ai été heureux en Argentine de voir que nos entreprises étaient présentes. La France a été le pays qui a le plus participé à la privatisation des grands services publics de l'agglomération de Buenos Aires. Dans cette ville, la distribution d'eau est assurée par une entreprise dont le capital est à majorité français. Il en est de même pour ce qui concerne l'électricité et, me semble-t-il, les télécommunications.

Un très gros effort d'investissement nous a élevés au premier rang. Il est rare, au cours de nos déplacements à travers le monde, de constater que la France est le numéro un ! Je l'ai constaté seulement en Turquie et en Argentine.

Vous voyez donc que nous ne sommes pas absents de l'Amérique latine. Des initiatives importantes seront d'ailleurs prises à la fin du mois de novembre. A cette époque, Buenos Aires sera le théâtre d'une grande opération, « *Francia dos mil* » : plus de 260 entreprises françaises, dont 80 p. 100 de PME, pour la plupart du secteur agro-alimentaire, essaieront de se manifester et de prendre des parts de marché.

L'Etat fait lui-même un très gros effort. En effet, pour les pays d'Amérique latine, c'est au total 1,5 milliard de francs qui est en jeu sur le budget des affaires étrangères, dont 470 millions de francs au titre de notre action culturelle, sur les dons et prêts du Trésor et sur le budget de la coopération, avec la Caisse française de développement. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails.

Notre préoccupation s'est inscrite dans les chiffres.

Pour terminer, je rappellerai que l'Amérique, c'est aussi la Caraïbe. Nous y sommes présents avec nos départements d'Amérique, dont Mme Michaux-Chevry parlerait plus savamment que moi. Là aussi, nous avons fait beaucoup. Nous avons notamment favorisé les négociations qui ont abouti au mois de juillet dernier à l'adhésion de la France à la nouvelle association des Etats caraïbes, pour mieux marquer notre présence dans cette zone.

C'est vrai, il y a beaucoup à faire. Mais l'Amérique latine n'est plus oubliée !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Madame le ministre, vous avez évoqué tout à l'heure l'opération Turquoise décidée au Rwanda, qui a pris fin avec l'arrivée, le 22 août dernier, de la MINUAR élargie. Elle a très largement réussi dans les missions précises qu'elle s'était fixées. Elle a aussi contribué à mobiliser la communauté internationale, les agences humanitaires des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Je salue d'ailleurs tout particulièrement le courage et l'efficacité de l'armée française.

Mais, si les médias sont aujourd'hui beaucoup moins prolixes sur le Rwanda, les problèmes demeurent. Les réfugiés et les déplacés sont innombrables : 200 000 au Burundi, près de 500 000 en Tanzanie, 1,5 million au Zaïre, sans parler de tous les enfants orphelins.

Le retour de la population dans son pays semble compromis et la situation est telle que le HCR a suspendu au mois d'octobre, à la suite du rapport Gersony, l'opération d'aide au retour des Hutus réfugiés dans les camps de l'ancienne zone humanitaire dite « sûre ».

Exsangue, le pays ne peut compter sur une reprise de son activité sans une intervention vigoureuse de la communauté internationale.

Vous avez parlé, madame le ministre, du fonds d'urgence. Mais l'aide humanitaire au Rwanda, de temporaire, tend de fait à se pérenniser. Quels sont ses moyens ? Comment la France, qui a donné maintes fois l'exemple, peut-elle poursuivre sa mission ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme. Madame le député, vous avez raison de parler du Rwanda. Les feux de l'actualité ont oublié ce pays, mais nous y pensons très sérieusement et la France y poursuit son œuvre humanitaire.

Il y a deux façons de s'en sortir.

D'une part, il faut organiser le retour des populations. Ce retour se fera si les sanctions contre les violations graves des droits de l'homme font l'objet de décisions. Dès le mois de mai, à Genève, la France a demandé la création d'une commission qui a déposé un rapport. Elle demande également que soit installé un tribunal pénal international. Le Conseil de sécurité est en train d'examiner cette affaire. De plus, la France est en train d'instaurer le dialogue de paix. Pour répondre à la haine qui a été distillée par la triste radio des Mille Collines, nous avons subventionné une autre radio pour inciter au retour et rétablir le dialogue.

D'autre part, la France intervient, toujours dans le cadre humanitaire, mais sous une autre forme.

Comme il est indispensable de préparer la réconciliation entre les Hutus et les Tutsis, nous menons une action très importante auprès des enfants, dans les foyers, par des échanges, par du courrier.

Nous avons préparé une excellente rentrée scolaire. Il faut savoir que 100 000 enfants ont perdu leurs parents ou sont totalement isolés. Ils ont reçu des livres et des cahiers, c'est-à-dire de quoi affronter une rentrée scolaire. Nous pensons en effet que l'humanitaire, pour la France, ce n'est pas seulement la fourniture de médicaments, de nourriture et de vêtements : cela consiste aussi à dispenser une culture générale à l'ensemble de ces enfants pour qu'ils essaient d'oublier les scènes horribles qui se sont déroulées sous leurs yeux.

Nous lançons une opération auprès des présidents de conseils régionaux, des maires et des communes non pas seulement pour délivrer de l'argent, mais aussi pour apporter l'affectivité dont les enfants ont besoin.

L'action humanitaire de la France se poursuit donc, mais dans un cadre nouveau. Si, récemment, des parlementaires sont partis avec 100 tonnes de médicaments et de nourriture, nous essayons de donner une autre dimension à l'action humanitaire au Rwanda, une dimension plus humaine.

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot.

Mme Roselyne Bachelot. A quelque chose malheur est bon : la mini-crise qui vient de secouer à nouveau le Golfe a permis de braquer les projecteurs sur les malheurs du peuple irakien.

En Irak, tout est pénurie : denrées alimentaires, médicaments, produits pour le traitement de l'eau. Des maladies qui avaient disparu de cette région du monde sont réapparues : kwashiorkor, marasme, diphtérie, poliomyélite, tétanos.

Cette situation résulte d'une application d'une dureté incroyable des résolutions des Nations Unies. Cette dureté est voulue par les Américains pour des raisons de politique intérieure et d'hégémonie militaire et économique. Il n'est que de voir le maintien, même au plus fort de la crise, d'une section d'intérêts américains à Bagdad pour en être convaincu.

Monsieur le ministre, vous avez depuis quelques mois affirmé une ligne originale de la France, en particulier au Conseil de sécurité. N'est-il pas temps d'aller plus loin, en multipliant les initiatives diplomatiques auprès des pays membres du Conseil de sécurité ainsi que de nos partenaires européens, pour faire en sorte que le processus de levée de l'embargo s'accélère ? N'est-il pas temps d'aller plus loin en affirmant notre indépendance, puisque rien ne s'y oppose - pas même une application stricte des résolutions des Nations unies - par l'ouverture, enfin, d'une section d'intérêts économiques français à Bagdad ?

M. Daniel Garrigou. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Madame le député, récemment encore, j'ai eu l'occasion, oralement ou par voie de presse, d'exprimer la position du Gouvernement français vis-à-vis de l'Irak. Je me suis une nouvelle fois exprimé sur ce sujet tout à l'heure. Aussi n'y reviendrai-je pas très longuement.

Je ne pense pas être suspect d'acharnement systématique en ce qui concerne ce dossier. Cela dit, il faut bien apprécier la situation humanitaire et les responsabilités en cause.

La population irakienne souffre, et nous le déplorons tous, car elle est évidemment innocente. Mais je voudrais souligner le fait que le Conseil de sécurité a exclu du régime de l'embargo les médicaments et les produits alimentaires, ainsi que les biens de première nécessité. Ils ne sont donc pas concernés par les résolutions du Conseil de sécurité. L'Irak a été autorisé, par les résolutions 706 et 712, à exporter pour une durée déterminée une quantité de pétrole suffisante pour payer l'acquisition de ces produits. Il oppose un refus au motif que cela porte atteinte à sa souveraineté nationale, car des prescriptions relatives à la distribution des denrées doivent évidemment s'appliquer.

J'ajoute que l'Irak applique à l'intérieur même de son territoire un embargo sévère à l'encontre des populations kurdes du Nord et des populations chiites du Sud.

La situation qui est aujourd'hui faite aux populations irakiennes n'est donc pas tant la conséquence des résolutions du conseil de sécurité que celle de l'obstination des autorités de Bagdad. Il faut quand même le dire !

Nous avons très clairement indiqué ce que nous attendions de Bagdad : l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

Des progrès ont été réalisés s'agissant de la résolution relative à la surveillance à moyen terme des systèmes d'armement irakiens. La commission Ekeus était prête à réunir les conditions pour qu'on s'engage dans une période

probatoire au terme de laquelle on aurait pu progresser. Mais les événements du début du mois d'octobre ont remis en cause ce processus.

Cette résolution doit être appliquée. C'est d'ailleurs le discours que j'ai tenu à M. Tarek Aziz lorsque je l'ai rencontré au mois de septembre à New York.

Il faut aussi appliquer la résolution 833 sur la reconnaissance du Koweït et de sa frontière.

Si l'Irak applique ces résolutions, non pas en faisant des promesses, mais en accomplissant des actes précis, officiels, sans ambiguïté et sans restriction, alors ceux qui ne se résignent pas *à statu quo*, ceux qui n'ont pas de projet caché à l'encontre du régime irakien pourront bouger. Mais à l'heure actuelle, l'obstination et le refus d'initiative de Bagdad nous paralysent.

Telle est l'analyse que l'on peut faire de la situation aujourd'hui. Je forme le vœu pour les populations elles-mêmes, dont je reconnais l'état de misère et de dénuement, que ce message qui a, me semble-t-il, le mérite d'être cohérent et sage, soit enfin entendu. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. M. Richard Cazenave s'associe, monsieur le ministre, à cette question.

Le rapport annuel de la Cour des comptes, rendu public le mois dernier, porte sur les contrôles effectués entre 1990 et 1993 au Quai d'Orsay. Il ne concerne donc pas votre gestion et vous avez d'ailleurs eu l'occasion de vous exprimer sur ce sujet, notamment en ce qui concerne l'explosion de certains postes de dépenses portant sur les exercices 1991 et 1992.

Toutefois, au-delà des aspects conjoncturels, la Cour des comptes posait aussi des problèmes relatifs au fonctionnement du ministère. Ainsi en est-il de la complexité et de la superposition des structures de l'administration centrale, rendues encore plus problématiques par des frontières ministérielles floues, générant souvent des conflits de compétences. Ainsi en est-il aussi des lacunes supposées de la direction du personnel et de l'administration générale, de l'objet des associations para-administratives ou du respect des procédures budgétaires et administratives, la Cour ayant relevé un certain nombre d'entorses aux procédures réglementaires.

Nous savons tous que, dès votre arrivée, vous vous êtes préoccupé de ces questions et qu'une réflexion de fond a été engagée à votre demande au sein du ministère. Pourriez-vous nous dire où en est aujourd'hui ce travail et quelles réformes ont été, sont ou seront engagées pour remédier à ces dysfonctionnements ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Madame le député, je vous avoue que j'ai eu un choc - mais c'est ainsi que fonctionne l'information - lorsque dans un organe de presse, j'ai vu un titre : « Gabegie au Quai d'Orsay », et à côté une photo : la mienne ! On lisait certes, dans le corps de l'article, que les investigations sur lesquelles la Cour des comptes appuyait ses critiques dataient de 1990, 1991 et 1992, période durant laquelle, vous le savez, ma responsabilité au Quai d'Orsay n'était pas très directe... Enfin, je ne veux pas polémiquer sur ce terrain-là. Cet amalgame est difficile à supporter, mais c'est la vie.

Sur le fond, nous ne nous sommes pas contentés de réfléchir à ce qu'il fallait faire ; des décisions ont été prises dans toute une série de domaines.

Premièrement, la gestion de l'hôtel du ministre. Quand je suis arrivé, elle s'effectuait par certificats administratifs, c'est-à-dire sans justificatifs d'aucune sorte. Nous avons substitué à ce système une régie d'avances qui a été créée par un arrêté signé conjointement par moi et par le ministre du budget, et qui fonctionne désormais avec des pièces justificatives, dans le respect des règles de la comptabilité publique.

Deuxièmement, l'attribution des subventions. Il y régnait une grande anarchie : 450 subventions étaient distribuées, au pouvoir discrétionnaire du « prince ». Là aussi, on a remis de l'ordre. Aujourd'hui, même lorsqu'il s'agit de subventions décidées par le ministre, elles passent pour examen devant une commission d'attribution qui est présidée par le secrétaire général du Quai d'Orsay, de façon que les choses se fassent dans la plus grande transparence.

Troisièmement, les marchés publics. J'ai rappelé avec beaucoup de force que les procédures devaient être respectées, et que le recours à l'appel d'offres devait être systématique dans tous les cas prévus par la réglementation.

Quatrièmement, s'agissant des crédits de déplacement que je gère en servant de « boîte aux lettres » et qui concernent à la fois la présidence de la République et les services du Premier ministre, j'ai demandé que toutes les clarifications d'imputation nécessaires soient faites et que l'on inscrive ces crédits ailleurs que sur mon budget.

Enfin, nous avons engagé deux réformes de structures importantes dans le cadre de la réforme d'ensemble du Quai d'Orsay, lequel n'avait pas, je le signale, d'organigramme approuvé et public lorsque je suis arrivé.

La DPAG, c'est-à-dire de la direction du personnel et de l'administration générale, qui s'appelle désormais la direction générale de l'administration, a fait l'objet d'une réforme très profonde. Nous y avons créé une direction du budget et des finances, une direction de l'informatique et de la maintenance et une direction des équipements, de façon que les fonctions - notamment la fonction financière - soient très clairement distinguées.

De même, à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, une réforme en profondeur, à laquelle l'un des rapporteurs a d'ailleurs rendu hommage, a permis de remettre de l'ordre dans les procédures et de clarifier les compétences.

La réforme des structures reste bien sûr à l'ordre du jour ; je n'ai pas la prétention d'avoir réglé tous les problèmes. Mais, en l'espace de moins d'un an, sur la base du rapport Picq et de nos propres investigations, il a été porté remède aux graves dysfonctionnements qui avaient été constatés par la Cour des comptes.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'UDF. La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, permettez-moi d'appeler votre attention sur un problème sensible pour la France puisqu'il concerne un des pays de l'Union européenne, la Grèce. Je veux parler du contentieux entre la Grèce et l'Albanie, dont le régime, à cause d'une certaine logique d'escalade qui préside aux relations entre ces deux pays, est aujourd'hui dans l'impasse.

Cette situation est regrettable puisque, en 1990, les changements démocratiques intervenus en Albanie avaient eu pour conséquence une détente notable et un engagement économique très important de la Grèce dans ce pays. Il est difficile de ne pas voir, dans le retour à un certain autoritarisme en Albanie, l'une des causes principales du contentieux avec la Grèce.

En effet, les mesures démocratiques de 1990, dans la mesure où elles établissaient des libertés publiques, comme la liberté de culte et la liberté d'enseignement, garantissaient les droits de l'importante minorité grecque d'Albanie, qui compterait, selon les évaluations, entre 200 000 et 300 000 personnes. Aujourd'hui, ces droits ne sont plus respectés et, ce qui est plus grave, les membres de cette minorité font l'objet d'attaques de toutes sortes. Or la principale revendication de la Grèce est précisément que la communauté hellénophone d'Albanie ne soit pas victime du nationalisme et de l'autoritarisme du pouvoir.

Le 8 septembre dernier, des membres du parti politique Omonia de la minorité grecque ont été condamnés à de lourdes peines de prison ferme. Leur arrestation, les chefs d'accusation, tout comme le procès et la sentence constituent des violations manifestes des droits de l'homme et des accords conclus avec l'Union européenne, de même que des dispositions de la charte d'Helsinki. A ce titre, je tiens à souligner qu'après ce semblant de procès, et à la différence du Gouvernement français, le Parlement européen a très nettement condamné l'Albanie par sa résolution du 29 septembre 1994.

La France est une autorité dans le domaine de la défense des droits de l'homme. C'est pourquoi il me semble, monsieur le ministre, qu'il serait de notre devoir de réagir.

Quelles actions comptez-vous entreprendre pour que les victimes de cette parodie de justice soient libérées, pour que cessent les violations des droits de l'homme en Albanie et, enfin, pour que le règlement du contentieux gréco-albanais puisse s'ébaucher, dans une région des Balkans que suffisamment de tensions agitent par ailleurs ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Un mot, monsieur le député, sur l'origine des faits que vous avez signalés, à savoir l'attaque, le 8 avril dernier, d'une caserne albanaise par un commando armé, présumé d'origine grecque. A la suite de cet incident, plusieurs membres du groupe Omonia avaient été condamnés à des peines d'emprisonnement de six à huit ans, qui ont été légèrement réduites en appel, le 24 septembre. La Grèce a considéré qu'il s'agissait d'une parodie de justice alors que, selon Tirana, la procédure a été régulière et publique, et les droits de la défense ont été respectés.

Je comprends tout à fait la réaction des autorités grecques, qui s'intéressent au sort de l'importante minorité hellène en Albanie. Il faut toutefois rappeler que l'Albanie a connu pendant quarante-cinq ans une dictature particulièrement odieuse, ce qui n'excuse naturellement rien, mais le fait que de nombreuses réformes soient encore à réaliser dans ce pays - même si des progrès importants ont été réalisés depuis deux ans - dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, explique peut-être la situation.

En tout cas, la France a appelé à plusieurs reprises l'attention des autorités albanaises sur la nécessité d'adapter rapidement le code de procédure pénale aux normes en vigueur dans les pays démocratiques d'Europe occidentale. L'Albanie s'est engagée à le faire dès l'adoption de sa nouvelle constitution, qui va être soumise à référendum le 6 novembre prochain.

Quel rôle pouvons-nous jouer au-delà de cette admonestation ? Je crois que le rôle de la France au sein de l'Union européenne est d'essayer de rétablir les conditions d'un dialogue entre la Grèce et l'Albanie. C'est très exactement le sens de la démarche que j'ai entreprise avec mon collègue Klaus Kinkel. Nous avons écrit le 21 septembre dernier à M. Papoulias, notre homologue grec,

afin de lui proposer une rencontre. Celle-ci aura lieu à Athènes, dans quelques jours, avant la fin du mois de novembre. Nous y évoquerons les difficultés que la Grèce a avec plusieurs de ses voisins – l'Albanie certes, mais aussi la Macédoine et d'autres encore – et nous essaierons bien sûr de trouver des ouvertures pour faire baisser la tension. J'aborderai également cette question lors de ma rencontre avec mon homologue albanais, M. Serreqi, qui sera à Paris le 12 décembre prochain.

A mon sens, le rôle de la France est plutôt de rétablir des liens ou des ponts que de prononcer des condamnations unilatérales.

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Monsieur le ministre, mon collègue Dominique Paillé se joint à moi pour vous poser cette question sur le sort du Liban.

Le 24 août 1992, dans un communiqué, vous déclarez :

« Les élections législatives qui se sont déroulées hier au Liban sont un véritable simulacre de démocratie.

« Pressions, chantages, truquages et fraudes ont caractérisé cette première partie d'un scrutin organisé sous le contrôle de l'armée d'occupation syrienne. Les électeurs ne s'y sont pas trompés, eux qui ont refusé massivement d'y participer.

« Il devrait maintenant être clair pour ceux qui en doutaient encore que ces élections ne sont qu'un pas de plus vers l'annexion du Liban par la Syrie, qui s'accomplit avec la complicité des pays de la région et dans l'indifférence de la communauté internationale.

« Il est inadmissible que le gouvernement français participe à cette lâcheté générale et n'ait même plus la force de faire entendre sa voix pour défendre un pays lié à nous depuis des centaines d'années et un peuple qui avait un si grand amour de notre langue.

« Cette trahison, après bien d'autres, est le signe douloureux de l'effacement de la France sur la scène internationale depuis dix ans. »

A la lecture de ce texte, je suis tenté de vous demander ce qui a changé au Liban depuis le 24 août 1992. Le Parlement auquel vous déniez alors toute représentativité est aujourd'hui le même, la Syrie hypothèque toujours la décision libre libanaise, et si les canons se sont tus, c'est parce que le propriétaire des canons a atteint ses objectifs : il occupe désormais le Liban.

J'en veux pour preuve le récent témoignage du patriarche de la communauté maronite du Liban, le cardinal Nasrallah Sfeir, qui a déclaré, il y a quelques jours, à l'occasion de sa visite officielle en France : « Le Liban n'a plus son indépendance et son pouvoir de décision. »

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je vous remercie de m'avoir rafraîchi la mémoire. Tout cela reste vrai, bien entendu. Mais je serais tenté de vous retourner la question et de vous demander : que doit-on faire aujourd'hui ? Revenir au conflit, au déchirement des communautés au Liban ?

Ce qui s'est passé depuis, vous l'avez dit vous-même : les canons se sont tus et un processus a été engagé pour une tentative de reconstruction du Liban. Il comporte, c'est vrai, bien des faiblesses, notamment dans le domaine des droits de l'homme et du respect des règles fondamentales de l'Etat de droit : j'ai eu l'occasion de le faire observer à plusieurs reprises. Des faiblesses également dans le domaine de la liberté de manœuvre dont le Liban

peut bénéficier. Mais je pense que la reconstruction dans la paix vaut mieux que le déchirement dans la guerre. Et c'est pour cela que nous soutenons aujourd'hui le peuple libanais dans les efforts qu'il a entrepris.

Ce qui a changé aussi, c'est que la France ne se tait plus. J'ai été dire partout, à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, à Damas dans le bureau du président Hafez-el-Assad, ce que j'ai dit, il y a deux jours, au patriarche Sfeir, dans mon bureau à Paris, à savoir que la France ne renonçait pas à proclamer l'absolue exigence de l'indépendance du Liban, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Cela passe par la stricte application de la résolution n° 425 du Conseil de sécurité, à nos yeux toujours totalement valable, qui réclame le départ du territoire libanais de toutes les troupes non libanaises s'y trouvant aujourd'hui.

Voilà le message. Je crois qu'il est clair. Je n'ai pas eu le sentiment, au cours de mon entretien avec Sa Béatitude le cardinal Sfeir, de ne pas avoir été compris. Cet entretien s'est déroulé dans un climat de très grande cordialité et d'amitié parce que toutes les communautés au Liban, en particulier la communauté chrétienne et maronite, savent très bien que la seule voix qui se fasse entendre aujourd'hui pour dire que le processus de paix ne doit pas se faire au détriment du Liban, c'est la voix de la France.

J'ai donc la conviction, monsieur le député, de continuer dans la voie que je suivais il y a deux ans, dans des conditions différentes, mais avec le même objectif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en revenons, pour les deux dernières questions, au groupe du RPR.

La parole est à Mme Roselyne Bachelot.

Mme Roselyne Bachelot. Monsieur le ministre, la récente capture du terroriste Carlos nous a fait heureusement reparler du Soudan. En effet, on connaît les assassinats en Algérie, le terrible désastre du Rwanda, mais dans l'indifférence générale se déroule en Afrique un abominable génocide, qui vise les populations du Sud du Soudan. Ce génocide est à la fois ethnique et religieux.

Je comprendrais que les responsables politiques français soient tentés de baisser les bras devant l'incroyable lâchage de la France par ses partenaires lors de l'opération Turquoise. Mais la France et l'Europe ont une responsabilité morale particulière en Afrique et un devoir irréfragable quand les droits de l'homme sont menacés.

Pouvez-vous faire le point sur les initiatives diplomatiques que vous avez prises concernant le génocide du Soudan ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous avez raison, madame le député, de rappeler combien la situation est tragique au Soudan. L'intransigeance du Front national islamique, qui est au pouvoir, face à une rébellion qui dure depuis plus de dix ans dans le Sud reste entière. L'armée soudanaise continue à réprimer cette rébellion sans le moindre souci du respect le plus élémentaire des droits de l'homme.

Des médiations ont été entreprises par certains pays de la région : le Kenya, l'Ouganda, l'Erythrée, l'Éthiopie. Elles ont permis d'obtenir, pour l'instant, des couloirs humanitaires à peu près opérationnels, mais qui ont du mal à fonctionner, compte tenu de l'insécurité qui règne dans le sud du pays.

La négociation de paix, elle, continue à achopper sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination des populations du Sud.

Nous restons tout à fait vigilants face à cette situation. Nos relations avec le régime soudanais sont à l'état de veille. Certes, nous apportons une aide humanitaire au Sud : 9 millions de francs en 1993, 6 millions pour le premier semestre 1994. Pour le reste, nous avons suspendu notre coopération avec le Soudan.

Nous tenons, en permanence, un langage de grande fermeté à l'égard des autorités soudanaises et nous avons essayé, dans le cadre de l'Union européenne, d'intervenir pour que ce conflit sanglant cesse. Jusqu'à présent, nos efforts n'ont pas été, hélas ! couronnés de succès.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, l'affaire Carlos n'a interféré en aucune manière sur la politique que nous continuons à suivre vis-à-vis du régime soudanais, qui est une politique de fermeté et de très grande vigilance.

C'est, je crois, dans le cadre des mécanismes de règlement et de prévention des conflits que nous essayons de mettre au point en Afrique, avec l'Organisation de l'unité africaine et avec nos partenaires, que l'on peut espérer progresser vers une solution de paix.

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre, ma question porte sur un pays qui paraît aujourd'hui très lointain, mais qui a longtemps retenu notre attention : l'Afghanistan.

Au lendemain de l'invasion soviétique et tout au long des années quatre-vingt, il n'y a pas eu, à l'Assemblée nationale, un seul débat sur la politique étrangère où le problème de l'Afghanistan n'ait été longuement évoqué. Au départ des troupes soviétiques, les mouvements de résistance se sont un temps partagé le pouvoir, avant de se diviser, de s'affronter et de sombrer finalement dans la guerre civile, une guerre que nous avons beaucoup de mal à suivre, puisque nous n'en avons connaissance qu'au hasard des dépêches d'agences et sous la forme d'informations extrêmement décousues.

Quelle est aujourd'hui l'attitude de la France à l'égard d'un pays où nous avons une action culturelle importante : missions archéologiques, enseignement du français touchant un grand nombre d'étudiants, accueil d'étudiants dans notre pays ?

Au-delà du cas particulier de l'Afghanistan, l'effondrement du bloc soviétique est à l'origine d'une sorte de paradoxe. En effet, du temps de l'affrontement Est-Ouest, chaque fois qu'un conflit naissait dans le monde, les Américains, les Soviétiques et toutes les puissances concernées se hâtaient d'intervenir, ce qui avait souvent pour résultat, finalement, d'en restreindre la portée.

Paradoxalement, depuis que cet affrontement a pris fin, il existe dans le monde des zones totalement oubliées. Elles sont un peu comme celles pour lesquelles figurait jadis sur les anciennes cartes de géographie la mention *terra incognita*. Cela est choquant à une époque où l'on prétend vouloir affirmer le rôle des organisations internationales. Cela est également dangereux parce que ces conflits, ces guerres civiles ne se dérouleront pas éternellement en vase clos et les risques d'extension sont grands. Ainsi les anciennes républiques soviétiques qu'a évoquées M. de Montesquiou sont à proximité de l'Afghanistan.

Quel type d'action envisagez-vous de mener dans cette région et, plus largement, dans toute situation de ce genre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je partage tout à fait votre inquiétude, car la perpétuation du chaos en Afghanistan favorise le développement de phénomènes très graves et déstabilisateurs dans la région : foyer de terrorisme international, soutien aux conflits régionaux, trafic de drogue et d'armes, ce qui fait peser, je le répète, de lourdes menaces sur l'ensemble de la région. Je m'en suis entretenu avant-hier soir encore avec le Premier ministre du Pakistan, Mme Benazir Bhutto. L'action de la France s'exerce dans trois domaines.

D'abord, elle assure une présence diplomatique. Je souligne d'ailleurs que la France est le seul pays occidental à avoir maintenu une présence diplomatique en Afghanistan, notamment avec un ambassadeur un peu itinérant. C'est un homme courageux, qui s'y rend souvent, dans des conditions très difficiles. Je l'ai rencontré lorsque j'ai réuni les ambassadeurs de la région à New Delhi. Cela nous permet de disposer d'informations fiables, tout en assurant une présence très appréciée sur le terrain.

Ensuite la France participe aux efforts internationaux. M. Mestiri, auquel le secrétaire général des Nations Unies a confié une mission sur place, a été reçu au Quai d'Orsay le 10 septembre dernier. Par ailleurs, lorsque nous avons assumé la présidence du Conseil de sécurité, en mars dernier, nous avons fait adopter une déclaration sur l'Afghanistan qui préconisait une plus grande concertation internationale sur ce dossier.

Enfin, effort majeur, nous sommes très présents dans le domaine de l'aide humanitaire. La France est vraisemblablement l'un des pays qui fait le plus en la matière en Afghanistan ; je parle sous le contrôle de Mme Michaux-Chevry. Au cours des huit premiers mois de 1994, nous avons apporté une contribution globale de près de 15 millions de francs. Contrairement à ce que font beaucoup d'autres pays qui aident les réfugiés afghans au Pakistan, ce qui présente l'inconvénient de les fixer dans ce pays - telle a été l'opinion formulée hier par Mme le Premier ministre du Pakistan - notre aide est apportée en Afghanistan même pour favoriser le retour des populations dans les zones pacifiées, parce qu'il en existe.

Voilà ce que nous essayons de faire dans ce conflit qui reste difficile et sanglant.

Avec la permission du président, je voudrais répondre à deux questions que je n'ai pas traitées au cours de mon intervention.

La première concerne l'OFPPRA sur lequel m'a interrogé M. Bariani. Je lui rappelle donc qu'une inspection tripartite, comprenant des représentants du ministère des affaires étrangères, de l'inspection générale des finances et de la mission de contrôle des juridictions administratives a étudié en détail le fonctionnement de l'OFPPRA. Le nombre des demandes d'asile étant tombé de 62 000 en 1989 à 35 000 en 1993, il fallait bien se pencher sur l'organisation et sur le plan de charge de l'OFPPRA.

Nous n'avons pas encore exploité totalement les conclusions du rapport issu de ces travaux. Je peux néanmoins vous indiquer que, d'ores et déjà, un accord interministériel a été conclu pour que les contrats à durée déterminée du personnel de l'OFPPRA soient renouvelés pour une période de deux ans. Il n'y a donc plus urgence pour les personnes concernées puisque, si ces contrats arrivaient à échéance le 31 décembre, l'horizon est déjà dégagé pour deux ans, ce qui est important.

Par ailleurs, le niveau des suppressions d'emploi sera très sensiblement inférieur à celui préconisé par le rapport de l'inspection, afin de tenir compte de la nécessité, pour

les agents de l'office, d'assurer efficacement la mise en œuvre de procédures difficiles, notamment celle de l'entretien individuel, que l'on a beaucoup développé.

Enfin, le programme de transformation d'emplois d'agent contractuel en agent titulaire fait l'objet d'un examen interministériel. Nous suivons très attentivement ce dossier.

A Mme David, qui m'a interrogé sur l'OUCEFA - l'Office universitaire et culturel franco-algérien - je veux rappeler les mesures prises en faveur des personnels qui ont rejoint la France.

Nous avons d'abord maintenu en position d'appel spécial les personnels titulaires jusqu'à leur reprise en compte par l'éducation nationale à la rentrée de septembre. Avant d'être reclassés comme il se devait, ils ont ainsi pu bénéficier d'une bonne solution d'attente.

Nous avons également accordé une prime de deux mois de salaire aux résidents non expatriés. Cela sera entériné lors de la réunion du conseil d'administration de l'OUCEFA qui se tiendra demain. Je le précise puisque vous m'aviez demandé la date. Votre question arrive donc à point nommé, sans que cela ait été combiné entre nous. (*Sourires.*) Ce n'est qu'une coïncidence.

Par ailleurs une allocation chômage sera versée par l'OUCEFA aux personnels non titulaires et aucune limitation ne sera fixée pour ceux qui voudront postuler au mouvement des personnels du Quai-d'Orsay à l'étranger au mois de septembre de 1995.

Enfin, une préférence sera donnée au recrutement de non-titulaires pour des programmes linguistiques à l'étranger, avec recyclage.

Vous constatez donc qu'un effort important est consenti : la question est réglée pour les titulaires et, pour les non-titulaires, nous essayons de trouver des solutions.

Tels sont les compléments de réponses que je tenais à apporter.

Je veux aussi remercier l'Assemblée de la qualité du débat et de la pertinence des questions, et les groupes de la majorité pour le soutien très large et très général qu'ils ont apporté à la politique que nous tentons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Affaires étrangères. »

« Titre III : 275 626 945 francs ;

« Titre IV : 222 657 704 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 249 930 000 francs ;

« Crédits de paiement : 89 930 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 27 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 20 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 3 novembre 1994 de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume du Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché du Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, la République portugaise, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Etats membres de l'Union européenne) et le Royaume de Norvège, la République d'Autriche, la République de Finlande, le Royaume de Suède, relatif à l'adhésion du Royaume de Norvège, de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne.

Ce projet de loi, n° 1640, est renvoyé à la commission des affaires étrangères sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de M. Serge Janquin, une proposition de loi permettant la délivrance d'une carte nationale d'identité aux personnes sans domicile fixe.

Cette proposition de loi, n° 1627, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de M. Didier Mathus, une proposition de loi pour développer les droits des télé-spectateurs et mieux assurer l'honnêteté de l'information.

Cette proposition de loi, n° 1628, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de M. Alain Marsaud, une proposition de loi portant diverses dispositions relatives à la lutte contre la corruption.

Cette proposition de loi, n° 1629, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de M. Christian Vanneste, une proposition de loi tendant à avancer à cinquante-cinq ans le bénéfice du fonds de solidarité en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord en situation de chômage de longue durée et à revaloriser le montant de l'allocation différentielle servie par ce même fonds de solidarité.

Cette proposition de loi, n° 1630, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de M. Pierre Pascallon, une proposition de loi tendant à modifier le délai d'intervention d'une commune dans le cadre de la procédure de déclaration d'abandon manifeste.

Cette proposition de loi, n° 1631, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de M. Joël Hart, une proposition de loi tendant à modifier l'article 10 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 sur la copropriété.

Cette proposition de loi, n° 1632, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de M. Jean-François Mancel, une proposition de loi rétablissant les compétences de l'Etat en matière d'incendie et de secours.

Cette proposition de loi, n° 1633, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de M. Frantz Taittinger, une proposition de loi visant à modifier le code de justice militaire en permettant à toute victime de se constituer partie civile, et ainsi mettre en mouvement l'action publique sans avis préalable du ministre chargé de la défense (en temps de paix).

Cette proposition de loi, n° 1634, est renvoyée à la commission de la défense, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de M. Denis Jacquat et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à affirmer le principe de laïcité dans le service public de l'éducation nationale.

Cette proposition de loi, n° 1635, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de M. Richard Caze-nave, une proposition de loi tendant à assurer la représentation des retraités au sein des conseils économiques et sociaux régionaux.

Cette proposition de loi, n° 1636, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de M. François Rochelobloine, une proposition de loi tendant à modifier le régime de l'allocation de rentrée scolaire.

Cette proposition de loi, n° 1637, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de MM. Jacques Blanc, Gérard Larrat et Raymond Couderc, une proposition de loi tendant à avancer à cinquante-cinq ans le bénéfice du fonds de solidarité en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord en situation de chômage de longue durée et à revaloriser le montant de l'allocation différentielle servie par ce même fonds de solidarité.

Cette proposition de loi, n° 1638, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 3 novembre 1994, de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi moralisant les financements politiques et limitant les cumuls de fonctions électives ou professionnelles.

Cette proposition de loi, n° 1639, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 4 novembre 1994 à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 n° 1530 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

Affaires sociales, santé et ville :

M. Eric Raoult, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 6 au rapport n° 1560) ;

M. Christian Vanneste, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome VII) ;

M. Claude Vissac, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1561, tome I).

Anciens combattants et victimes de guerre, articles 51 et 52 :

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 9 au rapport n° 1560) ;

M. Bernard Schreiner, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome VIII).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 8 novembre 1994, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

MISSION D'INFORMATION COMMUNE SUR LES MOYENS D'INFORMATION DES PARLEMENTS ÉTRANGERS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Bureau

Dans sa séance du mercredi 2 novembre 1994, la mission d'information a nommé :

Secrétaire : M. Jean-Claude Lefort.

ANNEXE

Questions écrites

M. le président a pris acte que des réponses ont été apportées aux questions écrites, ci-après, signalées en conférence des présidents :

N° 5972 de M. Jean-Marie Demange à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (Mort - cimetières - caveaux de famille - article L. 361-6 du code des communes - application).

N° 12925 de M. Jean-Luc Prével à M. le ministre délégué à la santé (Assurance maladie maternité : prestations - frais d'analyses - amniocentèses).

N° 13203 de M. Michel Terrot à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales (Grande distribution - urbanisme commercial - schémas directeurs - perspectives).

N° 14587 de M. Jean-Louis Masson à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (Arrondissements - politique et réglementation - rôle).

N° 15018 de M. Jean-Pierre Balligand à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (Handicapés - soins et maintien à domicile - politique et réglementation).

N° 15544 de M. Georges Sarre à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (Transports aériens - déréglementation - conséquences - Air France - Air inter).

N° 15738 de M. Joseph Klifa à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur (Automobile et cycles - Renault - création d'une chaîne de montage au Vietnam - conséquences).

N° 16063 de M. François Sauvadet à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Emploi - chômage - coût).

N° 16233 de Mme Ségolène Royal à M. le ministre du budget (Radio - radios associatives - fonds de soutien à l'expression radiophonique - financement).

N° 16394 de M. Jean-Bernard Raimond à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (Assurance maladie maternité : généralités - conventions avec les praticiens - biologistes - nomenclature des actes).

N° 16471 de M. Michel Hannoun à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales (Retraites : régimes autonomes et spéciaux - collectivités locales : affiliation - cumul d'un emploi public et d'un emploi privé).

N° 16472 de M. André Bascou à M. le ministre du budget (Plus-values : imposition - activités professionnelles - exonération - conséquences - moins-values - déduction - conditions d'attribution).

N° 16815 de M. Georges Hage à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (Retraites : régimes autonomes et spéciaux - collectivités locales : politique à l'égard des retraités - reclassement dans les grilles de la fonction publique territoriale).

N° 16884 de M. Francisque Perrut à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche (Politiques communautaires - vin et viticulture - organisation commune de marché - réforme - conséquences).

N° 17067 de M. Gilbert Biessy à M. le ministre de l'éducation nationale (Enseignement technique et professionnel - BTS - sections : industries graphiques - répartition géographique).

N° 17235 de M. Jean-Yves Le Déaut à Mme le ministre de la jeunesse et des sports (Jeunes - associations de jeunesse et d'éducation - aides de l'Etat).

N° 17597 de M. Didier Migaud à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche (Mutualité sociale agricole - retraites - montant des pensions).

N° 17649 de M. Adrien Zeller à Mme le ministre de la jeunesse et des sports (Sports - installations sportives - piscines - surveillance - enseignement de la natation).

N° 17696 de M. Eric Raoult à M. le Premier ministre (Ministères et secrétariats d'Etat - intérieur : services extérieurs - centre administratif - construction - Le Raincy).

N° 17711 de M. Alain Ferry à M. le ministre du budget (Assurance invalidité décès - politique et réglementation - artisans).

N° 17740 de M. Denis Jacquat à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (Commerce et artisanat - emploi et activité - quartiers défavorisés - délinquance - lutte et prévention).

Ces réponses seront publiées au *Journal officiel* Questions écrites du 7 novembre 1994.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu 1 an	116	914	
33	Questions 1 an	115	596	
83	Table compte rendu 1 an	56	96	
93	Table questions 1 an	55	104	
DEBATS DU SENAT :				Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
05	Compte rendu 1 an	102	576	
35	Questions 1 an	105	377	
85	Table compte rendu 1 an	56	90	
95	Table questions 1 an	35	58	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
07	Série ordinaire 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire 1 an	217	338	
DOCUMENTS DU SENAT :				Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
09	Un an 1 an	717	1 682	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,60 F